



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

42
31

PREMIER CONGRÈS INTERNATIONAL
DES
ÉTUDES D'EXTRÊME-ORIENT
HANOI (1902)

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES SÉANCES



HANOI
F.-H. SCHNEIDER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1903

a 42.31



HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

PREMIER CONGRÈS INTERNATIONAL

DES

ÉTUDES D'EXTRÊME-ORIENT

PREMIER CONGRÈS INTERNATIONAL
DES
ÉTUDES D'EXTRÊME - ORIENT

HANOI (1902)

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES SÉANCES

1903
Y. H. S.
1903



HANOI

F.-H. SCHNEIDER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

—
1903

Asia 42.31
✓



PRÉPARATION DU CONGRÈS

I. — PREMIÈRE CIRCULAIRE DU COMITÉ D'INITIATIVE

(Janvier 1902)

Une *Exposition internationale* doit s'ouvrir à Hanoi en novembre prochain. La situation géographique de l'Indo-Chine, la variété des civilisations qui s'y sont établies, les croisements de races et de langues, de religions et d'arts qui s'y sont accomplis, la désignent comme un foyer naturel et commun pour toutes les recherches qui intéressent l'Asie orientale, de l'Inde à la Malaisie et au Japon. Ces considérations ont naguère encouragé la création de l'*Ecole française d'Extrême-Orient*. Elles nous paraissent devoir faire souhaiter que le rendez-vous donné à Hanoi s'étende aux hommes d'étude que préoccupe l'exploration historique et linguistique, archéologique et religieuse de ces vastes régions.

C'est dans cette pensée que, sous le haut patronage du Gouvernement général, nous croyons devoir prendre l'initiative d'un *Congrès international d'Orientalistes* qui se réunira au cours de l'Exposition.

Tout en faisant appel aux concours habituels qu'ont obtenus les congrès organisés jusqu'ici, nous espérons tout particulièrement que les savants et les corps scientifiques disséminés dans l'Extrême-Orient, et privés en général du bénéfice des congrès européens, mettront volontiers à profit cette occasion de rompre un isolement regrettable et de prendre enfin contact entre eux. La philologie d'Extrême-Orient qui souffre surtout de la dispersion excessive des efforts individuels, est en droit d'attendre les plus sérieux avantages d'une réunion qui pourra introduire plus de cohésion dans les recherches. Le progrès sera considérable si les différents pays intéressés, que relie tant d'attaches,

s'organisent en un groupe scientifique, si l'Inde, le Siam, l'Indo-Chine, l'Archipel indien, la Chine, la Corée, le Japon rapprochent et coordonnent leurs travaux.

L'*Ecole française d'Extrême-Orient*, instituée par l'Etat et la Colonie en vue d'étudier les antiquités, l'histoire et la philologie de l'Indo-Chine et des pays voisins, est chargée de l'organisation de ce Congrès.

Des négociations sont engagées dès maintenant en vue de procurer aux membres du Congrès des facilités exceptionnelles de passage et de séjour. Une circulaire ultérieure indiquera les avantages obtenus en même temps que la date exacte (novembre-décembre) du Congrès.

Au cas où vous auriez des observations à nous soumettre ou des questions à nous adresser, nous vous prions d'entrer en rapport avec l'un des deux secrétaires du Comité d'initiative :

M. Henri CORDIER, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, rue Nicolo, 54, Paris (16^e);

Et M. Louis FINOT, directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, Saigon.

LE COMITÉ D'INITIATIVE.

II. — ARRÊTÉ ORGANISANT LE CONGRÈS

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu les arrêtés des 5 mai 1899 et 28 juin 1900, décidant l'ouverture à Hanoi, le 3 novembre 1902, d'une Exposition des produits agricoles et industriels et des œuvres d'art de la France, des Colonies françaises et des pays d'Extrême-Orient ;

Sur le rapport du Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient et l'avis conforme du Directeur des Affaires civiles,

ARRÊTE :

Article premier. — Un Congrès international d'Orientalistes se tiendra à Hanoi, en 1902, pendant l'Exposition.

Art. 2. — Un Comité d'initiative et un Comité d'organisation sont institués pour préparer ce Congrès.

Art. 3. — Le Comité d'initiative a son siège à Paris. Il se compose de MM. Senart, de l'Institut, président ; Henri Cordier, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, secrétaire général ; Barbier de Meynard, Barth, Bréal, Hamy, de l'Institut ; Chavannes et Sylvain Lévi, professeurs au Collège de France ; Bonet, Lorgeou, Léon de Rosny, Vinson, Vissière, professeurs à l'Ecole des Langues orientales ; Aymonier, directeur de l'Ecole coloniale ; Charles Lemire, commissaire général adjoint de l'Indo-Chine à l'Exposition universelle de Paris ;

Guimet, directeur du Musée Guimet ; Courant, maître de conférences à l'Université de Lyon.

Art. 4. — Le Comité d'organisation a son siège à Hanoi. Il se compose du Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, président ; des professeurs, pensionnaires, attachés et correspondants de l'Ecole française et des membres de la Commission des antiquités du Tonkin.

Art. 5. — La session du Congrès des Orientalistes aura lieu du 1^{er} au 6 décembre 1902. Toutefois ces dates pourront être modifiées par une résolution commune des deux Comités.

Art. 6. — Les membres du Congrès délégués officiellement par les gouvernements, administrations, sociétés et corps savants, recevront une réquisition qui leur donnera droit au passage gratuit, nourriture comprise, en première classe, sur les lignes maritimes françaises conduisant en Indo-Chine.

Cette réquisition leur sera délivrée, sur la présentation de leurs cartes de délégués, au Service colonial, à Marseille, ou dans les consulats français des ports d'embarquement.

Art. 7. — Les adhérents au Congrès sans délégation officielle recevront une réquisition qui leur donnera droit à une réduction de 33 % applicable aux prix du transport et de la nourriture, sur les lignes maritimes françaises conduisant en Indo-Chine.

Art. 8. — Les cartes de délégués et d'adhérents seront délivrées par les Comités d'initiative et d'organisation, aux conditions qui seront fixées par ces deux Comités.

Art. 9. — Les délégués ou adhérents se rendant des ports de l'Amérique du Nord en Indo-Chine par le Japon recevront à Yokohama leur réquisition de passage. Arrivés à destination, ils seront remboursés de leurs frais de voyage entre leur port d'embarquement et Yokohama, savoir, les délégués en totalité, et les adhérents dans la proportion de 33 %. Les frais de leur voyage de retour leur seront payés, avant leur départ, dans les mêmes conditions.

Art. 10. — Des circulaires des Comités d'initiative et d'organisation détermineront les détails d'exécution des présentes dispositions.

Art. 11. — Le Directeur des Affaires civiles et le Directeur de l'Ecole française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saigon, le 9 mars 1902.

PAUL DOUMER.

Par le Gouverneur général :

*Le Directeur des Affaires civiles de
l'Indo-Chine,*

BRONI.

*Le Directeur de l'Ecole française
d'Extrême-Orient,*

FINOT.

III. — CIRCULAIRE DU COMITÉ D'ORGANISATION

(Mars 1902)

Un Congrès international d'Orientalistes, consacré exclusivement aux études sur l'histoire, la philologie, l'archéologie et l'ethnographie de l'Inde et des pays d'Extrême-Orient, se tiendra à Hanoi (Indo-Chine) du 1^{er} au 6 décembre 1902.

Les délégués des gouvernements, administrations, sociétés et corps savants ont droit au passage gratuit, nourriture comprise, en première classe, sur les lignes maritimes françaises conduisant en Indo-Chine. Les adhérents au Congrès sans délégation officielle ont droit à une réduction de 33 %. Les réquisitions d'embarquement seront délivrées : à Marseille, par le Directeur du Service colonial, et dans les ports étrangers, par les consuls de France.

Les souscriptions au Congrès sont fixées comme il suit :

Membres du Congrès	20 fr. ou 8 piastres ;
Dames de leur famille	10 fr. ou 4 piastres.

La carte de membre donne droit aux séances, réceptions, excursions et aux publications du Congrès ; la carte de dame donne les mêmes droits, à l'exception des publications.

Les adhésions, ainsi que les demandes de renseignements doivent être adressées, le plus tôt possible, au Directeur de l'École française d'Extrême-Orient, Hanoi (Indo-Chine).

Les personnes habitant l'Europe peuvent s'adresser à M. H. Cordier, secrétaire général du Comité d'initiative, 54, rue Nicolo, Paris.

Les membres du Congrès sont priés de vouloir bien faire connaître d'avance s'ils ont l'intention d'y assister en personne et quel est le sujet des communications qu'ils se proposent d'y apporter.

LE COMITÉ D'ORGANISATION.

IV. — SECONDE CIRCULAIRE DU COMITÉ D'INITIATIVE

Monsieur,

Comme suite à notre première circulaire, nous avons l'honneur de vous communiquer les articles suivants de l'arrêté de M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine qui fixe les conditions dans lesquelles s'ouvrira et se tiendra, du 1^{er} au 6 décembre 1902, le Congrès international des Orientalistes de Hanoi.

(Suit le texte des articles 6, 7, 8, 9 et 10 de l'arrêté.)

La cotisation, obligatoire pour tous les membres, est fixée à 20 francs ; elle donne droit aux comptes rendus du Congrès. — M. Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris, a été désigné pour être le trésorier du Congrès.

Les adhésions des membres du Congrès désireux de profiter des facilités accordées pour le voyage par le Gouvernement général de l'Indo-Chine, devront parvenir à M. Henri Cordier, rue Nicolo, 54, Paris (16^e), avant le 31 août 1902.

La date exacte du départ de Marseille, qui aura lieu au commencement de novembre, sera ultérieurement fixée.

Au cas où vous auriez des observations à nous soumettre ou des questions à nous adresser, nous vous prions d'entrer en rapport avec l'un des deux secrétaires du Comité d'initiative :

M. Henri CORDIER, professeur à l'École des Langues orientales vivantes, rue Nicolo, 54, Paris (16^e).

Et M. Louis FINOT, directeur de l'École française d'Extrême-Orient (Hanoi).

Paris, le 1^{er} mai 1902.

LE COMITÉ D'INITIATIVE.

COMPOSITION DU CONGRÈS

I

COMITÉ D'INITIATIVE (PARIS)

MM. SENART (E.), de l'Institut, délégué de l'Académie des Inscriptions,
président.

CORDIER (H.), professeur à l'École des Langues orientales, *secrétaire général.*

BARBIER DE MEYNARD, de l'Institut.

BARTH (A.), —

BRÉAL (M.), —

HAMY (D^r E. T.), —

CHAVANNES (Ed.), professeur au Collège de France.

LÉVI (S.), —

BONET (J.), professeur à l'École des Langues orientales.

LORGEOU, —

ROSNY (L. DE), —

VINSON (J.), —

VISSIÈRE (A.), —

AYMONIER (E.), directeur de l'École coloniale.

LEMIRE (Ch.), résident honoraire de France en Indo-Chine.

GUIMET (E.), directeur du Musée Guimet.

COURANT (M.), maître de conférences à l'Université de Lyon.

II

COMITÉ D'ORGANISATION (HANOI)

- MM. FINOT (L.), directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, *président*.
PELLIOT (P.), professeur à l'Ecole française.
PARMENTIER (H.), membre de l'Ecole française.
HUBER (Ed.), —
BARRIGUE DE FONTAINIEU (de), —
MAITRE (Cl.-E.), --
CARPEAUX (Ch.), attaché à l'Ecole française.
COMMAILLE (J.), secrétaire comptable de l'Ecole française, *trésorier*.
DUMOUTIER (G.), vice-président de la Commission des antiquités du Tonkin.
BABONNEAU (L.), membre de la Commission des antiquités du Tonkin.
GODARD, —
GROSSIN (Cl. P.), —
HOANG-TRONG-PHU, —
TAUPIN (J.), —
VILDIEU (H.), —
CHÉON (A.), administrateur des Services civils.
MAHÉ (G.), administrateur, adjoint au Résident supérieur du Tonkin.
SIMONIN (J.), directeur des écoles municipales de Hanoi.

III

LISTE DES GOUVERNEMENTS, ADMINISTRATIONS ET CORPS SAVANTS QUI ONT DÉSIGNÉ
DES DÉLÉGUÉS POUR LE CONGRÈS

Allemagne

Musée royal d'ethnographie de Berlin (M. le Dr STOENNER, attaché au Musée).

Autriche-Hongrie

Gouvernement impérial et royal d'Autriche-Hongrie (M. le conseiller
F. HEGER, directeur de la Section ethnographique du Muséum de Vienne).
Muséum impérial d'histoire naturelle de Vienne (M. HEGER).

Ceylan

Ceylon Branch of the Royal Asiatic Society (M. BONAPARTE-WYSE).

Chine

Légation de France en Chine (M. Ch. E. BOIX, secrétaire d'ambassade, chef du bureau politique du Gouvernement général de l'Indo-Chine).

Direction des Douanes impériales (M. Th. PRY, inspecteur des Douanes impériales, directeur du service des Postes).

North China Branch of the Royal Asiatic Society (M. Ch. LEMIERE, rédacteur en chef de l'*Echo de Chine*).

Etats-Unis d'Amérique

Université Yale de Newhaven (M. Ch. S. LEAVENWORTH, professeur au Nan-yang College).

Finlande

Université d'Helsingfors (M. le professeur O. DONNER).

France

Académie des Inscriptions et Belles-lettres (M. E. SENART, membre de l'Institut).

Comité de l'Asie française (M. P. LEFÈVRE-PONTALIS, secrétaire d'ambassade).

Ecole des Hautes Etudes (M. H. HUBERT, maître de conférences).

Ecole des Langues orientales vivantes (M. G. DUMOUTIER, directeur de l'enseignement public au Tonkin).

Muséum d'histoire naturelle (M. D. BOIS, professeur au Muséum et à l'Ecole coloniale).

Musées nationaux (M. H. HUBERT).

Société Asiatique (M. Cl. MADROLLE, attaché au bureau politique du Gouvernement général de l'Indo-Chine).

Société d'anthropologie (M. P. D'ENJOY, substitut au Havre).

Société des études coloniales et maritimes (M. Jean DUPUIS, explorateur).

Société française d'archéologie (M. le commandant baron CORVISART, attaché militaire à la légation de France, Tôkyô).

Société de géographie de Paris (M. le lieutenant Jacques GARNIER).

Hollande

Société de géographie d'Amsterdam (M. STOPPELAAR).

Institut royal de La Haye (M. le Dr J. BRANDES).

Inde anglaise

Bombay Branch of the Royal Asiatic Society (M. M. MACMILLAN, principal du Elphinstone College, à Bombay).

Inde française

Gouvernement de l'Inde française (M. le Dr P. CORDIER, médecin des colonies).

Indes néerlandaises

Gouvernement général des Indes néerlandaises (M. le Dr BRANDES).

Société batavienne des Arts et des Sciences (id.).

Indo-Chine française

Chambre d'agriculture de Saïgon (M. A. GENET, inspecteur principal des Travaux publics).

Société des études indo-chinoises (MM. V. MOINE et P. PASSERAT DE LA CHAPELLE).

Italie

Gouvernement royal d'Italie (M. L. NOCENTINI, professeur à l'Université de Rome, M. le comte F. PULLÈ, professeur à l'Université de Bologne, et M. Z. H. VOLPICELLI, consul général d'Italie à Hongkong).

Institut royal des études supérieures de Florence (M. NOCENTINI).

Institut oriental de Naples (M. NOCENTINI).

Société Asiatique italienne (MM. NOCENTINI et PULLÈ).

Université de Bologne (M. PULLÈ).

Japon

Cabinet impérial du Japon (M. J. TAKAKUSU, professeur à l'Université de Tôkyô).

Université de Tôkyô (M. TAKAKUSU).

Asiatic Society of Japan (M. le Dr E. BAELZ, professeur honoraire à l'Université de Tôkyô).

Deutsche Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ostasiens (M. le Dr K. FLORENZ, professeur à l'Université de Tôkyô).

Teikoku Tôyô-gakkwai, Société orientaliste du Japon (MM. B. NANJIO et R. FUJISHIMA).

Madagascar

Académie malgache (M. A. JULY, chef du service des bâtiments civils de Madagascar).

Norvège

Académie des Sciences (M. le professeur J. LIEBLEIN).

Université de Christiania (M. LIEBLEIN).

Siam

Gouvernement royal du Siam (M. le col. G. E. GERINI).

IV

LISTE DES DÉLÉGUÉS PRÉSENTS AU CONGRÈS

- MM. BAEZ** (Société Asiatique du Japon).
BOIS (Muséum de Paris).
BONIN (Légation de France à Pékin).
BRANDES (Gouvernement des Indes néerlandaises, Institut royal de La Haye et Société batavienne).
CORDIER (Gouvernement de l'Inde française).
CORVISART (Société française d'archéologie).
DUMOUTIER (Ecole des Langues orientales vivantes).
DUPUIS (Société des études coloniales et maritimes).
FLORENZ (Société allemande du Japon).
FUJISHIMA (Société orientaliste du Japon).
GARNIER (Société de géographie de Paris).
GERINI (Gouvernement du Siam).
HEGER (Gouvernement d'Autriche-Hongrie et Museum de Vienne).
HUBERT (Ecole des Hautes Etudes et Musées nationaux).
JULLY (Académie malgache).
LEAVENWORTH (Université Yale).
LEMIÈRE (Société Asiatique de la Chine du Nord).
LIEBLEIN (Académie des Sciences et Université de Christiania).
MACMILLAN (Société Asiatique de Bombay).
MADROLLE (Société Asiatique de Paris).
MOINE (Société des études indo-chinoises).
NANJIO (Société orientaliste du Japon).
NOCENTINI (Gouvernement de l'Italie, Instituts de Florence et de Naples, et Société Asiatique italienne).
PASSERAT DE LA CHAPELLE (Société des études indo-chinoises).
PULLÈ (Gouvernement de l'Italie, Université de Bologne et Société Asiatique italienne).
STOENNER (Musée d'ethnographie de Berlin).
TAKAKUSU (Cabinet du Japon et Université de Tôkyô).
VOLPICELLI (Gouvernement de l'Italie).

LISTE DES MEMBRES ADHÉRENTS AU CONGRÈS

Les membres du Comité d'initiative.
Les membres du Comité d'organisation.
Academia dei Lincei.
Bibliothèque impériale de Vienne.
Chambre de commerce de Saigon.

M^{mes} BABONNEAU.

BRENIER.
CAILLARD.
LICHTENFELDER.
LIEBLEIN.
MADROLLE.
MOREL.
PANNIER.
VILDIEU.
VOLPICELLI.

MM. ALLEGRI, ingénieur à Bangkok.

ARIGA (N.), à Tôkyô.
BONIFACY (capitaine), à Hanoi.
BRENIER (H.), sous-directeur de l'Agriculture et du Commerce, à Hanoi.
CADIÈRE (L.), missionnaire à Bô-khé (Annam).
CAHEN (G.), à Paris.
CAILLARD, résident à Kompong-Chhnang.
CLAUDE, éditeur à Saigon.
COTTES (capitaine), à Hanoi.
FONTAINE (F.), inspecteur des écoles primaires à Saigon.
GENET (A.), inspecteur principal des Travaux publics à Saigon.
GRANDPREZ (Lt-col. de), attaché militaire à la légation de France, Pékin.
HEINTGES, consul d'Allemagne à Saigon.
HENRY (V.), professeur à la Sorbonne.
HOLBAN, consul honoraire de Roumanie à Paris.
KIÊU-CONG-THIEM THOMAS, professeur à Rach-gia.
LACROIX (capitaine), à Hanoi.
LALA BAIJ NĀTH (Rai Bahadur), juge à Agra.
LEMARIÉ, directeur de l'Agriculture en Annam.
LICHTENFELDER, architecte à Hanoi.
LOURME (J. E.), directeur général des Postes et Télégraphes de l'Indo-Chine.
MANSUY (H.), du Service géologique, à Hanoi.

- MM. MASPERO** (Georges), administrateur à Tanan.
MASSELIN, inspecteur des eaux et forêts, à Mende.
MICHEL (G.), avocat général, à Hanoi.
MONOD (G. H.), chef adjoint du Service géologique, à Hanoi.
MOREAU, administrateur à Rach-gia.
MOREL, membre de la Société d'acclimatation, à Paris.
MOUTERDE, à Hanoi.
NGUYỄN-KHÁC-HUẾ.
OKAZAWA, commandant d'infanterie, à Formose.
PANNIER (pasteur), à Hanoi.
PARIS (G.), à Qui-nhon.
PARIS DE BOLLARDIÈRE (capitaine), à Nam-dinh.
PECH, avocat, à Saigon.
PFOUNDES, à Kôbe (Japon).
PLANUS (G.), receveur des Postes, à Cholon.
RITTER ZU GRUENSTEYN (B^{on} von), attaché à la légation d'Allemagne, Tôkyô.
SCHREINER, vice-président de la Société des études indo-chinoises, Saigon.
SHAMS-UL-ULMA JIVANJI JAMSHEDJI MODI, à Bombay.
SON DIỆP, huyên de 1^{re} classe, à Soctrang.
UKKHAL (B. K.), à Delhi.
VOGEL (J. Ph.), Archæological Surveyor, à Lahore.
YANAGIMOTO, chef de la section de l'Agriculture et de l'Industrie, Formose.
-

SÉANCES DU CONGRÈS

I

Mercredi 3 décembre

SÉANCE PRÉPARATOIRE

La séance est ouverte à 4 heures après midi, dans le local obligeamment mis à la disposition du Congrès par la Société philharmonique, sous la présidence de M. L. FINOT, président du Comité d'organisation.

M le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux congressistes et les invite à procéder à l'élection du bureau du Congrès, des bureaux des sections et des commissions. Il propose de constituer trois sections spéciales, la première pour l'Inde, la seconde pour la Chine et le Japon, et la troisième pour l'Indo-Chine, et trois commissions chargées d'examiner des propositions reçues par le Comité d'organisation : la première s'occuperait des projets de transcription de l'annamite et du thai, la seconde du projet de rédaction d'un *Manuel de philologie indo-chinoise*, et la troisième du projet de composition d'un *Dictionnaire bouddhique chinois-sanscrit*.

L'élection donne les résultats suivants :

1^o BUREAU DU CONGRÈS

Président : M. FINOT.

Vice-présidents : MM. HEGER, LIEBLEIN et TAKAKUSU.

Secrétaires : MM. PELLIOT et STOENNER.

Trésorier : M. COMMAILLE.

2^o BUREAU DE LA SECTION I (INDE)

Présidents : MM. MACMILLAN et PULLÈ.

Secrétaires : MM. CORDIER et DE FONTAINIEU.

3^o BUREAU DE LA SECTION II (CHINE ET JAPON)

Présidents : MM. BONIN, FLORENZ et NOCENTINI.
Secrétaires : MM. LEAVENWORTH et MAITRE

4^o BUREAU DE LA SECTION III (INDO-CHINE)

Présidents : MM. BRANDES et GERINI.
Secrétaires : MM. MADROLLE et PARMENTIER.

5^o COMMISSION DE TRANSCRIPTION

Président : M. CHÉON.
Membres : MM. BABONNEAU, CADIÈRE, DUMOUTIER, FINOT, GERINI,
HOANG-TRONG-PHU, PELLIOT et SIMONIN.

6^o COMMISSION DU MANUEL DE PHILOGIE INDO-CHINOISE

Président : M. GERINI.
Membres : MM. BRANDES, CADIÈRE, FINOT, HUBERT, MAITRE, PARMENTIER
et PELLIOT.

7^o COMMISSION DU DICTIONNAIRE BOUDDHIQUE CHINOIS-SANSKRIT

Président : M. FINOT.
Membres : MM. MAITRE, NANJIO, PELLIOT et TAKAKUSU.

M. le PRÉSIDENT présente au Congrès l'ordre du jour des séances préparé par le Comité d'organisation. Le Congrès tiendrait deux séances par jour du jeudi 4 au lundi 8 décembre. La séance spéciale de la Section II (Chine et Japon) aurait lieu le vendredi soir ; les Sections I (Inde) et III (Indo-Chine) siègeraient simultanément le samedi matin ; toutes les autres séances seraient plénières.

L'ordre du jour est adopté.

M. le PRÉSIDENT rappelle que le XIII^e Congrès international des Orientalistes, tenu à Hambourg du 3 au 10 septembre 1902, a décidé que les communications resteraient la propriété de leurs auteurs et qu'il ne serait publié qu'un compte rendu analytique des séances. Cette résolution a été motivée par les retards qui ont toujours été apportés à la publication *in extenso* des congrès antérieurs : c'est ainsi que l'impression des actes du XII^e Congrès, tenu à Rome en 1899, est encore loin d'être terminée. Le bureau propose que le Congrès de Hanoi adopte pour son compte la résolution prise par le Congrès de Hambourg.

M. le comte PULLÈ appuie la proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 5 heures 3/4.

II

Jeudi 4 décembre

SÉANCE D'OUVERTURE

La séance est ouverte à 10 heures du matin, sous la présidence de M. BEAU, Gouverneur général de l'Indo-Chine. Le Gouverneur général est assisté de MM. BOULLOCHE, Secrétaire général de l'Indo-Chine, BRONI, Résident supérieur au Tonkin, FINOT, Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, Président du Congrès, et entouré des principales autorités de la colonie.

M. le GOUVERNEUR GÉNÉRAL ouvre le Congrès par le discours suivant :

Messieurs,

En ouvrant le premier Congrès des Orientalistes réuni en Indo-Chine et en leur souhaitant la bienvenue, je suis heureux tout d'abord de constater l'empressement avec lequel les Gouvernements et les corps savants, tant de France que de l'étranger, ont répondu à l'invitation qui leur avait été adressée par la Colonie.

Cette réunion d'un aussi grand nombre de savants éminents, maîtres dans la philologie orientale et extrême-orientale, montre de la façon la plus palpable combien l'idée était féconde de réunir, à l'occasion de l'Exposition de Hanoi, un congrès scientifique dont les résultats compléteront et couronneront cette imposante manifestation de travail et de progrès.

L'Ecole française d'Extrême-Orient, par l'enquête méthodique qu'elle a instituée sur place depuis deux ans et par les premiers résultats qu'elle a obtenus de ses recherches, a déjà fait prévoir tout ce que l'étude du passé de l'Indo-Chine pourrait apporter de nouveau à la science et à l'histoire de la civilisation.

Par sa situation intermédiaire entre la Chine et l'Inde, ce pays s'est trouvé le théâtre séculaire où les deux grandes variétés de l'espèce humaine, la mongolique et l'indo-aryenne, se sont rencontrées et ont lutté pour la conquête et l'hégémonie. Les traces de cette lutte sont encore inscrites sur le sol et sur les traits des races qui l'habitent et nulle autre partie de l'Asie n'offre un champ aussi riche et aussi varié pour l'étude des langues, des religions et des civilisations qui se sont disputé cette partie du monde.

Aussi les études que vous poursuivez, et dont vous venez ici nous faire connaître les résultats en les soumettant à l'épreuve d'une discussion amicale et éclairée, ne sont-elles pas seulement d'ordre théorique et destinées à satisfaire votre curiosité scientifique. De vos recherches sur le passé de la grande péninsule indo-chinoise, sortent les plus utiles renseignements que nous puissions recueillir pour le gouvernement des peuples si divers qui l'habitent.

En utilisant la source précieuse de documentation que vous nous apportez, nous nous préserverons de bien des erreurs et nous apprendrons à faire meilleur usage des ressources de toute nature que ce pays nous offre. De plus, en pénétrant, par l'histoire du passé, jusqu'au fond encore si fermé de la pensée des races indigènes, il est permis d'espérer que nous arriverons à les comprendre, à nous faire comprendre et même aimer d'elles; et ainsi nous parviendrons peu à peu à réaliser la mission que la France s'est imposée en prenant charge du gouvernement de ces peuples, qu'elle doit, par les voies supérieures de la science, de la justice et de la civilisation, faire évoluer vers un avenir meilleur.

Je déclare ouverte la session du Congrès des Orientalistes de 1902.

M. L. FINOT, Président du Congrès, prend ensuite la parole :

Monsieur le Gouverneur général,

J'exprime les sentiments unanimes du Congrès en vous adressant ses respectueux remerciements pour le témoignage de haute bienveillance que vous avez tenu à lui donner en venant inaugurer ses travaux et pour les paroles de bon accueil que vous venez de lui adresser.

Messieurs,

Le Congrès qui s'ouvre aujourd'hui est un nouveau signe de ce besoin général d'entente et de coopération qui s'affirme, de notre temps, dans tout le domaine des études orientales. Jadis, les savants préféraient le travail isolé : chacun était seigneur d'un fief où il ne tolérait pas volontiers les incursions. On était, en général, peu disposé à s'associer à d'autres pour atteindre plus

tôt un but où l'on espérait, avec le temps, arriver seul. L'important n'était pas de faire vite une découverte, mais d'être le premier à la faire. Les questions de priorité suscitaient d'âpres polémiques, et les divergences philologiques dégénéraient souvent en hostilités ouvertes.

Je ne crois pas m'abuser en constatant que le monde savant d'aujourd'hui domine un horizon plus large. On y est moins préoccupé d'autonomie que d'union, moins attentif aux personnalités qu'aux résultats.

Depuis trente ans, treize congrès ont rapproché les orientalistes dans une croissante harmonie de travail, et l'on a vu, de l'un à l'autre, des œuvres excellentes germer, se développer et mûrir. C'est là que sont nées ces deux grandes Associations internationales pour l'exploration archéologique de l'Inde et de l'Asie centrale et orientale, qui vont reprendre l'enquête historique avec une vigueur nouvelle et de plus puissants moyens d'action. C'est sous leur inspiration que s'élaborent ces œuvres collectives, telles que la *Bibliographie indienne* et l'*Encyclopédie musulmane*, auxquelles ne saurait suffire l'initiative individuelle et que l'union des efforts achèvera.

S'il est, Messieurs, une partie du monde dont l'étude réclame cette association de forces, c'est assurément l'Extrême-Orient. D'une part, en effet, la connexité des faits qui composent la trame de son histoire interdit le morcellement des recherches ; d'autre part, l'infinie diversité des races et des langues oppose à l'étude intégrale des obstacles presque insurmontables.

Mais cette antinomie apparente s'évanouit, si un échange régulier de communications s'établit entre tous les travailleurs de ce vaste domaine, si l'information bornée de chacun de nous peut se compléter par les connaissances spéciales d'un confrère mieux renseigné.

C'est pour préparer les voies à cette organisation plus rationnelle du travail scientifique qu'un groupe d'orientalistes français a pris l'initiative de cette conférence. Il leur a semblé, par ailleurs, qu'un ensemble de conditions favorables désignait l'Indo-Chine comme un centre propice de réunion.

Située au milieu des pays d'Extrême-Orient, à la jonction des deux grandes civilisations qui se sont partagé l'Asie orientale, l'Indo-Chine est comme le rendez-vous des races et des religions qui font l'objet de vos études. Ici, au bord de la mer de Chine, se trouvent à la fois l'habitat actuel du peuple annamite, l'empreinte de la domination chinoise, le berceau probable de la race malaise et les vestiges extrêmes du brahmanisme indien ; à l'Ouest, au Cambodge et au Laos, les monastères peuplés de moines en robe jaune nous mettent en contact avec le buddhisme singhalais ; et derrière ce rideau de populations civilisées, un complexe mal connu de tribus sauvages attend encore les investigations des ethnographes.

Qu'il me soit permis aussi de mentionner, au nombre des circonstances qui recommandaient l'Indo-Chine comme siège du Congrès, l'existence d'une institution vouée déjà à une tâche analogue. Lorsqu'il créa l'Ecole française d'Extrême-Orient, M. Doumer, — dont le nom doit être rappelé ici avec

gratitude, — ne voulut pas en faire une sorte d'institut d'histoire locale : il lui assigna comme champ de travail l'Extrême-Orient dans son ensemble. C'est conformément à ses intentions maintes fois rappelées que les membres de l'Ecole ont visité successivement Java, la Chine, le Siam, l'Inde, le Japon, nouant ainsi les premiers liens de cette fédération scientifique de l'Asie orientale, qui deviendra, si elle se réalise, un incomparable agent de progrès.

Certes, Messieurs, l'Ecole à qui fut commis le soin de vous recevoir était encore bien jeune pour un tel honneur : elle avait à peine trois ans d'existence. Néanmoins, vous n'avez pas hésité à venir à elle, à l'exemple des bonnes fées qui aiment à se grouper autour des berceaux.

Soyez remerciés d'avoir répondu avec tant d'empressement à notre appel. Au nom du Comité d'organisation, je vous souhaite la bienvenue.

Nous nous sentons particulièrement obligés envers les Gouvernements d'Autriche-Hongrie, d'Italie, du Japon, du Siam, des Indes néerlandaises, de l'Inde française, qui nous ont fait le grand honneur d'envoyer ici des représentants.

Je suis heureux de saluer, en la personne de leurs éminents délégués, les Musées d'ethnographie de Berlin et de Vienne ; les Universités de Bologne, de Christiania, de Rome, de Tôkyô, Yale de Newhaven ; les branches de Bombay et Changhai de la Société Asiatique de Londres ; l'Institut royal de la Haye ; la Société Asiatique italienne ; l'Institut royal de Naples ; la Société allemande pour l'étude de l'Asie orientale ; la Société Asiatique du Japon ; la Société orientaliste du Japon ; la Société Asiatique de Paris ; la Société de géographie ; le Muséum d'histoire naturelle ; l'Ecole des Hautes Etudes ; les Musées nationaux ; l'Ecole des Langues orientales ; la Société française d'archéologie ; la Société des études coloniales et maritimes ; la Société des études indo-chinoises.

J'adresse notre cordial salut à tous ceux qui sont venus prendre part en personne aux travaux de ce Congrès, et notre affectueux souvenir aux confrères absents qui n'ont pu que nous envoyer de loin leur adhésion et leurs vœux.

Vous êtes, Messieurs, en présence d'un champ de travail immense et en grande partie inculte ; en y appliquant vos communs efforts, vous justifierez les sympathies qui vous entourent et qui saluent dans votre réunion l'espoir des moissons futures.

M. le conseiller F. HEGER prononce, au nom du Gouvernement impérial et royal d'Autriche-Hongrie, le discours suivant :

Messieurs,

En ma qualité de représentant de la Cour impériale et royale d'Autriche-Hongrie, j'ai l'honneur de saluer le Congrès international des Orientalistes de Hanoi. C'est la première fois que se tient dans un pays ouvert depuis peu de

temps seulement à la civilisation, un congrès scientifique. Celui-ci ne doit pas s'occuper uniquement des antiquités et des langues de l'Asie orientale, mais aussi diriger son attention sur les peuples d'aujourd'hui et sur les conditions actuelles de leur culture. L'Exposition qui s'est ouverte en même temps est la preuve éclatante que la République française a réussi, dans un laps de temps bien court, grâce à son énergie et à sa sagesse, à plier l'esprit d'un pays tout à fait asiatique aux lois de la civilisation européenne.

Le mérite de l'organisation de ce Congrès revient surtout à l'École française d'Extrême-Orient, qui s'est élevée rapidement à une haute réputation, grâce aux hommes distingués qui sont placés à sa direction et à l'excellente publication de son *Bulletin*. Puisse cette institution, à laquelle j'exprime mon admiration particulière, fleurir et croître, pour le bien de la science et pour la gloire de la République, qui lui a donné la vie.

M. le docteur J. BRANDES prononce, au nom du Gouvernement des Indes néerlandaises, le discours suivant :

Monsieur le Gouverneur général,

Messieurs,

C'est par un arrêté spécial du Gouvernement des Indes néerlandaises que je suis venu ici. Nos règlements ne permettent pas en effet à un fonctionnaire de quitter la colonie sans lui faire perdre tous les droits que son temps de séjour lui a déjà acquis pour son congé prochain dans la mère-patrie. Le Gouverneur général des Indes néerlandaises a cependant passé par-dessus cette règle et a tenu à m'envoyer ici comme délégué par un arrêté spécial, qui vous montre en quelle estime il tient vos efforts et quelle utilité ce Congrès lui paraît présenter pour l'étude de l'Extrême-Orient.

Au reçu de votre invitation, la Société batavienne des Arts et des Sciences a décidé d'envoyer un de ses membres au Congrès. Les quelques difficultés que n'eût pas manqué de soulever l'envoi d'un délégué spécial étaient levées en ce qui me concerne par l'arrêté du Gouverneur général, et c'est pourquoi la Bataviaasch Genootschap m'a prié de la représenter ici, et de vous exprimer en son nom tous les sentiments amicaux et cordiaux qu'éprouvent pour votre œuvre ceux qui, dans l'Archipel indien, s'intéressent à l'histoire des langues, des religions et des civilisations de l'Extrême-Orient. Les temps sont changés, Messieurs. Ce n'est pas avec cette sympathie que dans les temps anciens les gens de Java abordaient sur les côtes d'Indo-Chine. Ils débarquaient en envahisseurs, pour piller et raser les temples, emportant les images des dieux, et même — espérons que le cas fut unique -- la tête d'un des rois de Campā. Mais dès le XIV^e siècle, le *Nagarakrētāgama*, poème composé à l'éloge du plus grand roi de Madjapahit, dit qu'alors les royaumes continentaux de Syangka,

Ayodhyāpara, Dharmanagara, Marutma, Rājapura, Singhanagara, Campā, Kamboja et Yavana étaient avec le grand roi de l'Archipel indien en des termes d'amitié étroite, *mitreka satatī*, amis déjà depuis longtemps. Depuis lors, le contact amical ne s'est plus perdu. L'Indo-Chine continentale et l'Insulinde se sont fait des présents intellectuels : Java a donné au Siam et au Cambodge une des versions du récit de *Raden Ino Kertapati* ou d'*Eynao*, et sans doute tel recueil d'histoires et de fables, le *Tantri* ou le *Nanthouk*. C'est au Cambodge par contre que, selon les chroniques, Java doit l'Islam ; d'après le poème javanais *Jatisvara*, les *Kitab* de cette religion furent apportés à Java par une dévote qui eut l'heureuse fortune de les obtenir au Cambodge. La première princesse ou reine du dernier roi de Madjapahit était, il vous en souvient, une princesse chame, la *putrī Campā*, dont le frère et le cousin, avec quelques autres coreligionnaires respectables, furent à Java les premiers apôtres notables de la foi musulmane. Oui, Messieurs, les temps ont changé, les gens de Java sont liés d'amitié à ceux du continent, et c'est pourquoi la Bataviaasch Genootschap, à défaut d'un délégué spécial au Congrès des Orientalistes de Hanoi, a tenu à vous témoigner de façon palpable sa vive estime. Comme expiation, comme restitution, au lieu de la tête du roi de Campā qu'ils emportèrent naguère, les gens de Java vous envoient un cadeau de moindre importance, mais qu'ils vous offrent de bon cœur, un recueil de quelques articles nouveaux sur des sujets intéressant l'Extrême-Orient. Ils l'ont intitulé : « Hommage au Congrès des Orientalistes de Hanoi de 1902 ». La Société de Batavia vous prie d'en accepter le dédicace, et vous adresse son salut et ses vœux.

Enfin, la Société de Batavia a une institution sœur, l'Institut royal pour l'étude de linguistique, géographique et ethnographique des Indes néerlandaises. Cet Institut ne vous a pas oubliés. Quoique personne ne soit venu directement de La Haye à Hanoi, il a été convenu que le délégué des Indes néerlandaises représenterait également l'Institut royal. A quoi bon dire longuement de quels sentiments l'Institut est animé à votre égard ? Vous le savez de reste. Des études communes nous rapprochent, et c'est pourquoi en dernier lieu je vous apporte les salutations et les vœux de l'Institut royal de La Haye.

M. L. NOCENTINI prononce, au nom du Gouvernement royal d'Italie, le discours suivant :

Monsieur le Gouverneur général,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous apporter les salutations du Gouvernement d'Italie.

La plus ancienne école fondée en Europe pour l'étude de l'Orient, l'Institut oriental de Naples, comme la plus nouvelle qui ait été organisée en ces

derniers temps, à la Faculté des lettres de l'Université de Rome, ont voulu se joindre à la manifestation de sympathie du Gouvernement.

C'est le premier de nos congrès qui se réunit en Orient, et c'est la première fois qu'y prennent part des savants qui ont étudié directement ces peuples dans toutes leurs diverses manifestations, anciennes et modernes.

Les travaux de ce Congrès seront comme l'introduction à l'œuvre scientifique de votre Ecole.

La connaissance de l'Orient qui va aujourd'hui déborder des limites purement philologiques dans lesquelles elle semblait jusqu'à présent officiellement enclose, le nouveau centre d'études qui va se constituer ici et qui, comme l'étoile de l'Orient, conduira les recherches des savants qui vivent en Europe, sont deux séries de faits destinés à faire de ce Congrès une date mémorable, et qui, en même temps qu'ils vous expliquent le grand intérêt de l'Italie, officielle et scientifique, vous assurent aussi de la sincérité de ses vœux pour le complet succès de nos travaux.

M. le comte F. PULLÈ a la parole pour un hommage au nom du Ministre de l'Instruction publique d'Italie :

Monsieur le Gouverneur général,

Messieurs les membres du Congrès,

J'ai l'honneur de présenter, au nom du Ministre de l'Instruction publique d'Italie, quelques exemplaires de la collection des *Studi italiani di filologia indo-iranica*.

Depuis le XI^e Congrès international des Orientalistes tenu en 1897 à Paris, où je présentais le premier des ces volumes, bien du chemin a été fait par l'activité intellectuelle de la France, et pour l'accord de nos sentiments.

J'admiraï alors la loyale franchise de votre Ministre des Colonies, lorsqu'il affirma le droit de la France aux conquêtes coloniales au nom de ses conquêtes scientifiques, et nous assura pour l'avenir que les intérêts matériels de sa patrie marcheraient toujours de conserve avec les intérêts de la civilisation dans ces régions de l'Orient.

En attendant qu'Alger, où la France donne encore son hospitalité au prochain Congrès des Orientalistes, nous fasse connaître les bienfaits de la France pour la civilisation du continent noir, nous constatons ici en ce moment et sur place que les intérêts de la civilisation et de la science ont parcouru chez vous la même route que les intérêts d'autre nature.

Oui, ses anciennes promesses, votre noble pays les a tenues galamment. Cette Ecole qui surgit, la première parmi les institutions de la plus jeune de vos

colonies, pleine de vitalité et de foi dans l'avenir, est un bien grand exemple aux nations de l'esprit et des méthodes des conquêtes modernes.

Elle est placée ici, cette Ecole, sur ce point éloigné, comme l'avant-garde de la mentalité européenne, pour éclairer de la lumière tranquille de la science le chemin de la civilisation en marche.

C'est en appréciant, en suivant avec la plus vive sympathie cette nouvelle manifestation de la France jeune, de la France démocratique et laïque, que nous sommes ici, les envoyés d'un peuple frère ; de ce peuple d'Italie que des sentiments intimes et profonds, les lois d'une origine et d'une organisation communes, les nécessités d'une même destinée rallient et rallieront toujours à la France lorsqu'il s'agira des luttes suprêmes pour les revendications séculaires de notre progrès social et intellectuel. C'est dans ces sentiments, Monsieur le Gouverneur général et Messieurs de l'Ecole française, que nous vous remercions de nous avoir invités à assister à la nouvelle affirmation d'une renaissance de l'ancien *latin sanguine gentile* dans ces pays de l'Orient que le génie de Rome, la mère commune, avait à peine entrevus, mais que l'esprit des peuples issus d'elle a de tout temps poursuivis. Merci de nous avoir invités à prendre part à une œuvre si belle et si noble, dont nous souhaitons l'immanquable réussite avec toute la force et toute la sincérité de nos cœurs.

M. le colonel GERINI prononce, au nom du Gouvernement royal de Siam, le discours suivant :

Monsieur le Gouverneur général et Messieurs,

C'est avec le plus grand plaisir que je prends la parole au nom du Gouvernement siamois, qui m'a fait le haut honneur de me charger de le représenter à ce Congrès, et de me faire l'interprète, auprès de cette docte assemblée, du vif intérêt que le Siam prend à cette réunion et des souhaits cordiaux qu'il forme pour l'heureuse réussite de ses travaux.

Ayant la bonheur de posséder en Sa Majesté le Roi Chulalongkorn un des souverains les plus éclairés et amis du progrès qui existent en Orient, le Siam n'aurait su rester étranger à cette brillante manifestation de l'activité intellectuelle de l'Indo-Chine française, à laquelle le rattachent tant de liens et avec laquelle il a en commun tant de particularités ethniques et de traditions historiques, politiques et religieuses.

Le Siam ne forme-t-il pas, en effet, en raison de sa position géographique au centre de la péninsule indo-chinoise, et n'a-t-il pas été pendant de longs siècles l'anneau de jonction — si je puis ainsi m'exprimer — entre les deux grandes et merveilleuses civilisations anciennes de l'Inde et de la Chine, qui ont, chacune à son tour, et parfois toutes les deux à la fois, influencé cette région?

Quoique au point de vue des recherches orientales je n'ai pas le titre à siéger au milieu d'une assemblée composée de savants, que l'intérêt que je prends à des populations et à une région, l'étude desquelles j'ai consacré tous mes loisirs pendant — à peu près la moitié de ma vie — que j'ai passées, je m'efforcerai de faire de mon mieux pour m'acquitter de ce que m'a honoré, en apportant mon humble contribution aux travaux.

Par le fait d'avoir fait coïncider ce Congrès avec l'Exposition organisée dans cette ville, — jadis capitale d'un puissant royaume, — à présent chef-lieu d'une florissante colonie française, — offert à nous tous, qui jouissons ici des avantages de sa vaste et inépuisable hospitalité, l'occasion de nous mettre au courant de ce qui ont été faits, entre autres, dans le domaine de l'archéologie et de l'épigraphie de cette région si intéressante pour l'orientaliste, l'Exposition offre en outre l'avantage d'étudier sur les lieux mêmes les monuments et de parvenir à résoudre quelques-uns des plus importants problèmes qui s'attachent à la connaissance du passé, aussi bien qu'à celle de l'actuelle de ces contrées.

L'honneur d'avoir pour la première fois conçu et si brillamment exécuté la heureuse idée d'offrir aux adeptes des études orientales l'occasion de travailler sur place, dans les meilleures conditions et sous les meilleurs auspices, aux questions qui ont trait à l'archéologie et à l'Extrême-Orient, appartient ainsi à la France, qui a d'ailleurs toujours été le pays des plus nobles et des plus généreuses initiatives.

Il y a donc toute raison d'espérer, non seulement que ce Congrès sera complètement par les résultats de ses travaux tout ce qu'on peut attendre, mais aussi que le précédent ainsi heureusement établi par l'Inde sera bientôt suivi tant par les autres nations occidentales qui ont des colonies dans l'Extrême-Orient, que par les Etats indépendants de cette région, comme le Siam, par exemple, s'efforcent de tout leur pouvoir de contribuer dans la plus large mesure aux bienfaits de la civilisation moderne.

De cette manière le jour ne tardera pas à arriver où l'on pourra dire que l'Extrême-Orient, — cette région jadis si mystérieuse et si attrayante par les mystères mêmes de son passé, de ses coutumes et de ses races, — ne sera plus comme jusqu'à présent un livre fermé pour l'ethnologue, le philologue et l'historien. Il en résultera ainsi un grand bien pour la science, la civilisation, et le bien-être des populations qui habitent cette partie du monde et qui méritent toute l'attention et la bienveillance du monde occidental.

M. J. LIEBLEIN, délégué de l'Université de Christiania (Norvège), au nom des sociétés étrangères d'Europe, le discours suivant

Comme délégué de l'Université de Christiania et de notre Académie et Société des sciences, et comme doyen des délégués des académies et des institutions savantes de l'Europe, je remercie, pour ma part et au nom des délégués, M. le Gouverneur général de son invitation gracieuse au Congrès et de l'hospitalité exquise avec laquelle nous sommes reçus ici. Venus de l'*Ultima Thule* par un chemin qui nous a pris plus de quarante jours, ce fut une agréable surprise pour nous d'être reçus d'une manière si aimable et si bienveillante. Cependant ce n'est pas seulement pour remercier que j'ai demandé la parole ; c'est aussi pour saluer le Congrès au nom de nous tous et pour émettre les meilleurs vœux pour qu'il maintienne et continue les traditions des congrès précédents.

M. le D^r BAEZL, délégué de la Société Asiatique du Japon, prononce, au nom des sociétés étrangères d'Extrême-Orient, le discours suivant :

Monsieur le Gouverneur général,
Monsieur le Président,
Messieurs,

Permettez-moi, je vous prie, d'exprimer au nom des délégués des sociétés savantes de l'Extrême-Orient, nos très sincères remerciements pour les invitations que vous avez bien voulu leur envoyer pour ce Congrès, et pour l'accueil si aimable et si cordial que l'on nous a accordé.

Vous pouvez me croire, Messieurs, si je vous dis que parmi tous les membres étrangers du Congrès, il n'y en a pas un qui n'ait été frappé d'admiration pour ce qu'il a pu observer ici : le progrès énorme fait au Tonkin sous l'administration française. L'énergie et l'entreprise françaises ont créé dans cette partie de l'Asie, relativement peu connue du public, la plus belle ville de tout l'Extrême-Orient, une ville également splendide comme conception et comme construction. Et ce qui est particulièrement remarquable, c'est que tout cela a été fait dans le bref intervalle d'une dizaine ou tout au plus d'une quinzaine d'années.

Mais non content d'un tel succès matériel et esthétique, le Gouvernement français a, comme toujours, montré combien lui tient au cœur l'avancement des sciences, et il a, le premier parmi les gouvernements européens, fondé une Ecole d'Extrême-Orient dont le Directeur distingué nous fait l'honneur d'être notre président, et qui compte comme professeurs et comme membres des savants dont les anciennes universités de l'Europe pourraient être fières.

Inauguré sous des auspices aussi favorables, ce premier Congrès d'orientalistes siégeant dans l'Orient même doit bien marquer une nouvelle époque dans les études de l'Est, et toutes les autres sociétés savantes seront heureuses de collaborer avec l'Ecole française dans ce but intéressant toute l'humanité.

Quod felix faustum fortunatumque sit !

M. H. HUBERT, délégué de l'École des Hautes Etudes et des Musées Nationaux, prononce, au nom des sociétés françaises, le discours suivant :

Monsieur le Gouverneur général,

Messieurs,

Je prends la parole au nom des institutions et des sociétés françaises qui s'intéressent de près ou de loin à l'Indo-Chine, tant de celles qui sont représentées ici que de celles qui n'ont pas pu vous envoyer leurs délégués. Je tiens une place que devait remplir un des savants sanscritistes ou sinologues français dont vous regrettez l'absence à ce Congrès. Je les connais cependant assez et je connais assez bien les sentiments qu'ils professent à l'égard de vos œuvres et de ceux d'entre vous qu'ils connaissent, pour ne pas craindre de les dénaturer en vous apportant avec le nôtre leur salut et leur hommage.

Peut-être aurez-vous plaisir à constater, Messieurs, la diversité des intérêts et des préoccupations qu'apportent à votre Congrès ceux qui vous viennent de France. Vous trouverez parmi nous des orientalistes que ne connaissent pas les congrès européens du même nom. Je vous prie d'y voir un signe de l'intérêt très général qui s'attache là-bas au travail d'ici. Nous aurons à poser ensemble, Messieurs, et vous aurez à résoudre des problèmes dont la solution importe à des branches fort diverses de la science. J'ajoute que cette diversité de préoccupations s'attachant à un seul objet est l'image de la science nouvelle qui atteint à ses fins par la collaboration des disciplines.

Messieurs, j'exprimerai mal, je crois, les sentiments de ceux pour lesquels je vous parle ici, si je vous laissais penser qu'ils sont venus seulement par amour de leur science spéciale. Je vous laisserais ignorer la joie profonde et la véritable allégresse que nous sentons à nous trouver parmi vous à Hanoi. Nous sommes venus fêter avec vous une sorte de jubilé du Tonkin français. L'heure en est venue très tôt. Nous nous en applaudissons avec vous et nous sommes venus vous féliciter, Monsieur le Gouverneur général, d'avoir été appelé à présider à cette fête.

L'histoire de la conquête est encore bien récente, puisque nous avons parmi nous un de ses héros : et il faut que les choses aient marché bien vite, pour que nous ayons à nous occuper maintenant, de concert avec la nouvelle École française d'Extrême-Orient, d'organiser l'étude scientifique des terres gagnées à si grand'peine. Monsieur le Gouverneur général nous a dit que ce n'était pas une œuvre de luxe. L'avenir que vous inaugurez, Messieurs, nous le montrera. Ce serait en tous cas un de ces luxes seigneuriaux qui font la dignité des grands peuples, que nous aimons par tradition et dont nous nous enorgueillissons de nous être donné notre large part.

Je ne sais, Messieurs, si vous êtes aussi bien placés que nous pour apprécier la grandeur — j'emploie ce mot à dessein — de l'œuvre scientifique qui a déjà

été accomplie ici. Un hommage public a été rendu récemment par le Congrès international des Orientalistes de Hambourg aux travaux de l'Ecole d'Extrême-Orient, à son Directeur et à l'initiative de ses fondateurs. Nous venons encore voter ici cet hommage. Ce n'est pas la première fois qu'il aura été dit que le Gouvernement général de l'Indo-Chine a le droit d'être fier de cette nouvelle institution, sœur de ces Ecoles d'Athènes, de Rome et du Caire, qui depuis de longues années, ont pu faire apprécier leurs services effectifs. Celle-ci a déjà fait ses preuves, et elle a plus à faire que ses aînées.

Messieurs, ce Congrès marque un moment de recueillement dans votre effort, à vous qui travaillez pour la science et pour la patrie en Indo-Chine. C'est aussi un moment de repos pour nous qui venons de France. Avec le repos le rêve est permis et peut-être aussi l'utopie. Nous retomberons assez tôt au labeur.

C'est en tous cas une belle chose et qui doit nous réjouir le cœur, à vous, qui nous recevez, comme à nous, que de voir réuni un Congrès international pour une œuvre commune et une œuvre humaine dans cette jolie ville française d'Orient. J'y vois un signe des temps et le sceau de ce qui s'est fait ici. Peut-être penserez-vous avec moi, Messieurs, que nous avons là le salaire de ceux qui sont morts à la tâche, et une source profonde d'orgueil pour ceux qui survivent.

Quant à moi, Messieurs de l'Ecole française, qui représente ici une Ecole où votre Directeur a enseigné et dont vous serez sans doute un jour les maîtres, ce que je vous apporte pour ma part, c'est un tribut d'amitié.

La séance est levée à 11 heures.

III

Jeudi 5 décembre

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

SECTIONS RÉUNIES

La séance est ouverte à deux heures après midi sous la présidence de M. le conseiller HEGER, vice-président du Congrès.

I

LA RELATION SUR LE TONKIN DU P. BALDINOTTI, par M. L. NOCENTINI

On savait que le P. Giuliano Baldinotti, italien, né à Pistoia, près de Florence, avait été le premier missionnaire qui avait visité le Tonkin. M. Nocentini, grâce à l'amitié d'un savant très au courant de l'histoire de Pistoia, put mettre la main sur un exemplaire de l'ouvrage où fut imprimée la brève relation que le P. Baldinotti, après son retour à Macao où il mourut en 1630, envoya au Général de la Compagnie à Rome. Cette relation est fort rare. M. Capponi dans sa *Bibliografia pistoiese* la cite comme inédite, ainsi que le P. Zaccaria dans sa *Biblioteca pistoiese*; M. de Gubernatis ne l'a pas connue dans sa *Storia dei viaggiatori italiani* (Livourne, 1875). La lettre du P. Baldinotti à ses supérieurs, datée du 12 novembre 1626, a cependant été imprimée dans un petit volume publié à Rome en 1629 par les successeurs de Bartolomeo Zanetti, et intitulé : *Lettere dell' Ethiopia dell' Anno 1626 fino al Marzo del 1627, e della Cina dell' Anno 1625 fino al Febraio del 1626*. C'est un exemplaire de cet ouvrage que M. Nocentini finit par trouver à la Bibliothèque Nationale de Florence ; il y fit copier la relation du P. Baldinotti, et la présente au Congrès avec une traduction française du Dr Mario Carli.

Le P. Baldinotti, sur l'ordre de ses supérieurs, quitta Macao le 2 février 1626 sur un bateau portugais qui tentait de se rendre au Tonkin ; il devait à la fois servir de confesseur aux navigateurs, et étudier les conditions de réussite d'une mission. Le roi du Tonkin, qui avait entendu parler des avantages qu'on retire de la présence des navires portugais, fit aux nouveaux venus un chaleureux accueil, multipliant pour eux les carrousels, les joûtes et les régates. Les connaissances mathématiques du P. Baldinotti lui valurent une considération toute spéciale, et on lui fit des offres pour rester dans le pays. Il s'excusa sur la nécessité de remplir jusqu'au bout la mission que lui avaient confiée ses supérieurs, et qui l'obligeait à accompagner les Portugais tant au retour qu'à l'aller, mais s'engagea, sitôt arrivé à Macao, à demander l'autorisation de revenir au Tonkin. Mais un « Maure », en haine des Portugais, répandit le bruit qu'ils n'étaient venus que comme espions du roi de Cochinchine et s'apprêtaient à lui répéter ce qu'ils avaient vu et entendu. Il sut donner assez de crédit à ses dires pour que le roi du Tonkin ne consentît plus à laisser partir les Portugais que sous condition qu'ils prêteraient un serment solennel de ne pas se rendre en Cochinchine. Peu s'en fallut que cette exigence n'amenât un malheur. La séance fut solennelle. Au milieu d'un grand concours de peuple, on se rendit dans un temple, devant l'autel d'un « Pagode » (idole). Là, les Tonkinois posèrent sur une table un « vase qu'ils remplirent de vin et d'eau, ils le touchèrent avec « une pelle de fer, puis avec la pointe d'un cimeterre. Ensuite, ayant mis le feu « à un papier où était écrite la formule du serment, ils l'éteignirent sur la table, « en faisant tomber dessus quelques gouttes de sang du cou d'une poule qu'ils « mirent en pièces. Ils firent tout cela sans faire d'autres cérémonies pour le « Pagode, se tenant tous debout autour de la table. Après quoi ils nous dirent « de jurer par ce Pagode, par l'autel et par les vignes dorées qui se dressaient « sur l'autel, que nous observerions la formule du serment, et de boire tous de « ce vin. » Alors le P. Baldinotti fit « déployer une grande image de notre Sauveur », refusant de jurer par un autre Dieu que le sien. Le roi, bienveillant, autorisa le Père et les Portugais à prêter serment comme ils l'entendraient, et les laissa ainsi « à demi consolés, à demi affligés », ayant perdu cette si belle occasion de conquérir la palme du martyr. Le 16 septembre, le navire arrivait à Macao.

Le récit du P. Baldinotti montre des Tonkinois accueillants et confiants, gouvernés par un souverain intelligent, puissant encore, mais qu'inquiètent les entreprises du prince feudataire de « Cochinchine » (Annam). Il nous signale également ce fait trop peu remarqué qu'au XVII^e siècle encore la propagande musulmane s'exerçait activement dans toute l'Indo-Chine ; le P. Baldinotti termine en effet sa relation par ce vœu, que, « tant dans ce grand royaume du Tonkin que dans celui des Lais (Laos), se délivre un nombre infini d'âmes de la servitude du Diable, avant qu'y entre la malfaisante secte mahométane ! »

II

REMARQUES SUR LES ANTIQUITÉS DE JAVA, par M. le docteur J. BRANDES

Depuis un an et demi, le Gouvernement des Indes néerlandaises a institué, comme d'autres gouvernements coloniaux, une Commission chargée de procéder à des enquêtes archéologiques dans les îles de Java et de Madura. C'est une bonne nouvelle à répandre, car les antiquités de Java, non moins que celles des autres colonies, méritent, pour la beauté de leurs ensembles et l'intérêt des détails, d'être examinées selon toutes les règles d'une méthode correcte. Avec l'assistance de MM. Parmentier et Carpeaux, de l'École française, M. Brandes a disposé dans le local des séances une exposition sommaire de dessins, plans et photographies, qui représentent quelques-unes des nouvelles trouvailles.

Dans l'île de Java, on trouve tout au complet deux styles d'art hindou, celui du Java central et celui du Java oriental. Ils sont figurés sur un tableau comparatif (planche I) qui donne le profil du Čandi Mëndut jusqu'au toit de l'édifice (Java central) et celui du temple de Tumpang près de Malang (Java oriental). Les différences essentielles sont très nettement accentuées, et c'est surtout le style du Java oriental qui doit intéresser le Congrès, par sa conformité remarquable avec celui du Campā décrit avec tant d'exacritude et de netteté par M. Parmentier. Le Čandi Tumpang est entièrement représenté par les plans et les photographies rangés sur les deux premières tables. Les photographies placées sur la troisième table permettent d'élucider les transformations de l'ornement *makara* et de l'ornement *kala*. Les transformations du *makara* sont beaucoup mieux sériées, parce que les représentations en sont plus nombreuses. Enfin un dernier groupe de photographies reproduit des *jātakas*, des fables, d'après des sculptures récemment déblayées au Čandi Sajivan, et montre les figures sculptées sur les faces d'un monument trouvé à Gilang, près de Yogyakarta, et jusqu'ici parfaitement inconnu.

Le tableau comparatif montre dans le profil du Čandi Mëndut un second profil à l'intérieur du soubassement. Les travaux de la Commission spéciale qui s'est occupée du Borobudur lui ont permis de surveiller également la restauration du Čandi Mëndut; elle a été amenée ainsi à découvrir que, sous le Čandi Mëndut tel qu'on le voit actuellement, un autre temple est caché, autrement dit que le Čandi Mëndut est un temple ancien recouvert d'un manteau plus récent, comme c'est le cas à la Mahābodhi. De ce temple ancien, la partie supérieure est en pierre, et la partie inférieure en briques. La découverte de ce double soubassement au Čandi Mëndut a amené à faire des recherches sur les autres monuments du Java central et on a constaté que presque toujours, dans les sanctuaires les plus étendus, le temple principal avait été aussi enrichi et accru par une construction nouvelle. C'est ainsi qu'à la première galerie du Borobudur l'une des séries de bas-reliefs est une addition, un embellissement, d'une date un peu plus récente que l'ensemble de l'édifice.

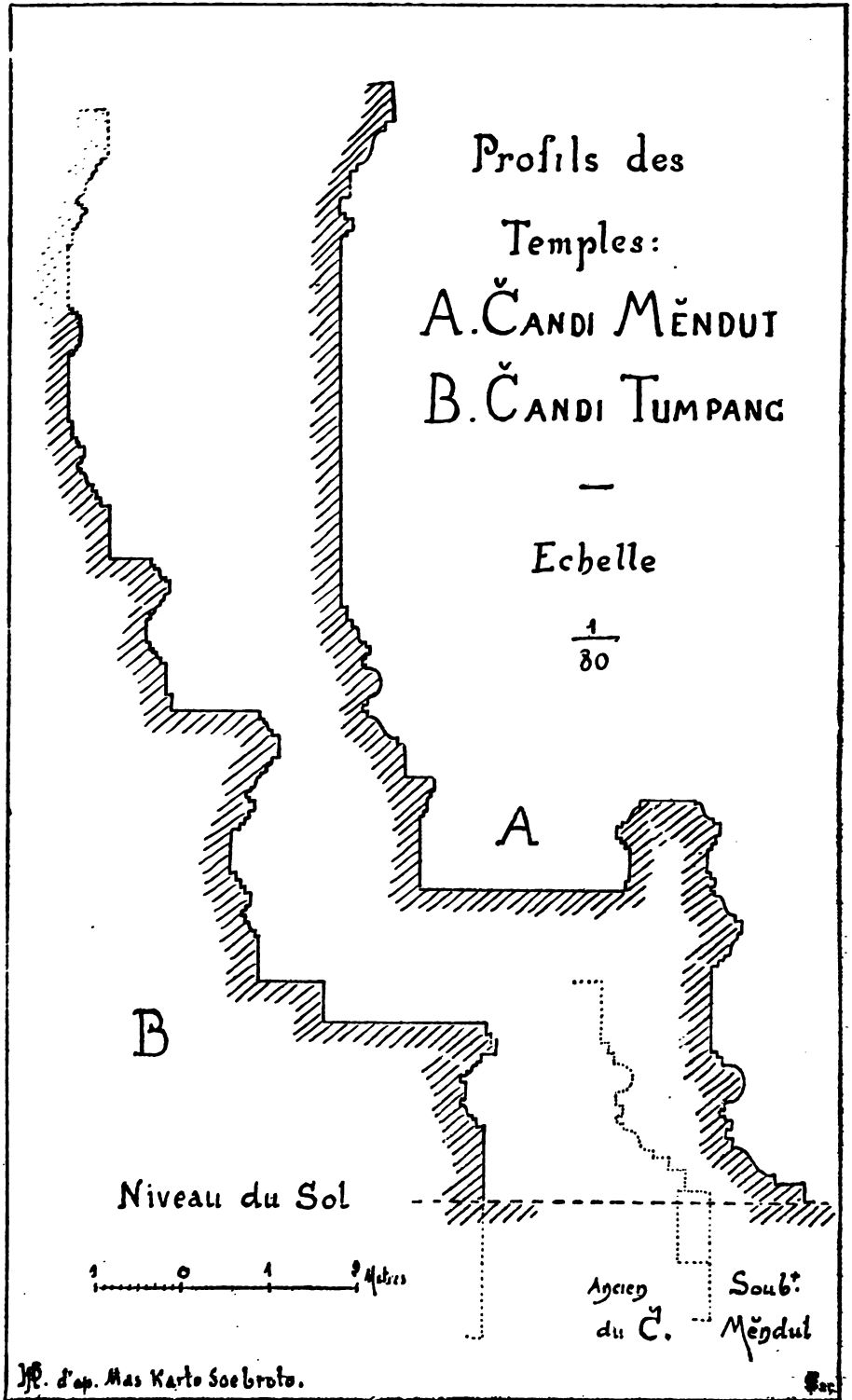
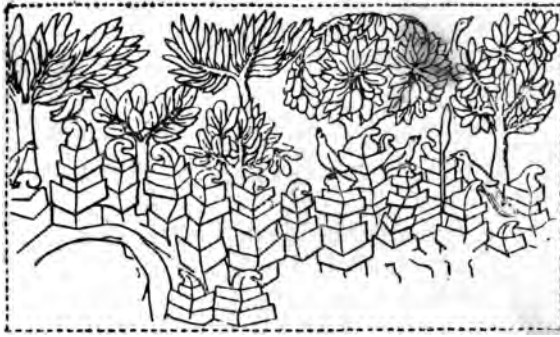
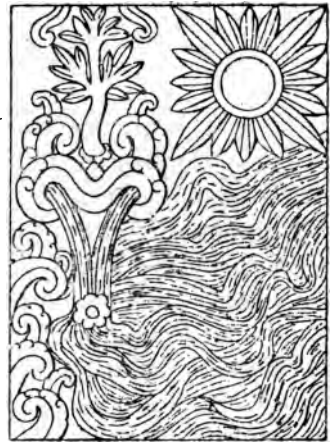


PLANCHE I

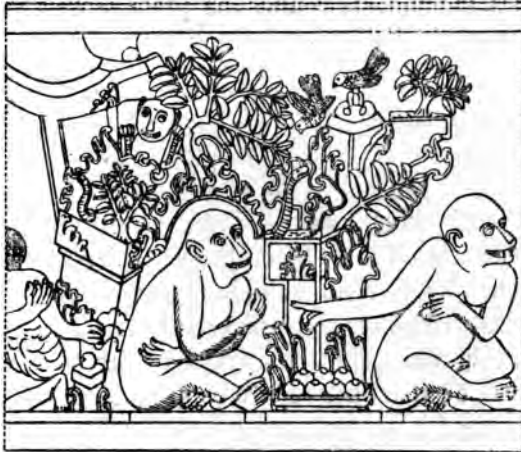


N° 1. BOROBUDUR

Stupa of Borobudur



N° 5. TUMPANG

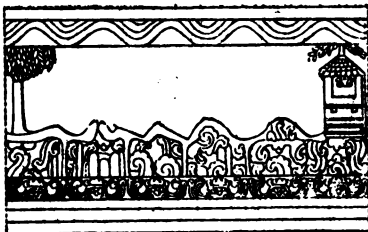


N° 2. PRAMBANAN

Prasasti Prambanan



N° 6. TUMPANG



N° 3. PANATARAN

Prasasti Panataran



N° 7. TUMPANG



N° 4. TUMPANG



N° 8. TUMPANG

Il est encore une particularité de l'art hindou de Java sur laquelle M. Brandes tient à appeler l'attention : c'est la série presque infinie des modifications et des adaptations d'un même motif ornemental. Dans l'*Hommage* au Congrès, un certain nombre de cas sont signalés ; qu'il suffise de mentionner ici les transformations des silhouettes de montagnes et d'arbres, qu'on peut suivre sur la planche II. Non seulement les lignes se sont transformées, mais on y a adapté des motifs d'un tout autre ordre, déjà réduits eux-mêmes à un schéma stylisé. Dans des lignes dessinant une montagne ou un rocher, on est allé jusqu'à placer cette tête énorme qui ailleurs forme le sommet de la courbe du fronton. La planche distribuée au Congrès en donne des preuves manifestes ; en d'autres cas, pour lesquels malheureusement les monuments connus ne prêtent pas à une démonstration aussi péremptoire, une tête d'éléphant de face a trouvé place dans les faites des arbres.

Sur une question de M. PARMENTIER, M. BRANDES dit que le degré de transformation des objets en question (rochers, etc.) est dans un rapport constant avec l'âge des monuments.

Au sujet de la tête de monstre qui, dans les monuments de Java, se trouve au sommet du fronton, accostée de deux makaras, M. FINOT fait observer qu'elle se rencontre également dans les monuments hindous de l'Indo-Chine comme motif central d'un ornement où les makaras sont remplacés par les nāgas. Il demande si M. Brandes croit que l'ornement indo-chinois et l'ornement javanais dérivent d'un même motif original, et si ce motif ne pourrait pas être celui de Garuḍa dévorant les Nāgas.

M. BRANDES ne repousse pas l'hypothèse de cette filiation en ce qui touche les monuments indo-chinois ; mais il pense que l'ornement javanais s'est formé indépendamment de l'autre et n'admet pas la même explication.

M. le colonel GERINI pense que cet ornement pourrait dériver d'une représentation de Narasiṃha.

III

PRÉSENTATION D'OUVRAGES SIAMOIS, par M. le colonel GERINI

Monsieur le Président, Messieurs,

Dès que ma nomination comme représentant du Siam au Congrès international des Orientalistes qui s'est ouvert dans cette ville fut rendue publique, non seulement le Département de l'Instruction publique du Siam, mais aussi quelques hauts personnages siamois qui sont à la tête du mouvement intellectuel du royaume, m'ont fait parvenir diverses publications, éditées par leurs soins ou sous leurs auspices, relatives à l'histoire, à la religion et à la littérature du pays, en émettant le désir qu'elles fussent présentées au Congrès en témoignage du vif intérêt que le Siam prend à ses travaux.

Ces publications, au nombre de vingt-trois, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous les transmettre en vous priant d'en accepter l'hommage.

Je n'hésite pas à croire que, bien qu'en petit nombre, les ouvrages en question permettront à cette docte assemblée de se faire une idée assez exacte de l'étendue des progrès réalisés au Siam dans le domaine des études de linguistique, de religion ou d'histoire, grâce aux vaillants efforts de ses lettrés et au patronage à la fois si éclairé et si généreux de S. M. le Roi de Siam, profondément attaché au développement intellectuel de son royaume.

Qu'il me soit permis, Messieurs, de signaler tout spécialement à votre attention trois des publications comprises dans la nomenclature que j'ai pris soin de dresser du présent envoi.

1^o) Travaux sur la langue et les textes pâlis, de S. A. R. le prince Vajirañāna ; l'auteur est déjà bien connu du monde savant par la célèbre édition, publiée sous sa direction, des Trois *Piṭakas* ou recueils des écritures bouddhiques.

2^o) Annales historiques de la dynastie actuellement régnante au Siam, ouvrage dû à S. A. R. le prince Damrong, un littérateur et savant distingué, qui depuis de longues années remplit au Siam avec un grand succès la lourde charge de Ministre de l'Intérieur.

Enfin, 3^o) Dictionnaires siamois et anglo-siamois, ouvrages publiés par les soins du Ministère de l'Instruction publique. Ces dictionnaires sont les premières compilations de l'espèce dues à l'initiative des Siamois. Elles dénotent des progrès dans cette branche d'études, dûs au fait que l'Instruction publique au Siam a été, dans le cours de ces dernières années, complètement réorganisée et établie sur des bases plus solides et plus rationnelles.

Permettez-moi, Messieurs, de profiter de l'occasion qui m'est offerte ainsi de vous signaler les louables efforts faits au Siam pour développer et vulgariser les études de philologie et d'archéologie orientales.

C'est d'abord la création, sous la direction du Prince Vajirañāna, d'un important séminaire connu sous le nom de *Mongkuṭ Rājavidyālaya* dans le monastère Wat Pavaranives, où les novices et jeunes moines se livrent à l'étude de la langue pâlie et des textes bouddhiques.

Ce sont en outre les examens pour le doctorat en langue pâlie et en science religieuse, institués dans la capitale, auxquels peuvent se présenter les candidats de toutes les provinces du royaume. Ces examens ont lieu tous les trois ans, au palais du Roi, sous sa haute surveillance, et parfois même sous sa présidence effective.

D'autre part, le Roi a tout récemment établi, dans un temple et monastère fondé par lui-même, le Wat Beñcamabophitr (*Pañcama-pavitra*), une importante bibliothèque bouddhique et historique appelée *Hô P'hrah Buddhasāsana-saṅgaha*, où il a commencé à réunir les plus anciens et les plus rares manuscrits existant dans le pays. Cette collection, importante déjà, est accessible au public savant, et elle sera, une fois complète, d'une aide puissante pour tous ceux qui s'intéressent aux études orientales.

Vous pouvez aisément vous convaincre par tout ceci, Messieurs, de la vitalité au Siam des recherches de philologie et d'archéologie orientales.

Ce qui a été accompli dans cet ordre d'idées par la France, grâce à la fondation de l'École française d'Extrême-Orient, et par l'Angleterre, par l'institution d'un Département archéologique en Birmanie, ne saurait d'ailleurs qu'inciter davantage le Siam à marcher, dans ce domaine spécial, sur les traces de ses puissants voisins.

CATALOGUE DE L'ENVOI

I.

Ouvrages offerts par S. A. R. le Prince VAJIRAÑĀṆA, chef de l'Église bouddhique orthodoxe du Siam.

A. — Textes pour l'enseignement de la langue pâlie :

1. — *Pāli veyyākaraṇa* : Grammaire pâlie en 4 parties — composée par S. A. R. le Prince Vajirañāṇa.
2. — *Ubhaya-vākya-parivattana* : Exercices de traduction du pâli en siamois, en 2 parties — composés par le même.
3. — *Vicitta-Jātaka* : Choix de 23 Jātakas dans le texte pâli, avec glossaire, pour servir d'exercices de traduction — édités par Nāi Dēs.
4. — *Dhammapadaṭṭhakathā* : Commentaire au Dhammapada; texte pâli édité par S. A. R. le Prince Vajirañāṇa, en 6 parties.
5. — *Tatiya-Samantapāsādikā* : Commentaire au Mahāvagga ; texte pâli édité par S. A. R. le Prince Vajirañāṇa; et *Catuttha Samantapāsādikā* : Commentaire au Cullavagga; texte pâli édité par le Prince Sthāvāra, archiprêtre de l'Église bouddhique orthodoxe du Siam.

B. — Livres pour l'enseignement de la religion bouddhique :

6. — *Ubhato-Pātimokkha* : Les deux codes criminels pour les moines et les nonnes; texte pâli édité par S. A. R. le Prince Vajirañāṇa.
7. — *Pubbasikkā-vañṇanā* : Exposition des doctrines et préceptes fondamentaux de la religion bouddhique, composée en siamois par le Révérend P'hrah Amarābhirakkhita.
8. — *Navakovāda* : Instructions pour les néophytes dans les ordres sacrés, compilées en siamois par S. A. R. le Prince Vajirañāṇa.
9. — *Dhutaṅga* et *Samatha-kammaṭṭhāna*; suite à la traduction du Vinaya, par l'archiprêtre P'hrah Vanaratana; en siamois.

C. — Publications d'éducation générale :

10. — Le 8^e volume du *Dhammacakkhu*, « Œil (ou Science) de la Bonne Loi », revue bouddhique mensuelle, paraissant sous la direction de S. A. R. le Prince Vajirañāṇa — les 12 fascicules de l'année 1901-1902.

11. — *Agati-kathā* ; sermon en siamois composé par Ariyamuni.
12. — *Apāyamukha-kathā* ; sermon en siamois composé par le prêtre Kittisāramuni.
13. — *Mittāmita-kathā* ; sermon en siamois composé par le prêtre Mahāṭhitāgamo.
14. — *Disānamasana-dhamma* ; sermon en siamois composé par le prêtre Mahākhemio.
15. — *Caturārakkha-kathā* ; sermon composé en siamois par le Prince Saṃvara-varaprasādhana.
16. — *Paṭicca-samuppāda-kathā* ; sermon composé en siamois par le prêtre Sāsanasobhana.
17. — *Brahmacariya-kathā* ; sermon, auteur anonyme.

II.

Ouvrages publiés et offerts par le Département de l'Instruction

A. — Livre pour l'enseignement de la langue anglaise

18. — *Bandaī haī rīen*, ou *Ladder of Knowledge Series* ; 5 volumes — compilés par M. R. L. Morant.

B. — Livres pour l'enseignement de la langue siamoise

19. — *Syūma-veyyākaraṇa* : Grammaire de la langue siamoise — 4 parties réunies en un volume.
20. — *Bēb-rīen-reo* : Cours rapide pour apprendre la langue siamoise — 3 parties réunies en un volume.

C. — Dictionnaires :

21. — *P'hocanūnukrom* (Vacanānukrama) : Dictionnaire siamois-français ; en siamois.
22. — Dictionnaire anglais-siamois par Lúang Ratanayathit ; 1 volume.

III.

Ouvrage édité et offert par S. A. R. le Prince DAMRONG, Ministre

23. — Annales historiques de la dynastie actuellement régnante — 1^{er} règne (1782-1809) — 1 volume.

IV.

Ouvrages publiés par le Lieut-Col. G. E. GERINI et offerts par

1. — *Cūḷākantamaṅgala or the Tonsure Ceremony as performed at Bangkok*, 1895 ; 1 vol., en anglais.

2. — *The Art of War of the Ancient Hindoos*, Bangkok, 1895; 1 vol., en siamois.
 3. — *Trial by Ordeal and the Siamese Law on Ordeals in ancient Siam; et Shan and Siām*. Articles extraits de l'Imperial and Asiatic Quarterly Review de Londres, 1895 et 1898, réunis en 1 vol., en anglais.
 4. — *Yutthakôt* (Yuddhakoṣa), revue militaire mensuelle publiée en siamois et éditée par le lieut.-col. Gerini; livraison d'octobre (1902, 11^e année) — 1 fascicule.
- M. le conseiller HEGER prie le colonel Gerini de transmettre aux donateurs les remerciements du Congrès.

VI

PLAN D'UN OUVRAGE SUR LA GÉOGRAPHIE ANCIENNE DE L'INDO-CHINE, par M. le colonel GERINI

M. le colonel GERINI donne ensuite quelques renseignements sur l'ouvrage, à peu près achevé, qu'il a consacré à la géographie ancienne de l'Indo-Chine. Ce travail, dont l'introduction a paru en 1896 dans le *Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland*, va être publié par la Société Asiatique anglaise dans une série d'*Asiatic studies* dont il constituera le premier volume. Le colonel Gerini a pris pour base principale les données de Ptolémée sur l'Inde transgangaïque. Presque tous les noms du célèbre géographe alexandrin qui s'étaient jusqu'à présent refusés à une identification plausible, sont localisés en d'anciens sites de l'Indo-Chine et de l'Archipel malais. L'auteur cite comme intéressant plus spécialement l'Annam et le Tonkin :

- 1^o *Thagora*, identifié à Sagara, ancien nom d'une ville près de Nhatrang ;
- 2^o *Balonga*, identifié à Bal-Angwe, l'ancienne capitale chame près de Qui-nhon ;
- 3^o *Kórtatha Métropolis*, probablement une autre capitale de principauté chame ; identifié au chef-lieu de Cũu-đưk ou Ha-tinh ;
- 4^o *Aganagara*, identifié à l'ancien chef-lieu du gouvernement de Giao-chĩ, c'est-à-dire à Long-bien, Co-loa ou Hoa-lư, dont les emplacements étaient sans doute dans le voisinage de Hanoi ;
- 5^o *Aspithra*, identifié au chef-lieu du district de Ho-p'ou, qui comprenait alors la presqu'île de Lei-tcheou.

M. le comte PULLÈ signale tout l'intérêt qui s'attache à ces recherches de géographie ancienne ; la cartographie de l'Inde selon Ptolémée est aujourd'hui sérieusement jalonnée ; c'est un service signalé à rendre à l'orientalisme que de faire le même travail pour l'Indo-Chine.

M. PELLIOU fait observer que Hoa-lư n'a été capitale qu'au X^e siècle, et que de plus cette ville était située fort loin de Hanoi, au Thanh-hoa.

M. le colonel GERINI répond que les coordonnées géographiques, une fois corrigées suivant des principes fixes, lui donnent la localisation approximative des noms ptoléméens, mais que, pour le détail des identifications, le soin en revient naturellement à ceux qui vivent dans le pays.

M. PELLIOT demande ce que devient dans cette théorie l'identification traditionnelle de Cattigara et de Giao-chi (région de Hanoi).

M. le colonel GERINI déclare que cette identification était de pure fantaisie, et que, selon lui, Cattigara correspond à Hang-tcheou en Chine.

Le P. CADIÈRE demande s'il peut être question de Bal-Angwe près de Qui-nhon comme capitale chame au temps de Ptolémée, alors que le nom apparaît seulement comme celui de la capitale du royaume au XIII^e ou au XIV^e siècle, après l'abandon de Bal-Hangov près de Huè, et que la première capitale historique des Chams était sans doute encore plus au Nord, du côté de Dong-hoi.

M. le colonel GERINI répond qu'il ne croit pas à l'existence d'un seul état cham fortement centralisé dans les premiers siècles de notre ère, mais qu'il devait y avoir une série de principautés presque indépendantes, dont l'une avait pour capitale Bal-Angwe.

V

LA SĀṆKHYAKĀRIKĀ ÉTUDIÉE A LA LUMIÈRE DE SA VERSION CHINOISE, par M. J. TAKAKUSU

La *Sāṅkhyakārikā* d'Īcvaraḥṣṇa, l'œuvre la plus ancienne de la plus ancienne école de philosophie hindoue, fut traduite en chinois par Paramārtha (499-569), brahmane d'Ujjayinī dans l'Inde occidentale. La version chinoise, illustrée par un copieux commentaire dont la traduction est aussi l'œuvre de Paramārtha, fut incorporée aux écritures bouddhiques et nous a été conservée jusqu'aujourd'hui. Lorsque nous comparons cette œuvre avec la *Sāṅkhyakārikābhāṣya* de Gauḍapāda (700-750), nous trouvons que les deux œuvres ont entre elles de tels rapports que l'une d'elles doit avoir emprunté à l'autre. Une comparaison des rencontres d'expressions, des citations et des anecdotes ou exemples, montre clairement que Gauḍapāda a beaucoup emprunté à l'original sur lequel travailla Paramārtha.

Le voyageur arabe Alberūni (1017-1030) aurait, dit-on, traduit une œuvre du Sāṅkhyā, qui semble devoir être identique à notre texte, mais nous ne savons pas si l'œuvre existe encore dans la littérature arabe. Heureusement, il cite ce même ouvrage abondamment dans son livre sur l'Inde philosophique et religieuse intitulé « Indica », que le professeur Sachau, de Berlin, a traduit en anglais. En comparant les citations de l'ouvrage Sāṅkhyā données dans les « Indica », on voit sans le moindre doute qu'elles sont tirées de l'original de la version de Paramārtha, et non, comme l'a supposé le professeur Garbe, du texte du Gauḍapāda.

Le résultat auquel conduisent toutes ces comparaisons est le suivant :

Un commentaire sur la *Sāṅkhyakārikā* d'Īṣvarakṛṣṇa, écrit dans l'Inde par un auteur inconnu avant l'an 500 de notre ère, apporté en Chine par Paramārtha en 546, et recomposé, ou, à tout le moins, utilisé par Gauḍapāda en 700-750, existait dans l'Inde du Nord jusqu'au commencement du XI^e siècle, puisqu'il a été utilisé comme source d'information par Alberūni quand il écrivait ses *Indica* (1017-1030), mais il disparut peu après dans l'Inde même, puisqu'il ne semble pas avoir été connu de Mādhava-Ācārya, qui composa au XIV^e siècle un exposé d'ensemble de tous les systèmes philosophiques alors existant dans l'Inde.

Afin de montrer l'indéniable authenticité de la date de la version chinoise, M. Takakusu cite :

- 1^o Le *Catalogue du Tripitaka* compilé en 597 ;
- 2^o Le même ouvrage compilé en 602 ;
- 3^o Le commentaire sur le *Çatakaṣāstra*, daté de 608 ;
- 4^o Le commentaire sur la *Vidyāmātrasiddhi*, daté de 632-682 ;

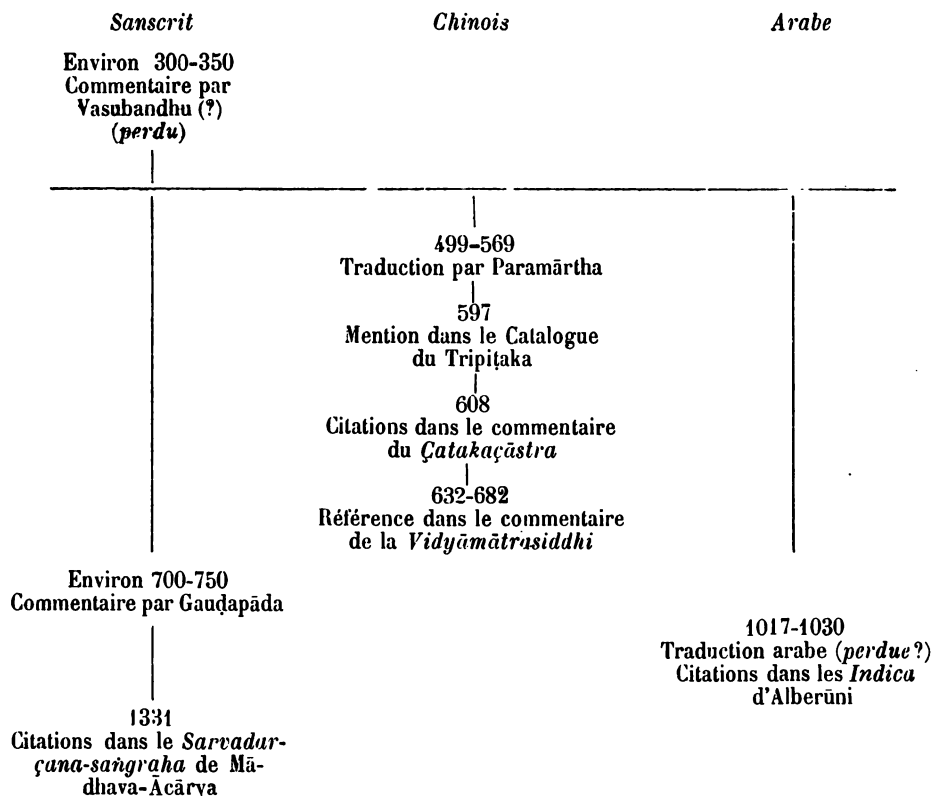
qui tous contiennent quelque référence à la traduction de Paramārtha. La date de la version chinoise ne peut donc être attaquée en aucune façon ; cette version est en fait antérieure de deux siècles à l'œuvre de Gauḍapāda.

Qui était l'auteur de l'original sanscrit de la version chinoise ? Tche-k'ouei, un disciple direct de Hiuan-tsang, nous dit que l'œuvre fut composée par Vasubandhu avant sa conversion au Mahāyāna. La vie de Vasubandhu, traduite également par Paramārtha, le relie bien dans une certaine mesure au Sāṅkhya, mais les témoignages qu'on peut apporter sont trop faibles pour permettre de trancher dès à présent la question.

La date d'Īṣvarakṛṣṇa n'est pas connue, bien que le récit chinois semble voir en lui un contemporain de Vasubandhu, dont M. Takakusu a lui-même rapporté l'activité littéraire à 300-350 de notre ère dans sa traduction de Yi-tsing.

En appendice de son travail, M. Takakusu a donné la *Vie de Paramārtha*, traduite d'un ouvrage biographique chinois, une *Liste des termes philosophiques chinois* employés par Paramārtha, et quelques autres remarques qu'il a jugées utiles pour une étude historique de la philosophie Sāṅkhya.

Tableau chronologique :
La *Sāṅkhyakārikā* d'Īcvara-kṛṣṇa



VI

LA POÉSIE ARCHAÏQUE DU JAPON, par M. R. K. FLORENZ

Les plus anciennes poésies du Japon sont celles qui nous ont été préservées dans le *Kojiki* (712) et le *Nihongi* (720) : elles s'élèvent au nombre de deux cents environ. Elles sont insérées dans le texte historique à la place qui leur convient le mieux : mais il s'en faut que leur ordre d'insertion corresponde à leur ordre de composition. Néanmoins elles n'ont pas été composées au moment de la rédaction de ces deux histoires : et bien qu'une étude linguistique seule permette de fixer approximativement leur ordre d'antiquité, il est certain qu'elles ont été transmises par tradition et qu'elles contiennent des formes de langage qui, au XIII^e siècle, étaient déjà archaïques. On peut les placer en général dans la période qui va du V^e au VII^e siècle. Importantes au point de vue linguistique, elles ne le sont pas moins pour l'histoire de la civilisation

japonaise. Elles jettent une vive lumière sur la société japonaise avant l'invasion des idées chinoises et du bouddhisme, dont l'influence se fait sentir seulement parmi les plus récentes. Leur thème le plus fréquent est l'amour sensuel ; leur forme d'expression ordinaire, la comparaison. On n'y trouve pas encore les images poétiques qui constitueront le fond de la poésie japonaise plus tardive.

La simplicité extrême des sons de la langue japonaise (chaque syllabe est composée soit d'une voyelle seule, soit d'une voyelle précédée d'une consonne) et l'absence d'un accent vraiment perceptible dans les mots ont rendu impossibles un rythme accentué ou quantitatif, aussi bien que l'emploi de la rime : dès l'origine, le nombre des syllabes a été le seul principe de la construction du vers. Encore ce principe n'est-il observé rigoureusement que dans les plus récentes des poésies archaïques. Bien que le nombre des syllabes du vers y varie de trois à onze, et que les vers de quatre et de six soient assez fréquents, la forme dominante est déjà l'alternance, dans cet ordre, du vers de cinq syllabes et du vers de sept, avec l'adjonction à la fin d'un autre vers de sept syllabes. La forme la plus simple est le poème de dix-neuf syllabes (5-7, 7) appelé *kata-uta*, qui est spécial à l'époque archaïque. Puis vient le *mijika-uta* ou *tanka* (5-7, 5-7, 7), qui prédomine déjà dans le *Manyôshû* et qui deviendra dans la suite la forme presque exclusive de la poésie japonaise. Le *naga-uta*, composé d'après le même principe, mais beaucoup plus long, est la forme dominante dans la poésie archaïque : on en trouve encore un grand nombre dans le *Manyôshû* (262), mais cinq seulement dans le *Kokinshû* : après le VII^e siècle, on peut le considérer comme disparu. Le *sedôka* ou *futa moto no uta* est un chant alterné ou bistrannique, composé de deux *kata-uta* avec césure au milieu : fréquent dans la poésie archaïque, il survit encore dans le *Manyôshû* et dans le *Kokinshû*. Le *bussoku sekitai*, qui est formé d'un *tanka* avec l'adjonction d'un vers de sept syllabes, a apparu seulement dans la période de Nara : il est spécialement bouddhique. La prédilection pour les petits poèmes, surtout pour le *tanka*, s'affirmera de plus en plus dans les recueils ultérieurs et deviendra le trait caractéristique de la poésie japonaise.

La figure poétique le plus souvent employée, c'est la comparaison : mais l'allégorie se rencontre aussi. En revanche les exemples de personnification des idées abstraites ou des sentiments sont encore très rares dans les chants archaïques. L'apostrophe est une figure très usuelle, moins cependant que l'exclamation : un grand nombre de poèmes sont des exclamations portant sur une expression placée à la fin et dont tout le reste est l'attribut. Dans les *naga-uta*, la figure caractéristique est le parallélisme des membres de phrase, comme dans l'ancienne poésie hébraïque. Mais en dehors de ces formes d'expression qui se retrouvent dans toutes les langues, la poésie japonaise a trois ornements qui lui sont biens propres : les *makura-kotoba*, « mots-oreillers », les *jo*, « introductions », et les *kenyôgen*, « mots à double sens ».

Les *makura-kotoba* sont des épithètes stéréotypées, à la manière des épithètes homériques, qui accompagnent toujours certains mots, bien que leur rapport avec ces mots, au moins dans les poésies modernes, soit souvent difficile à saisir. Les *jo* sont des *makura-kotoba* développés, qui occupent parfois plusieurs vers. Les *kenyôgen* sont des mots à double sens, qui appartiennent à deux phrases différentes qu'ils relient : cet artifice, qui chez nous appartiendrait à la catégorie des jeux de mots, produit parfois dans la poésie japonaise des effets gracieux. L'allitération se rencontre aussi dans la poésie archaïque.

Une coutume particulière qui mérite d'être mentionnée est l'*uta-gaki*, « haie des chants », ou *kagai*, « chants alternés ». Deux groupes réunis sur la place publique et se faisant face chantaient alternativement ; les chœurs étaient coupés d'improptus. Un individu d'un groupe se détachait et improvisait un chant, auquel répondait également à l'improptu un individu du groupe opposé. Les jeunes gens employaient ce procédé pour faire leur déclaration ou leur cour à celle qu'ils avaient choisie : elle leur répondait à son tour en chantant. Il s'engageait parfois de cette manière entre des rivaux une lutte de chants : la plus fameuse est celle que le *Nihongi* rapporte sous l'année 498, et qui aurait eu lieu entre le fils aîné de l'empereur Ninken (plus tard Buretsu Tennô) et un noble du nom de Shibi pour la main de Kage-hime. La haute société abandonna la coutume de l'*uta-gaki* sous l'influence des idées chinoises : mais elle a survécu à la campagne dans le *bon-odori*, les danses de la fête bouddhique des morts.

M. MAITRE remarque que les poèmes archaïques du *Kojiki*, du *Nihongi* et du *Manyôshû* ont, dans l'histoire de la langue japonaise, la même importance que le Veda dans l'histoire de la langue sanscrite. Il exprime le vœu que M. Florenz nous donne bientôt une édition critique en romanisation, une traduction et un lexique de ces poésies archaïques : nul n'est mieux préparé à accomplir cette œuvre, dont l'achèvement serait le plus grand service qui aurait encore été rendu aux études japonologiques.

VII

LE PRÉHISTORIQUE DE L'INDO-CHINE, par M. H. HUBERT

M. Hubert a dressé la bibliographie des travaux déjà publiés sur les objets préhistoriques découverts en Indo-Chine. Il a également étudié les collections formées en Europe, cataloguées et accessibles. En un mot il a dressé l'inventaire des matériaux dispersés de nos connaissances actuelles. Cet inventaire peut entrer dans l'un des chapitres du *Manuel de philologie indo-chinoise* projeté par le Congrès.

Les outils préhistoriques indo-chinois sont des haches ou plutôt des herminettes et des ciseaux ; la plupart sont à section quadrangulaire ; un bon nombre

ont l'aspect d'un trapèze allongé ; d'autres, fort nombreux (ce sont surtout des gouges), sont fusiformes ; enfin, et ces objets sont tout spécialement caractéristiques, il y a une abondante série d'outils munis d'un talon appelés en anglais *shouldered celts*.

Ces outils ont été trouvés, d'une part dans les provinces françaises de la vallée du Mékhong, dans l'Annam et le Tonkin, d'autre part en Birmanie, dans la partie du Yunnan qui confine à la Birmanie, dans l'Assam (chez les Nagas), et dans le Chutiâ-Nâgpur. La vallée du Menam, le Siam, n'a rien ou presque rien fourni. Par contre, dans la péninsule de Malacca, on a récolté des quantités notables d'objets appartenant aux séries d'outils sommairement caractérisés plus haut, mais parmi lesquels on trouve des formes nouvelles caractérisant une phase ultérieure de l'évolution des types. Les outils de pierre dure trouvés à Java, Sumatra, etc., et en général dans toute l'Insulinde, ont des formes encore plus élaborées et spécialisées que ceux de la péninsule de Malacca. On trouve dans l'Archipel indien les types extrêmes de la série indo-chinoise.

Ainsi, depuis le Yunnan et le centre de l'Inde jusqu'à la Papouasie, on a ramassé des instruments de pierre polie, correspondant au néolithique d'Europe, qui constituent une série parfaitement homogène. C'est un fait sur lequel M. Hubert appelle l'attention du Congrès. Cet outillage homogène est le signe de la présence d'un même élément ethnique dans toute l'étendue de l'Indo-Chine et de l'Insulinde. Les très rares crânes qu'on ait pu recueillir dans la station de Samrong-sen sur le Tonle-sap sont les seuls restes qu'on possède encore de la population préhistorique de cette partie du monde. Il est permis de penser qu'elle est actuellement représentée par les Nagas de l'Assam, les Bahnars de l'Annam, les Pégouans, les Dayaks de Bornéo, etc., en un mot par les spécimens les plus purs de ce qu'on appelle, en la distinguant sans doute à tort de malaise, la race indonésienne. Les ornements relevés sur la céramique de Samrong-sen se retrouvent identiques sur les vanneries et les étoffes des Dayaks, pour ne parler que de ce qui a été l'objet de publications scientifiques.

M. Hubert indique que les herminettes typiques de la Polynésie sont une branche de la série des instruments de l'Indo-Chine. D'autre part, il y a lieu de comparer la céramique des tumulus du Japon à celle de Samrong-sen. De ces comparaisons on pourra peut-être tirer des conclusions ethnographiques.

M. Hubert a joint à son mémoire un tableau de classification ethnographique des objets permettant de se rendre compte de la consistance des groupes de caractères qui constituent des types.

La séance est levée à 5 heures 1/4.

IV

Vendredi 5 décembre

SÉANCE DU MATIN

SECTIONS RÉUNIES

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 du matin, sous la présidence de M. FINOT, président du Congrès.

I

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ORIENTALES EN RUSSIE,
par M. G. CAHEN

(En l'absence de l'auteur, cette communication a été lue par M. MAITRE.)

Les langues orientales sont enseignées en Russie dans quatre établissements, qui sont :

- 1^o la Faculté des langues orientales de l'Université de Saint-Pétersbourg ;
- 2^o l'Institut Lazareff de Moscou ;
- 3^o l'Université de Kazan ;
- 4^o l'Institut Oriental de Vladivostok.

I. — La Faculté des langues orientales de Saint-Pétersbourg forme, suivant l'usage des universités russes pour chaque branche de sciences, une organisation complète et distincte. Elle a son local particulier, ses professeurs spéciaux, ses étudiants au costume déterminé (1). Elle fait partie de l'Université au même titre

(1) On sait qu'en Russie tout fonctionnaire doit porter l'uniforme. Les étudiants sont considérés comme fonctionnaires : ils ont donc un uniforme.

que les autres établissements techniques, Ecole d'ingénieurs, Faculté de droit, etc. Le but de son enseignement est de préparer des agents pour le service diplomatique. Les élèves peuvent, ou bien être envoyés comme interprètes, chanceliers ou consuls, à la légation de Pékin et dans les postes d'Extrême-Orient — et c'est le cas du plus grand nombre, — ou bien rester en Europe, au Ministère des affaires étrangères. Le Département asiatique à ce ministère est composé d'agents dont la plupart, sinon tous, sortent de la Faculté des langues orientales. Les études ont donc un objet pratique, la connaissance courante des langues d'Orient et d'Extrême-Orient. Mais à des agents diplomatiques ou consulaires la seule connaissance linguistique ne peut suffire; aussi est-il fait aux élèves d'autres cours sur l'histoire diplomatique et la géographie de l'Asie. Les langues enseignées comprennent : l'arabe, le persan et le turc — nécessaires en Asie mineure, en Perse, — l'arménien (très suivi), enfin le chinois, le coréen, le japonais. Le cours de chinois est professé par M. Peschoureff à qui on doit un *Dictionnaire chinois-russe* (1887 et 1891), un *Recueil des traités de la Russie avec la Chine* (1889) et une étude sur des *Tremblements de terre en Chine au temps des Ming*. Les étudiants désireux de pousser plus loin l'étude historique et philologique de l'Extrême-Orient peuvent suivre les cours de M. Popoff. M. Popoff avait d'abord refusé cette chaire, pour laquelle le désignaient cependant ses précédents travaux de sinologie; *Dictionnaire russe-chinois* (1879), *Dictionnaire chinois-russe* (1889) et traduction du **蒙古游牧記** *Mong kou yeou mou ki* consacré aux Mongols nomades (1895).

II. — L'Institut Lazareff de Moscou n'enseigne que les langues de l'Orient musulman: arabe, persan, turc, arménien. Le Directeur actuel est M. Miller. La bibliothèque est riche en documents orientaux, mais les quelques livres chinois, mandchous, et mongols qui s'y trouvaient encore à la fin de 1901, ont dû être envoyés depuis à l'Institut oriental de Vladivostok. La proximité des pays musulmans permet à un certain nombre d'étudiants d'aller passer les vacances là où sont parlées les langues qu'ils étudient; ici en effet, comme à la Faculté orientale de Saint-Pétersbourg, on a surtout en vue un but pratique.

III. — Cette tendance pratique est encore plus sensible à l'Université de Kazan. Fondée en plein pays tartare dans une ville à moitié tartare, cette Université fut toujours un centre actif d'études orientales. La bibliothèque est fort riche, comme on peut déjà le voir par les catalogues qui en ont été publiés en 1834.

IV. — Mais, en dehors de Saint-Pétersbourg, c'est à l'Institut oriental de Vladivostok qu'est réservée l'étude des langues d'Extrême-Orient. Fondé à la fin de l'année 1899, l'Institut de Vladivostok avait pour but de préparer des commerçants, des industriels, des banquiers à leur rôle en Extrême-Orient. Ayant l'avantage de trouver à Vladivostok même des sujets des pays voisins, et de pouvoir rayonner sans perte de temps dans tout l'Extrême-Orient, les élèves de l'Ecole peuvent recueillir à la source même et au jour le jour les données sans cesse changeantes sur ces régions en voie de transformation. Aussi, plus encore

qu'à Saint-Pétersbourg, les études ont-elles un caractère pratique. Ici, plus de souci de carrière diplomatique, plus de poste à attendre du Gouvernement : l'Institut oriental est moins une école fermée et limitée qu'une université ouverte à tous. Il suffit pour y être admis d'avoir 18 ans révolus, d'être allé jusqu'au terme des cours du gymnase, et de payer les frais d'inscription mensuelle; encore accorde-t-on des bourses nombreuses. Pendant quatre années, les élèves sont alors soumis à une stricte discipline. Ils doivent apprendre deux des langues enseignées : chinois, japonais, coréen, mandchou, mongol. Tous doivent suivre également les divers cours complémentaires : droit international, droit commercial, histoire, géographie, économie politique. La fermeté du directeur, M. Alexis Pozdnieïeff, bien connu par ses études mongoles, empêche les étudiants de se disperser. A l'Institut sont adjoints un musée et une bibliothèque où, selon des propos dignes de foi, il semble qu'on ait transporté une partie des collections de Moukden. Enfin l'habitude est que les étudiants aillent passer les mois de vacances en été dans les pays dont ils étudient les langues, pour revenir suivre les cours en hiver. Par ce côté pratique, cette école créée sur place paraît devoir devenir un puissant agent pour la propagation de l'influence russe en Extrême-Orient.

Enfin, il serait injuste de ne pas au moins rappeler dans cette liste la Mission ecclésiastique russe de Pékin, d'où sont sortis tant de travaux remarquables, mais dont la précieuse bibliothèque a été malheureusement brûlée en 1900 par les Boxeurs.

II

SUR LE NOM D'AMÉNOPHIS IV, par M. J. LIEBLEIN

On lit généralement le nom d'Aménophis IV en égyptien *Khu-n-aten*. M. Lieblein croit qu'il doit être lu *Khu-en-ré*, « la Splendeur du dieu Ré », ou *Athen khu-en-ré*, « le Disque solaire, la Splendeur du dieu Ré ». Ce nom rappelle la restauration de l'ancien culte de Ré, substitué par Aménophis IV à Amon comme dieu unique et invisible, dont le représentant concret fut le disque solaire, *aten*. La forme *Aten khu-n-ré*, donnée souvent par les monuments pour désigner Aménophis IV, correspond à l'*Akenkhérès* de Manéthon, qu'il faut corriger en *Atenkhérès*. On rencontre également une forme abrégée *Khu* ou *Akhu-n-ré*, qui se retrouve dans la seconde forme donnée par Manéthon, *Akherrès*.

III

LE MYTHE D'IO, par M. J. LIEBLEIN

M. Lieblein expose pour quelles raisons il croit devoir attribuer au mythe grec d'io une origine égyptienne.

1° Le nom même d'io semble identique à l'égyptien *e-ou*, employé dans les tombeaux contemporains des Pyramides comme nom de la vache.

2° Une tradition donne à Io comme père Peiren. Preller, qui considère cette tradition comme la plus ancienne, déduit de l'onomastique géographique pour ce nom de Peiren le sens d'eau, de fleuve, de source, en grec ancien ou dans une langue étrangère. M. Lieblein propose d'y voir *p-eiero*, *eiero* étant le nom vulgaire du Nil, qu'on retrouve en copte, et *p* étant l'article du masculin.

3° Une généalogie donne à Io pour neveu Apis. M. Lieblein y retrouve le nom sacré du Nil, *hapi*, transcrit avec l'esprit doux ; l'*h* de l'égyptien se transcrit en effet en grec tantôt par l'esprit doux, tantôt par l'esprit rude.

4° Le mythe d'Io se termine par la naissance en Egypte d'Epaphos, fils d'Io. Mais Epaphos était justement le taureau Apis des Egyptiens, comme on le voit par deux passages d'Hérodote (II, 153 ; III, 27).

5° Enfin le domicile spécial d'Io était l'Egypte.

IV

LES DEUX PLUS ANCIENS SPÉCIMENS DE LA CARTOGRAPHIE CHINOISE, par M. E. CHAVANNES

(*En l'absence de l'auteur, cette communication a été lue par M. PELLIOU.*)

M. Chavannes a pu, par l'intermédiaire du Père G. Maurice, se procurer une collection complète d'estampages des stèles conservées dans la fameuse « Forêt des stèles » 碑林 (pei-lin) à Si-ngan-fou. C'est parmi ces monuments qu'il trouva deux cartes gravées sur pierre, intitulées, l'une 華夷圖 *Houa-yi-t'ou*, l'autre 禹跡圖 *Yu-tsi-t'ou*, toutes deux datées de 1137, et qui sont les plus anciens spécimens connus de la cartographie chinoise. Bien que ces cartes ne soient pas signées, leur communauté de date, de dimension et de destinée permet de leur attribuer une même origine, et toutes deux ont dû être gravées à 岐 K'i, préfecture de 鳳翔 Fong-siang au Chàn-si.

Ces deux cartes supposent une longue évolution antérieure. La première mention réelle d'une carte géographique en Chine remonte à la fin du III^e siècle avant notre ère (227 av. J.-C.) : 荆軻 King-k'o veut assassiner le roi de 秦 Ts'in (le futur Ts'in Che-houang-ti) au moyen d'un poignard empoisonné caché dans la boîte d'une carte géographique. Devenu empereur, Ts'in Che-houang-ti fit exécuter des cartes qui parvinrent en 207 av. J.-C. dans les mains du fondateur de la dynastie des Han. Ces cartes des Ts'in, que 班固 Pan kou (mort 92 ap. J.-C.) connut encore et utilisa, disparurent peu après ; elles devaient être fort peu maniables, gravées au couteau sur des planches de bois. De plus elles étaient probablement restreintes à une région très limitée.

Sous les Han, concurremment avec les tablettes de bois, on employa la soie pour recevoir l'écriture. Enfin, en 105 de notre ère, l'eunuque 蔡倫 Ts'ai Louen, trouvant la soie (縑 *kien*) trop coûteuse, et les tablettes (簡 *kien*) trop encombrantes, soumit à l'empereur un produit de son invention, fait d'écorce d'arbres,

de têtes de chanvre, de vieux chiffons et filets de pêcheurs : le papier était découvert. A ce moment, les connaissances géographiques s'étaient considérablement accrues, et les textes établissent que la cartographie prit en effet sous les Han un assez grand développement.

Lorsque 張騫 Tchang K'ien revint des bords de l'Oxus (128 av. J.-C.), il crut pouvoir indiquer la rivière de Khotan comme source du Fleuve Jaune ; l'empereur consulta alors « les anciennes cartes », et nomma 昆侖 K'ouen-louen la montagne d'où était censé sortir le Fleuve Jaune. En 117 av. J. C., l'empereur Wou voulant donner des apanages à trois de ses fils, on lui soumit des cartes (輿地圖 *yu-ti-t'ou*) pour qu'il en déterminât les limites. En 99 av. J.-C., le général 李陵 Li Ling, marchant contre les Hiong-nou, leva la carte de la région. En 26 de notre ère, l'empereur 光武 Kouang-wou déploya une carte et exposa à l'un de ses généraux la géographie de l'empire. En l'an 69, 王景 Wang King, chargé de réparer une brèche du Fleuve Jaune, reçoit entre autres de l'empereur une « carte du Tribut de Yu » 禹貢圖. Toutefois ces textes, malgré leur abondance, prouvent seulement l'existence de cartes routières, de grande utilité pratique, mais que rien ne prouve qui aient été construites suivant une méthode rigoureuse. C'est 裴秀 P'ei Sieou (224-271) qui formula le premier des principes, et qui apparaît comme le père de la cartographie scientifique en Chine. Plus tard 謝莊 Sie Tchouang (421-466) fit une carte composée d'un certain nombre de morceaux de bois qui, ajustés, représentaient tout l'empire.

Sous les T'ang, la soumission des Turcs occidentaux vers le milieu du VII^e siècle permit aux Chinois de s'avancer sur leur immense domaine ; il en fallut dresser la carte. En 658, 許敬宗 Hiu King-tsong dirigea la rédaction d'un *Traité avec cartes sur les pays d'Occident*, 西域圖志 *Si yu t'ou tche*, tandis qu'en 661, 王名遠 Wang Ming-yuan offrait à l'empereur un *Mémoire avec cartes sur les pays d'Occident*, 西域圖記 *Si yu t'ou ki*. Le plus célèbre cartographe des T'ang fut 賈耽 Kia Tan (730-805), qui donne en 793 son 隴右山南圖 *Long yeou chan nan t'ou* (carte du Kan-sou et d'une partie du Sseu tch'ouan), et surtout en 801 sa grande *Carte de la Chine et des pays barbares à l'intérieur des mers*, 海內華夷圖 *Hai nei houa yi t'ou*, qui devait comprendre l'Asie presque entière. Après Kia Tan, les géographes les plus célèbres furent 李吉甫 Li Ki-fou (758-814), qui donna en 806-820 son 元和郡國圖 *Yuan ho kiun kouo t'ou*, et son fils, l'homme d'Etat 李德裕 Li Tö-yu (787-849), qui, sur les parois de sa fameuse tour d'observation au Sseu-tch'ouan, avait représenté les pays des Barbares du Sud et des Tibétains. En 821, un géographe nommé 元稹 Yuan Tchen rappelle à l'empereur qu'il a déjà fait une grande carte des territoires à l'Ouest et au Nord de la capitale, mais, pour un usage courant, il en a exécuté une réduction en 4 rouleaux ; et comme la fille de l'empereur, la 太和公主 T'ai-ho kong-tchou, vient d'être

mariée au Kagan des Ouïgours, pour que l'empereur la puisse suivre dans toute sa route, le géographe a porté sur sa carte toutes les haltes depuis 天德城 T'ien-tō-tch'eng au Sud jusqu'au camp des Ouïgours au Nord.

Avec la dynastie des Song, on arrive à l'époque même des deux cartes de la Forêt des stèles. Parmi les nombreuses mentions de documents géographiques a cette époque, il suffira de noter les indications suivantes :

1° En 998-1022 un certain 歐度 Cheng Tou offre à l'empereur une carte de l'Asie centrale.

2° Le célèbre écrivain 沈括 Chen Kouo (1030-1093) raconte en son 夢溪筆談 *Mong k'i pi t'an* comment il fit le premier des cartes en relief sur planche de bois, d'abord avec de la colle et de la sciure de bois, ensuite avec de la cire fondue.

3° Ce même Chen Kouo nous raconte qu'en 1068-1077 les ambassadeurs coréens avaient obtenu des cartes de diverses régions de la Chine, mais le préfet de 揚州 Yang-tcheou les leur demanda et les brûla, craignant qu'elles ne servissent à des ennemis.

Ce dernier témoignage donne peut-être la raison pour laquelle tous les anciens monuments de la cartographie chinoise jusqu'au XII^e siècle ont disparu. Les cartes avaient une valeur stratégique qui en faisait des documents confidentiels, jalousement réservés aux diplomates et aux généraux. Sous les Song, l'impression xylographique et l'estampage sur pierre prirent un grand essor ; les cartes tombèrent alors peu à peu dans le domaine public ; c'est à partir de cette époque que quelques-unes d'entre elles nous ont été conservées.

V

EXPOSÉ DE NOUVELLES RECHERCHES SUR LA CARTOGRAPHIE ANCIENNE DE L'INDE, par M. le comte F. PULLÈ

M. Pullè expose la troisième partie de son travail sur la cartographie ancienne de l'Inde. La première partie relative aux connaissances des anciens fut présentée au congrès de Rome en 1899, et la seconde, portant sur la géographie médiévale de l'Inde, a été présentée au Congrès de Hambourg en 1902.

M. Pullè tient à déclarer que ce travail a une origine française. Il est bon que cette œuvre, à laquelle, sur l'initiative de M. Sylvain Lévi, le Congrès des Orientalistes de Paris en 1897 a consacré une de ses délibérations, s'achève à Hanoi.

M. Pullè démontre la nécessité de l'étude de la cartographie comme premier chapitre de la géographie historique. Il prouve avec des exemples à l'appui que l'identification des noms et des données de l'ancienne géographie est difficile et dangereuse, si l'on ne sait pas quelle configuration était attribuée à la terre

ou à une région déterminée au temps et par les géographes dont on s'occupe. M. Pullè montre les changements que les cartographes ont fait subir à la forme de la péninsule indienne aux siècles qui ont précédé et suivi immédiatement le voyage de Vasco de Gama. Il en résulte que, même avant lui, les connaissances que l'Europe du moyen âge avait sur l'Inde se sont modifiées et perfectionnées d'après des données positives fournies par le commerce qui exista toujours entre l'Orient et l'Occident. Il montre enfin comment, même après les voyages des Portugais, la lutte s'est continuée longtemps entre le système de Ptolémée défendu par la Renaissance et les découvertes géographiques positives, au point que des types différents pour la forme de l'Inde finissent par s'imposer chez les différentes nations de l'Europe.

L'étude de M. Pullè est limitée à l'Inde propre, en deçà du Gange. Mais de la riche collection de plus de cent cartes qu'il a réunie, dont un bon nombre sont reproduites en couleurs, une partie pourrait servir de base à un travail analogue sur l'Indo-Chine. Etant donné les sources de la cartographie indo-chinoise et leurs relations avec celles de la cartographie indienne, M. Pullè termine en souhaitant que de ce Congrès naisse une entreprise analogue à la sienne, mais spécialement consacrée à l'Indo-Chine.

M. le PRÉSIDENT remercie le comte Pullè d'avoir tenu à rappeler au début de sa communication que l'idée première de son travail revenait à un savant français ; mais ce qui appartient bien en propre à M. Pullè, c'est la somme énorme de recherches patientes et minutieuses que ce travail lui a coûtée. Tout le monde est d'accord sur l'utilité qu'une œuvre analogue à sa Cartographie ancienne de l'Inde, mais consacrée cette fois à l'Indo-Chine, offrirait pour la science. M. Pullè serait plus qualifié que personne pour mener à bien un tel travail, et il faut souhaiter qu'il veuille bien l'entreprendre.

VI

SUR LES FORMES EXTÉRIEURES DU CULTE DANS LE BOUDDHISME JAPONAIS, par M. C. PFOUNDÉS

M. Pfoundés, qui réside au Japon depuis de longues années, a beaucoup vécu dans les milieux japonais, et a réussi à se faire affilier à plusieurs sectes bouddhiques ; il a passé par divers grades de la hiérarchie religieuse, et peut aujourd'hui porter certains ornements réservés aux dignitaires des ordres. C'est le détail de ces privilèges que M. Pfoundés expose au Congrès, en indiquant la destination immédiate et le sens ésotérique des tiaras, colliers et ceintures qu'il revêt tour à tour.

La séance est levée à 11 heures.

V

Vendredi 5 décembre

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

SECTION II (CHINE ET JAPON)

La séance est ouverte à 2 heures 1/4 après midi, sous la présidence de M. L. NOCENTINI, l'un des présidents de la Section.

I

HISTOIRE DE LA PRESSE AU JAPON, par M. Ch. LEMIERE

(Le texte de cette communication ne nous étant pas parvenu, nous regrettons de ne pouvoir en donner ici le résumé.)

II

L'IDÉE DE SOUVERAINETÉ DANS L'HISTOIRE DU JAPON, par M. Nagao ARIGA

(En l'absence de l'auteur, cette communication a été lue par M. MAITRE.)

Dans les monarchies constitutionnelles de l'Europe, il s'agit ou il s'agissait du « droit divin » du souverain, tandis qu'au Japon il a été et il est toujours question du « devoir divin » de l'Empereur. Cette différence, qui ne réside pas seulement dans les mots, est émanée de notre histoire et constitue un caractère tout particulier de notre droit public.

L'histoire dit que l'Ancêtre divin de la race japonaise, Amaterasu-Ômikami, ordonna à son petit-fils Ninigi-no-mikoto d'aller régner sur le pays abondant

en roseaux et merveilleusement fertile en riz, et d'y faire prospérer la souveraineté sacrée tant que le ciel et la terre existeront. Par conséquent, la souveraineté maintenue intacte par notre famille impériale à travers les âges a toujours été considérée par elle non comme son droit, mais comme son devoir envers l'Ancêtre divin de la race japonaise. Mais ce devoir sacré n'a pas été toujours à l'abri des vicissitudes au cours de notre histoire.

Pendant les dix siècles qui suivirent le règne du 1^{er} empereur, Jimmu Tennô, il se développa un régime à la fois social et gouvernemental, qui était pour ainsi dire un système féodal basé sur les rapports des grandes familles, le régime des Uji. Toutes les fonctions publiques, tant civiles que militaires, furent confiées aux Uji, auxquels un incident historique quelconque avait fait attribuer telle ou telle de ces fonctions. Mais après le XI^e siècle de notre ère, ce système de gouvernement par Uji dégénéra en une source de péril pour le pouvoir impérial. Le chef du puissant Uji Soga complota même contre le trône. Alors eut lieu, en 645 A. D., la réforme dite de Taikwa, qui vint mettre un terme aux abus de l'institution des Uji, qu'elle parvint même à abolir complètement. L'Etat fut réorganisé sur les principes philosophiques de Confucius. Les Uji furent dépouillés de leurs terres, qui furent converties en domaines publics, et de leurs clients, qui devinrent sujets directs du gouvernement central. Et pour rendre plus évident que jamais ce fait que, si le pouvoir appartenait exclusivement à l'Empereur, c'était bien en sa qualité de souverain régnant par devoir divin, non point comme chef de l'Uji le plus puissant, il dut lui-même se déposséder volontairement en faveur de l'Etat de toutes ses terres et de tous ses clients multipliés et réunis depuis des siècles autour de sa famille. La Maison impériale forma alors un ministère d'Etat. Désormais, tous les fonctionnaires de l'Etat ne purent plus être choisis que parmi les hommes qui avaient fait leurs études à l'Académie impériale, selon leurs mérites personnels et indépendamment de leur position, c'est-à-dire de la position respective des Uji auxquels ils appartenaient.

Les quatre siècles suivants furent témoins de progrès remarquablement constants de la civilisation à Kyôto, devenu capitale de l'Empire centralisé. Mais pendant la même période, une tendance particulière se fit jour peu à peu, qui devait aboutir à l'avènement d'un nouveau régime. Dans les provinces, de nombreuses gens commençaient à s'approprier par force des terres au mépris des lois, dont le gouvernement central ne pouvait assurer la stricte application. Ces propriétaires illégaux rassemblèrent autour d'eux des hommes qui luttèrent aussi pour la sauvegarde de leurs usurpations. Ces derniers formèrent ainsi des *Ienoko*, « gens de maison », au lieu des clients de l'ancien Uji. Bientôt l'Empereur lui-même fut réduit à requérir l'aide de certains chefs locaux pour vaincre les plus redoutables des autres rebelles, et c'est pour récompenser les services rendus par eux en ces occasions qu'il les autorisa à occuper et à administrer, à titre de patrimoine de famille, les territoires des chefs vaincus. Ainsi naquit la véritable vie féodale au Japon.

Avec le progrès de la féodalité, le pouvoir impérial fut de plus en plus amoindri, jusqu'à ce qu'il ne représenta plus rien que l'idée abstraite de souveraineté. Cependant la souveraineté théorique n'en existait pas moins, puisque le plus puissant des princes feudataires devait recevoir de la cour de Kyôto l'investiture pour pouvoir être chef du gouvernement, sous le nom de « Shôgun ».

Par suite des événements politiques survenus il y a trente-six ans, le dernier shôgun dut remettre son pouvoir à l'Empereur, et tous les grands seigneurs féodaux, les Daimyôs, renoncèrent à leurs possessions territoriales, dont ils ne conservent même plus le titre de propriétaires. Mais que fit l'Empereur des territoires si brusquement rentrés dans sa possession? Se les appropria-t-il au profit de sa famille comme patrimoine? Nullement : il ne les accepta qu'en sa qualité de souverain par devoir divin et les transféra totalement à l'Etat, ne se réservant pour sa part que le devoir de les administrer comme domaine d'une monarchie constitutionnelle.

Telle étant l'histoire du pouvoir impérial de notre pays, il en résulte plusieurs points de différence entre notre droit public et celui de ces pays constitutionnels, où des princes féodaux ont passé de la position de chefs d'un domaine patrimonial à celle de chefs de l'Etat constitutionnel.

En voici les preuves :

I. — Au Japon, il n'y a pas de distinction entre l'Etat et la Cour impériale, attendu que celle-ci forme l'une des institutions de l'Etat, maintenant comme après la réforme de Taikwa.

II. — Au Japon, il n'y a pas de distinction, comme en Europe, entre les fonctionnaires publics de l'Etat et les serviteurs personnels du souverain, lesquels font partie du personnel public de l'Etat, jouissant des mêmes privilèges et assujettis à la même discipline.

III. — Au Japon, après la réforme de Taikwa, il n'y a plus eu ni propriété immobilière, ni aucune autre source de revenu privé pour l'Empereur, comme le *royalty* du roi d'Angleterre et les *königliche Regalien* des souverains allemands, tous les terrains, forêts, etc., possédés par la Maison impériale étant propriété de l'Etat en vertu de la raison susdite.

IV. — Il n'existe pas au Japon de distinction entre les affaires des cultes et celles de l'Etat, lequel est considéré comme exécuteur envers le divin Ancêtre du devoir de faire prospérer la souveraineté sacrée des Empereurs, aussi longtemps que le ciel et la terre dureront. C'est ainsi que les soins d'entretien du temple d'Isé consacré à Amaterasu-Ômikami, incombent à un fonctionnaire de l'Etat, dans l'espèce au Ministre de l'Intérieur de l'Empire.

X { M. MAITRE estime que M. Ariga a quelque peu exagéré les différences entre l'idée de la souveraineté telle qu'elle existe au Japon et celle que s'en sont formée les monarchies de l'Europe. Les souverains européens, qui se réclamaient du droit divin, ne se sont jamais fait faute de proclamer qu'ils avaient des

devoirs envers leurs sujets. Et quant au fait que les biens de l'Empereur du Japon ne sont pas distincts de ceux de l'Etat et que le souverain ne reçoit pas de liste civile, il marque tout simplement que, dans la monarchie constitutionnelle, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui au Japon, il subsiste encore beaucoup de caractères qui appartiennent d'ordinaire à la monarchie absolue.

M. le docteur BÆLZ ajoute que l'idée de la souveraineté a subi une évolution au Japon comme dans les autres pays, et que M. Ariga semble admettre qu'elle a toujours été la même. Sous parler de l'époque des Dieux, qui n'appartient pas à l'histoire, il est bien certain que les premiers chefs dont on a conservé les noms étaient de simples chefs de bandes, qui devaient avoir de leurs devoirs et de leurs prérogatives de souverains une idée tout autre que celle qui prévaut aujourd'hui. Dans le *Kojiki* et le *Nihongi*, il n'y a rien sur le devoir du souverain. A partir du VII^e siècle, le droit japonais a été modelé sur le droit chinois, et la conception de la souveraineté a été modifiée en même temps.

III

TSUBOSAKADERA, UN DRAME JAPONAIS, par M. N. OKAMOTO

(En l'absence de l'auteur, cette communication a été lue par M. K. FLORENZ. Une traduction allemande du Tsubosakadera y était jointe, qui doit être publiée prochainement.)

Le drame japonais comprend le *Yôkyoku*, ou drame lyrique, le *Engeki-kyakuhon*, ou drame scénique, et le *Jôruri-impon*, ou drame « Jôruri ». C'est le Jôruri qui a reçu le développement le plus complet. Il fut inventé vers la fin de l'ère Ashikaga (1573). On le chantait en tenant un éventail à la main et en battant l'une contre l'autre deux petites planchettes pour donner la mesure. Ce n'est que plus tard, quand la guitare fut introduite de Ryû-kyû et commença à devenir populaire, qu'on accompagna le Jôruri de cet instrument. Le nom de Jôruri passe pour dériver de la pièce *Jôruri-jûnidan-zôshi* de Ono no o-Tsû. Là se trouve le passage suivant: « Il y avait jadis dans le hameau de Yahagi, dans le pays de Mikawa, un homme riche, dont le mariage était resté sans enfants. Il s'adressa donc à Yahagi Jôruri Nyorai, un dieu bouddhique, pour le prier de lui donner un enfant. Par un miracle de Yahagi, sa femme eut dans la suite une fille qu'il appela par conséquent Yahagi-hime. Quand plus tard Minamoto no Yoshitsune, dans son expédition vers les provinces orientales, séjourna en route dans ce hameau, il noua à l'auberge une intrigue galante avec la fille. » C'est à cause de cette historiette qu'on appela le livre Jôruri-bon, et le nom de Jôruri est devenu une appellation générale.

Au fond le nom de Jôruri désigne toutes les espèces de chants. Actuellement encore, on appelle Jôruri tout chant un peu long, par exemple le *Kyomoto-bushi*,

le Tokiwazu-bushi, etc.; ce nom s'applique surtout au Gidayû (du nom du chanteur Takemoto Gidayû, qui vivait entre 1624 et 1704).

Dans le temps de la floraison de la dynastie des Tokugawa, le théâtre de marionnettes (Ningyô-shibai) fut très en vogue. On accompagnait les représentations de la guitare et de Jôruri-bushi. Le célèbre auteur dramatique Chikamatsu Monzaemon, un bon connaisseur des littératures chinoise et japonaise, porta cette sorte de drame au dernier degré de perfection.

Le bouddhisme avait pris une grande influence sur l'esprit des Japonais. Le peuple superstitieux croyait donc aux miracles des dieux bouddhiques et s'imaginait qu'on devait subir dans un des trois mondes (saki no yo, « le monde passé », kono yo, « ce monde », ano yo, « le monde à venir ») la punition des méfaits commis dans une vie antérieure, mais que par des prières ardentes on pouvait obtenir l'aide des dieux. Parce que dans les livres canoniques on parle des 33 formes différentes de Kwannon (déesse de la miséricorde), on a érigé à cette déesse des temples au même nombre dans les provinces occidentales et orientales. Les ouvrages dramatiques aussi contiennent des récits de la miséricorde du Buddha. De même que l'*Asaguo Nikki* a pris comme base le poème « Tsuyu no hinuma », on cite dans le *Tsubosakadera* la chanson « Kiku no tsuyu », « gouttes de rosée sur le chrysanthème ». Ce drame est une œuvre moderne très célèbre, due à Madame Kako Chiga, épouse du joueur de guitare Toyozawa Dampei.

IV

LE VOYAGE DE KANSHIN AU JAPON (742-754), par M. J. TAKAKUSU

I. (742, 10^e mois). — Kanshin 鑑真 (chin. : Kien-tchen) était un prêtre chinois de Yang-tcheou 揚州 dans la vallée du Yang-tseu-kiang. Il connaissait bien les textes du Vinaya et était renommé pour ses vertus. Avec deux élèves japonais qu'il avait, il entreprit de passer au Japon pour y propager la doctrine du Buddha. La civilisation japonaise était alors sous l'influence de la Corée, bien que celle de la Chine gagnât rapidement du terrain. Il n'y avait pas alors au Japon de maître du Vinaya, et Kanshin y aurait été le bienvenu. Mais l'Empereur Hiuan-tsong 玄宗, qui favorisait le taoïsme plus que le bouddhisme, ne voulut pas autoriser son départ. L'expédition dut donc être organisée en secret. Il n'y avait pas de bateau libre. Les deux Japonais, ayant obtenu une lettre d'introduction de Li Lin-tsong 李林宗, frère du premier ministre Li Lin-fou 李林甫, allèrent trouver le surintendant des magasins publics à Yang-tcheou et obtinrent qu'il se mit de suite à construire un bateau pour eux. Kanshin et ses élèves s'occupèrent à préparer les provisions de riz sec pour leur voyage. Tout était prêt. Les compagnons de Kanshin étaient 4 étudiants japonais, 16 prêtres chinois et un prêtre coréen. Ce fut la trahison

de celui-ci qui fit échouer l'entreprise. Abusé par des calomnies qu'on lui rapporta sur le manque de vertu et de savoir de Kanshin, il dénonça secrètement le projet au gouverneur de la province. Tous furent arrêtés (excepté Kanshin et le japonais Yei-yei, qui échappa en se cachant dans un étang) et ne furent libérés qu'après quatre mois d'emprisonnement.

II. (743, 12^e mois). — Les deux prêtres japonais, Fushô et Yei-yei, nullement découragés par cet échec, ne cessaient de tenir conseil avec Kanshin pour préparer une nouvelle entreprise. Avec 80 tael d'argent *tcheng-lou* 正爐銀 que leur donna Kanshin, ils achetèrent une jonque de guerre montée par 18 matelots et appartenant au commodore Lieou Kiu-lin 劉巨隣. Ils firent de grands préparatifs. Ils prirent avec eux des sūtras, des peintures, des sculptures, des ustensiles, des tapis, des vases, des paravents, des shôjis, 11 sortes de parfums ou d'encens, 500 livres d'herbes médicales de 6 sortes (pippali, harītaka, piper longum, assa foetida, etc.), 80 sacs de canne à sucre, 100 livres de miel, des légumes et des fruits (parmi lesquels des letchis, des haricots, du riz), de la farine de froment, du beurre, du mochi, environ 2.000 bonnets d'une espèce particulière, 30 paires de souliers, etc. Outre 15 prêtres chinois et 2 japonais, il y avait à bord 185 artistes et artisans : travailleurs du jade, peintres, sculpteurs, fondeurs, brodeurs, copistes, graveurs d'inscriptions. Ils s'embarquèrent à Ning-po. Mais ils eurent à subir dès le premier jour une forte tempête, qui endommagea le navire : tous furent obligés de le quitter, et eurent grande peine à sauver leur vie.

III. (744, 1^{er} mois). — Ils réussirent néanmoins à réparer le bateau. Mais quand ils eurent mis à la voile, ils rencontrèrent une nouvelle tempête au moment où ils cherchaient à passer au milieu des petites îles au large de Ning-po. Avant qu'ils pussent ramener le navire en arrière, il heurta contre un rocher et fut entièrement brisé. Les passagers furent sauvés par le gouverneur de Ming-tcheou 明州.

IV. (744). — Kanshin envoya son disciple Fa-tsin 法進 et deux laïques à Fou-tcheou (Fou-kien) pour acheter un bateau marchand. Lui-même partit en secret, avec une trentaine de disciples, pour Wen-tcheou 温州 ; son plan était de s'embarquer dans un port du Sud, Wen-tcheou ou Fou-tcheou, pour échapper aux difficultés que lui suscitaient les fonctionnaires de sa province natale. Mais son élève Ling-yu 靈祐, qui ne voulait pas le laisser partir, informa les autorités locales de son projet, et quand il arriva au T'ien-l'ai-chan 天台山, il fut arrêté et renvoyé à Yang-tcheou.

V. (748, 10^e mois, 16^e jour). — D'accord avec Kanshin, les deux Japonais Yei-yei et Fushô firent bâtir un bateau et réunirent, comme dans leur seconde tentative, tous les objets nécessaires. Les passagers étaient au nombre de 35 (prêtres chinois et japonais), l'équipage comprenait 18 matelots. Ils quittèrent la côte le 16^e jour du 10^e mois.

Les deux premiers jours, ils eurent de l'orage ; le 3^e, ils traversèrent la mer des serpents, qui étaient longs de 5 à 10 pieds ; le 4^e, la mer des poissons, qui étaient blancs et longs d'un pied ; le 5^e, la mer des oiseaux, qui étaient grands comme des hommes et venaient se poser sur le bateau en si grand nombre qu'ils risquaient de le faire sombrer sous leur poids. Le 6^e et le 7^e jours furent orageux : tous furent malades, sauf le Japonais Fushô qui se montra très actif et soigna les autres ; mais on n'avait plus d'eau douce. Quatre gros poissons passèrent près du bateau : peut-être était-il alors près d'une des îles Ryû-kyû. Le 8^e jour fut beau : le matin, les voyageurs aperçurent une montagne. Le 11^e et le 12^e jours, ils eurent de la pluie. Le 13^e, ils atteignirent une terre : ils purent puiser de l'eau fraîche dans une mare. Le lendemain ils ne purent retrouver cette mare ; mais ils trouvèrent à la place des arbres en floraison, d'autres qui portaient des fruits, et aussi de jeunes pousses de bambou. Cette vue les surprit, parce qu'on était déjà en hiver (11^e mois). Ils trouvèrent aussi quatre hommes, apparemment des Chinois, qui leur servirent de pilotes et conduisirent le bateau dans un endroit sûr : mais ces hommes dirent à Kanshin que le pays était habité par une tribu cannibale et qu'il ferait bien de le quitter aussi tôt que possible. Vers le soir, les voyageurs virent en effet un sauvage chevelu et armé d'une épée, qui leur inspira une vive crainte. Ils lui donnèrent quelque nourriture, et il les quitta pacifiquement. Ils partirent le soir même. Le lieu où ils avaient abordé était peut-être un îlot près de Hainan ou une partie de Hainan.

Le 18^e jour, ils atteignirent Kiang-hao 江口, qui est peut-être le Hoi-hao d'aujourd'hui. Bien accueilli par les autorités, Kanshin vécut dans le temple Tai-yun-sse pendant une année. Il se rendit à Wan-ngan-tcheou, au Sud de l'île. Le chef de la province, nommé P'ing Jak-fang, était un pirate, qui avait coutume de piller deux ou trois navires de commerce persans chaque année. Il s'appropriait tous les articles de valeur, mais ne tuait jamais personne : il accordait au contraire un domaine à ceux qui étaient tombés sous sa main. Le village persan était si vaste qu'il fallait trois jours pour le parcourir du Nord au Sud, et cinq pour le parcourir de l'Est à l'Ouest. Il n'y a pas, semble-t-il, d'autre description de Hainan à cette époque. Si l'on y trouvait alors tant de Persans, il doit en subsister quelques traces, et la question mériterait d'être étudiée. La description de Hainan contient beaucoup de détails sur lesquels il y aurait lieu de revenir. On fait par an deux récoltes de riz, huit récoltes de vers à soie ; on récolte le millet le 1^{er} mois, on travaille aux rizières le 10^e. Un grand nombre de fruits sont mentionnés, mais il est difficile de les identifier.

Après avoir passé un an dans l'île, Kanshin traversa le détroit et aborda à Lei-tcheou 雷州, puis il se rendit à Kouei-tcheou-fou et à Canton. La description de Canton est aussi intéressante. Il séjourna dans le temple Tai-yun-sse qui doit être le Kong-han-tsi d'aujourd'hui, d'après la mention d'un arbre haritaka. Il y avait trois temples brahmaniques, où vivaient des brahmanes indiens. Dans la rivière de Canton, il y avait d'innombrables vaisseaux appartenant aux brahmanes, aux Persans, aux gens de Koun-loun (tribu malaise).

On y trouvait toutes sortes de marchands blancs et rouges, de Ceylan 洲子國, des Tadjiks 大石國, de Kou-t'ang 骨唐, qui est peut-être une partie de l'Asie centrale. Le Japonais Yei-yei mourut près de Canton. Kanshin y séjourna un printemps. Il atteignit Yang-fou en 750. Avec ses disciples, il fit trois copies du Tripitaka (soit 11.000 volumes) pendant le voyage. Il bâtit des hospices pour les pauvres, donna des fêtes publiques et admit dans l'ordre environ 40.000 prêtres.

VI. (753, 10^e mois, 16^e jour). — Une ambassade japonaise arriva en Chine, avec quatre bons navires. Kibi no Mabi 吉備眞備, qui fut plus tard ministre, Abe no Nakamaro 安倍仲麻呂, connu dans les livres chinois sous les noms de Tchao-heng ou Tchao-king, Kiyokawa et Komaro apportèrent à Kanshin une invitation de l'empereur Shōmu. Il accepta aussitôt. Les mêmes préparatifs furent faits que pour les premières expéditions. Parmi les passagers, il y avait 14 prêtres chinois, 3 nonnes, 2 hommes du pays de Hou dans l'Asie centrale, nommés Pao-tsai et Jou-pao, 1 de Koun-loun (malais), nommé Koun-fa-lik, 1 du Champa, Tchang-ting, de qui Kanshin apprit sans doute la « danse du Lin-yi », dont on lui attribue l'enseignement. Les quatre bateaux quittèrent Ning-po le 16^e jour du 10^e mois (753).

Au bout de six jours, ils parvinrent à A-ko-nawa 阿兒那波 dans les Ryû-kyû. Au départ, le 1^{er} bateau heurta un rocher caché, mais réussit à se dégager, et fit voile dans la direction des îles Amami. Mais il fut entraîné peu à peu sur la côte d'Annam, en un point généralement désigné sous le nom de Houi-an (peut-être Huê, ou plus au Nord, dans le voisinage de Haiphong). A bord se trouvait Abe no Nakamaro (Tchao-heng), qui se rendit la même année à la cour de Chine et fut nommé gouverneur de l'Annam, comme on le voit dans la « Nouvelle histoire des T'ang » et dans les annales japonaises : il ne revint jamais au Japon. Le 2^e bateau, sur lequel se trouvait Kanshin, arriva à Yakushima le 17^e jour du 12^e mois, et le 20^e à Satsuma. De là, Kanshin gagna Nara par le Dazaifu. Bien accueilli par l'impératrice Kōken et l'ex-empereur Shōmu, il s'installa au monastère Tôdaiji 東大寺. Parmi ceux qui l'accueillirent se trouvait un brahmane venu de l'Inde, appelé Bodhi. Le 3^e bateau, sur lequel se trouvaient Kibi no Mabi et Fushō, après avoir quitté Yakushima, perdit de vue les autres bateaux et aborda en Kii le 1^{er} mois de l'année suivante. Quant au 4^e bateau, qui paraît avoir été de qualité inférieure et ne portait que des personnages de moindre importance, il atteignit Satsuma trois mois plus tard, c'est-à-dire le 4^e mois.

La relation des voyages de Kanshin a été écrite par son contemporain et disciple Aomi no matto Genkai. Quoique fort courte (elle n'a que 35 pages), elle est fort importante, car elle a trait à la période *tempyō* ou de Nara-chō, la plus intéressante de l'histoire du Japon, celle qui fut l'âge d'or du bouddhisme et qui vit la première efflorescence de la civilisation et des arts japonais. L'ouvrage néanmoins n'est pas très connu au Japon : car aussitôt qu'il eut été

imprimé pour la première fois (en 764), il fut interdit par le gouvernement Tokugawa pour une raison bien futile. Il portait en effet le titre de 東征傳 *Tōsei-den*, qui peut signifier ou bien « Relation de l'expédition à l'Est », ou bien « Relation de l'expédition contre l'Est » : cette seconde signification parut offensante au gouvernement shōgunal.

M. Takakusu a terminé en annonçant qu'il préparait une traduction de cet ouvrage.

V

UN ROMANCIER JAPONAIS DU XVII^e SIÈCLE, par M. K. FLORENZ

Ibara Saikaku 井原西鶴 (1642-1693, est à certains points de vue un écrivain de second ordre : il ignore l'art de la composition ; ses romans ne sont que des séries d'anecdotes ou de tableaux arrangés dans l'ordre chronologique ; sa psychologie est sans profondeur. Ses œuvres sont de plus tellement remplies de descriptions obscènes que, de son vivant même, elles furent interdites par la censure, et que la nouvelle édition en deux volumes publiée en 1894 par la librairie Hakubunkwan 博文館, malgré un grand nombre d'omissions, a été également interdite. Mais, d'autre part, Saikaku peut être considéré comme l'inventeur d'un nouveau style, presque d'une nouvelle langue : il a amalgamé la langue parlée et la langue classique, de manière à pouvoir exprimer tous les sentiments et toutes les idées, et à pouvoir être lu du peuple sans cesser de plaire aux hommes de goût.

Dans son premier roman, *Kōshoku ichidai-otoko* 好色一代男, « Les débauches d'un homme amoureux » (8 vol., 1682), son style est encore trop près de la langue classique et trop obscur : mais avec le *Kōshoku ichidai-onna* 好色一代女 et le *Kōshoku gonin-onna* 好色五人女, tous deux publiés en 1686, il est pleinement maître du nouveau style. La suppression de ses ouvrages par la censure eut sur sa faculté créatrice un effet démoralisant. Il ne fit plus que des contes moraux et didactiques, où il n'était pas à son aise. Sans compter ce qu'il avait écrit avant son *Kōshoku ichidai-otoko*, nous avons de lui 21 ouvrages formant environ 120 volumes : 5 furent publiés après sa mort.

Bien qu'ils manquent de profondeur psychologique, ses romans réalistes (*ukiyo-zōshi*) sont un trésor pour l'étude des mœurs de son temps, dont il ne dissimule rien et se complait au contraire à décrire les tares. La paix Tokugawa avait amené un tel relâchement des mœurs que toutes les classes de la société, même les chevaliers et les moines, fréquentaient ouvertement les filles de joie et les maisons publiques. Saikaku avait lui-même exercé la profession de *taiko* 封間, c'est-à-dire de guide des riches débauchés dans les quartiers de prostitution ; et c'est là qu'il put acquérir la connaissance intime des mœurs de la société oisive et élégante, dont témoignent ses romans.

Il arrive à Saikaku de gémir sur la brièveté et le caractère éphémère de cette vie : mais il n'en tire aucune conclusion morale, aucune règle de conduite. Ainsi il nous montre le héros du *Ichidai-otoko*, Yonosuke 世之介, parvenu à l'âge de soixante ans, qui regrette sa vie de débauches et gémit de l'énervement de ses forces. Mais loin de se réformer, il fait construire un bateau qu'il baptise *Yoshi-iro-maru*, « bateau d'amour », et s'y embarque avec quelques amis pour l'île des femmes, non sans emporter avec lui des robes et des ornements chers aux filles de joie, des livres d'amour ou d'obscénités, des aphrodisiaques, et même du mercure. On ne le revit plus. Du reste, Saikaku aime l'obscénité pour elle-même : il suffit, pour s'en rendre compte, de comparer ce roman avec le *Genji monogatari*, dont le sujet est à peu près le même, mais est traité avec une décence et une délicatesse tout autres.

Les deux romans suivants, le *Nidai-otoko* et le *Sandai-otoko*, sont absolument du même genre et ne méritent pas de retenir l'attention. Le *Ichidai-onna* est la contre-partie des précédents : il a pour héroïne une vieille femme, retirée dans un ermitage, qui raconte à deux jeunes gens l'histoire de ses égarements et de ses innombrables amours, si l'on peut appeler ainsi des liaisons où elle ne cherchait que le plaisir et qu'elle rompait dès qu'elle en était lasse. Devenue vieille, elle voit dans des hallucinations les fantômes de ses enfants avortés et de ses amants trompés : dans ces descriptions, Saikaku atteint à des effets puissamment dramatiques. Ce roman marque d'ailleurs le zénith de son talent littéraire. Le *Gonin-onna*, son cinquième ouvrage réaliste, est encore fort intéressant : c'est une collection de cinq histoires piquantes, dont chacune raconte les aventures galantes d'une femme. Les productions ultérieures de Saikaku, bien inférieures en mérite et d'un caractère tout différent, ne méritent pas d'être passées en revue.

VI

LA LITTÉRATURE HISTORIQUE DU JAPON JUSQU'À LA FONDATION DU SHÔGUNAT DE KAMAKURA, par M. Cl. E. MAITRE.

La littérature historique du Japon depuis les origines jusqu'à la fondation par Yoritomo du shôgunat de Kamakura en 1192 se répartit naturellement en trois groupes : 1° les textes relatifs à la période mythologique ; 2° les « Six histoires nationales » et les ouvrages qui se groupent autour d'elles ; 3° les ouvrages relatifs à la période qui va de 887 à 1192.

I. — On ne peut négliger, dans une étude sur la littérature historique du Japon, les textes relatifs à la période mythologique, non seulement parce qu'une critique avisée peut y recueillir des données précieuses sur les origines et l'état primitif du Japon, mais encore parce que les Japonais eux-mêmes n'ont jamais établi de solution de continuité entre l'histoire des Dieux célestes et

terrestres et celle des empereurs issus d'eux. Les trois textes essentiels relatifs à la mythologie nationale, connus sous le nom de *sambu-honsho*, sont le *Kujiki*, le *Kojiki* et le *Nihongi* :

1° Si le *Kujiki* que nous possédons était réellement l'œuvre originale de Shôtoku Taishi, il serait de beaucoup le plus ancien texte japonais, et aurait été composé en 621. Il est généralement admis qu'il est apocryphe : toutefois il y a des raisons de croire qu'il contient au moins des fragments de l'ouvrage original.

2° Le *Kojiki*, rédigé en 712 par Yasumaro d'après les récits de Hieda no Are, est bien connu par la traduction qu'en a donnée M. Chamberlain. Sa partie historique, qui s'étend, comme celle du *Kujiki*, jusqu'à la mort de l'impératrice Suiko (628), est relativement insignifiante : mais pour la connaissance du Shintô primitif, c'est le texte essentiel.

3° Le *Nihongi* (720) est surtout important pour sa partie proprement historique : mais ses deux premiers livres, ou *Jindaiki*, consacrés à l'histoire des Dieux, complètent et enrichissent sur plus d'un point les récits du *Kojiki*.

De ces trois sources principales, il faut rapprocher le *Kogoshûi* (808), un ouvrage assez court où Imibe no Hironari a recueilli les traditions qui avaient échappé aux compilateurs antérieurs. Il existe aussi cinq relations qui se rapportent aux temples d'Ise, les *Shintô gobusho* : mais elles sont sûrement apocryphes en grande partie.

Enfin une place à part doit être faite aux textes qui nous renseignent, non pas sur les légendes, mais sur l'organisation du culte. Les plus importants sont le livre VI du *Taihô-ryô* (701), et surtout les dix premiers livres de l'*Engishiki* (928), dont le VII^e nous a préservé le texte des *Norito*.

II. — Le *Nihongi*, envisagé comme texte religieux, est l'un des *sambu-honsho* : envisagé comme texte historique, il est la première des six histoires rédigées en chinois par ordre impérial, et dont la série continue porte le titre de *Rikkokushi*. C'est la seule série d'histoires officielles qui existe au Japon, et il est très regrettable qu'elle ait été si vite interrompue. Les six ouvrages qui la composent sont :

1° Le *Nihongi*, compilé en 720 sous la direction du prince Toneri, qui s'étend depuis les origines jusqu'à l'abdication de Jitô Tennô (697) ; 30 livres.

2° Le *Shoku-Nihongi* (792), qui embrasse à peu près un siècle (de 697 à 762) ; 40 livres.

3° Le *Nihon kôki* (840), qui était primitivement le récit de la période qui va de 792 à 833 et comptait 40 livres ; mais il ne nous en est parvenu que 10. C'est le seul des *Rikkokushi* que nous ne possédions pas intégralement. On peut suppléer partiellement aux lacunes qu'il présente par le *Ruijû kokushi*, le *Nihon kiryaku*, le *Mizu kagami*, ouvrages composés alors que le *Kôki* existait encore.

4° Le *Shoku Nihon kôki* (869), qui est l'histoire du règne de Nimmyô (833-850) ; 20 livres.

5° Le *Montoku jitsuroku* (879), consacré au règne de Montoku (850-858) ; 10 livres.

6° Le *Sandai jitsuroku* (910), qui relate les règnes des empereurs Seiwa, Yōzei et Kōkō (858-887).

Des « Six histoires » on ne peut séparer une grande compilation fondée sur elles, le *Ruijū kokushi* (893), où Sugawara no Michizane, à l'exemple des histoires dynastiques chinoises, a réparti sous différentes rubriques la matière contenue dans les *Rikkokushi*. Mais, sur 200 livres, il ne nous en reste plus que 61.

Parmi les autres ouvrages d'ordre historique importants de l'époque, on peut citer : le *Seishiroku* (814), qui est une liste généalogique des grandes familles ; le *Nihon reiki*, composé au début du IX^e siècle par le prêtre Keikai, utile pour la connaissance des premiers temps du bouddhisme japonais ; le *Shōtoku Taishi denreki* (992 ?), une biographie du prince Shōtoku, le grand propagateur du bouddhisme au Japon.

III. — Le *Sandai jitsuroku* est la dernière des histoires officielles, du moins de celles que nous avons conservées, car il semble bien qu'il y en eut encore une septième, détruite de bonne heure, le *Shin kokushi*. Toutefois l'histoire en chinois ne disparaîtra pas tout de suite : des prêtres bouddhistes reprisent l'œuvre des historiographes officiels, et grâce à eux, nous avons sur les X^e, XI^e et XII^e siècles des annales qui, sans être aussi détaillées ni aussi sûres que les *Rikkokushi*, en peuvent être considérées cependant comme la continuation.

1° Le *Nihon kiryaku*, en 34 livres, va depuis les Dieux jusqu'à la fin du règne de Go-Ichijō (1036) ; jusqu'à la fin du règne de Kōkō (887), ce n'est guère qu'un sommaire des « Six histoires ».

2° Le *Fusō ryakki*, dû au prêtre Kōen, originellement en 30 livres, est une chronique très résumée de l'histoire du Japon depuis Jimmu jusqu'à l'an 1093 ; mutilé dans les premiers livres, il est complet à partir de 875.

3° Le *Honcho seiki*, par le prêtre Shinzei (Fujiwara no Michinori), allait originellement depuis l'avènement de Uda (887) jusqu'à l'année 1153, date à laquelle il fut achevé. S'il ne nous était pas parvenu aussi mutilé, ce serait de beaucoup le texte le plus important pour cette époque.

En même temps, on commençait à écrire des ouvrages historiques en japonais. Sorties naturellement des romans de cour, ces histoires en japonais gardèrent toujours la trace de leur origine, et montrèrent plus de souci de l'élégance et de l'effet dramatique que de respect pour la scrupuleuse vérité. Le *Konjaku monogatari* (2^e moitié du XI^e siècle) de Minamoto no Takakuni, est un recueil de récits tantôt vrais, tantôt imaginaires, qui marque bien la transition entre les *monogatari* romanesques et les *monogatari* historiques. Le *Eigwa monogatari* (va de 966 à 1092) et le *Ō-kagami* (va de 850 à 1026) sont les deux premiers types du vrai *monogatari* historique ; le *Ō-kagami* est aussi le premier exemple du genre d'ouvrages qu'on appelle *kiden*, « histoire biographique ». Le *Ima kagami*, suite du *Ō-kagami*, mène le récit jusqu'à l'année 1170, date

de sa composition. Tous ces récits forment un premier groupe d'ouvrages écrits dans une langue presque purement japonaise et consacrés surtout aux événements de la cour.

Avec la guerre dite de Hôgen (1156-1138), commence la lutte acharnée des deux grandes familles militaires Minamoto et Taira, qui se terminera par la victoire définitive des Minamoto et la création du Shôgunat (1192). A partir de Hôgen, ce sont les maisons militaires, et non plus la maison impériale, les guerres, et non plus les intrigues de cour, qui occupent le premier plan. A la langue purement japonaise des *monogatari*, mal faite pour exprimer les émotions violentes, succède une langue mixte, où les mots chinois, introduits d'abord avec parcimonie, vont tenir une place de plus en plus grande. Aux *monogatari* vont succéder les *gunki*. Les deux premiers en date, le *Hôgen monogatari* et le *Heiji monogatari*, dûs à un même auteur (Hamuro Tokinaga ?), racontent les premiers épisodes de la lutte, et les premiers triomphes des Taira. Deux autres ouvrages, particulièrement célèbres, le *Gempei seisuiki* et le *Heike monogatari*, qui sont peut-être deux formes différentes d'un même original, racontent la toute-puissance de Taira Kiyomori et conduisent le récit jusqu'à la victoire définitive des Minamoto.

En 1192, Yoritomo victorieux est investi du titre de *Sei-i tai-shôgun*. C'est une ère nouvelle qui commence dans l'histoire du Japon, celle de cette dualité de pouvoirs qui, avec de brèves intermittences, va durer jusqu'en 1868.

VII

HISTOIRE ET DOCTRINE DE LA SECTE SHIN, par M. RYAUON FUJISHIMA

I. *Histoire de la secte.*

Le nom complet de la secte est *Jô-do-shin-shû* 淨土真宗, « Véritable secte de la Terre-Pure ». Le terme de « Terre-Pure » s'oppose ici à celui de « Chemin-Saint », 聖道, employé dans les autres doctrines. C'est qu'en effet l'objet des fidèles de cette secte est de naître dans la Terre-Pure (Sukhāvati) d'Amitābha. Le mot « Véritable » s'oppose au « Moyen provisoire », 權化方便. Parmi ceux qui suivent la doctrine de la Terre-Pure, il y a plusieurs systèmes différents : par exemple, quelques écoles prétendent qu'il nous faut posséder à un haut degré la vertu qui consiste dans l'accomplissement des bonnes œuvres pour naître dans la Terre-Pure ; d'autres soutiennent qu'il suffit de répéter le nom d'Amitābha Buddha afin de naître dans son Sukhāvati, grâce au mérite acquis par cette répétition. Ces systèmes sont considérés tous deux comme le « Moyen provisoire ». Se reposer de tout cœur sur le « Pouvoir supérieur du Vœu originel », 本願他力, d'Amitābha Buddha, en laissant de côté toute « Idée personnelle », 自力,

c'est ce qu'on appelle « la Vérité », 眞. Cette Vérité est la doctrine de cette secte ; c'est pourquoi on l'appelle la « Véritable secte ».

Il y a trois principaux livres sacrés dans cette secte, lesquels contiennent la doctrine pour aller naître dans le Sūkhāvātī selon les prédications de Çākyaṃuni. Le grand *Sūkhāvātīvyūha*, le plus long des trois sūtras, est admis comme un livre spécial, parce que les quarante-huit vœux originels d'Amitābha sont exposés dans ce livre ; c'est le dix-huitième qui est le fondement de la doctrine de la secte.

Cette doctrine fut transmise à des époques diverses et en des endroits différents par ceux qu'on appelle les Sept grands prêtres, 七高僧, et qui furent des patriarches de trois pays : Inde, Chine et Japon. Les deux Bodhisattvas Nāgārjuna et Vasubandhu aux Indes ; Tan-louan 曇鸞, Tao-tch'o 道綽, et Chan-tao 善導, en Chine ; Genshin 源信 et Genkū 源空, au Japon, ont exposé très minutieusement dans leurs ouvrages la doctrine de cette secte.

Shinran 親鸞 appartenait à la famille Fujiwara 藤原 ; il naquit en 1173 et mourut en 1262. Il était descendant d'Uchimarō et fils d'Arinori, qui fut officier au service de l'impératrice douairière. Encore enfant, il alla sur la montagne Hiei, où il étudia la doctrine de la secte Tendai. A l'âge de vingt-huit ans, il devint disciple de Hōnen 法然, de qui il reçut la tradition de la doctrine de la Terre-Pure. Des nombreux disciples de Hōnen, Shinran était le plus estimé par son maître. Plus tard, il composa un ouvrage intitulé *Kyō-gyō-shin-shō monrui* 教行信證文類, « Collection de Maximes concernant la Doctrine, la Pratique, la Foi et l'Illumination ». Dans cet ouvrage, il expose le principe fondamental de la doctrine, ce qui le fait considérer comme le livre essentiel de cette secte.

Aujourd'hui cette secte est la plus florissante de toutes les sectes bouddhiques au Japon ; elle s'y est divisée en dix branches, qui comprennent presque la moitié de la population. Les deux monastères appelés Hongwanji 本願寺, dont l'un s'appelle Hōmpa Hongwanji et l'autre Tōha Hongwanji, sont ceux qui ont le plus d'influence dans la société civile et religieuse. On compte maintenant vingt-cinq mille temples et trente mille prêtres, dispersés sur toute la surface de notre pays, qui appartiennent à ces monastères. Les temples gigantesques des deux Hongwanji s'élèvent vers le ciel à Kyōto. Il n'y a aucune différence entre ces monastères, ni dans l'enseignement, ni dans la hiérarchie, ni dans la loi ecclésiastique. La secte Shinshū n'a jamais reçu du gouvernement ni subvention ni privilèges, à la différence de certaines autres sectes ; elle est restée tout à fait indépendante de l'Etat, depuis l'époque où elle a été fondée par Shinran.

II. Doctrine de la secte.

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, le principe de la doctrine de cette secte est le vœu originel d'Amitābha Buddha. Par conséquent la foi et la

pratique ont pour objet unique de se plier au pouvoir supérieur du vœu originel d'Amitābha, et de naître dans son Sukhāvātī. Le vœu originel est le dix-huitième de ses quarante-huit vœux. Le voici : « Je ne veux pas obtenir la connaissance parfaite, si un seul des êtres vivants des dix points, croyant en moi avec la vraie pensée et le désir de naître dans mon pays et répétant dix fois par la pensée mon nom, ne naît pas dans le Sukhāvātī. »

Ce vœu originel marque une grande compassion, et un grand désir de sauver les êtres vivants de leur misère. En vertu de ce vœu originel, Amitābha pratiqua de bonnes actions pendant d'innombrables kalpas. Toutes ses actions : de corps, de parole et de pensée, étaient toujours pures et vraies tant qu'il accomplit sa grande pensée compatissante ; aussi l'appelle-t-on la grande et large sagesse du Buddha.

La pensée qu'il faut se plier au « vœu originel » est considérée comme le credo de la secte, et le but poursuivi est de participer à la sagesse du Buddha. Ce dogme est identique aux trois sentiments, 三心, énumérés dans le vœu originel, à savoir : 1^o la vraie pensée ; 2^o la foi ; 3^o la volonté de naître dans la Terre-Pure. Quoiqu'elle soit divisée en trois articles, cette doctrine est en réalité unique et elle est appelée le sentiment de foi. Quand nous examinons notre propre cœur, il est loin d'être pur et juste ; il est au contraire mauvais, misérable, faux et hypocrite. Quel moyen avons-nous pour extirper toutes nos passions ? Comme nous ne pouvons arriver au Nirvāṇa par nos propres facultés, comment pouvons-nous réaliser les trois sentiments ? L'incapacité de nos propres facultés étant reconnue, nous devons croire à l'efficacité du pouvoir supérieur du vœu originel d'Amitābha. S'il en est ainsi, nous participons à la connaissance du Buddha et partageons sa grande compassion, comme l'eau d'un fleuve devient salée aussitôt qu'elle entre dans l'Océan. Pour cette raison, notre moyen de salut est la « foi » dans le pouvoir supérieur, 他力.

Mais il ne faut pas que la répétition du nom du Buddha soit faite seulement par la bouche : il faut au contraire que nos actes et nos pensées soient en conformité avec elle et qu'elle soit inséparable de notre participation à la compassion du Buddha. Cette foi et cette pratique sont la vérité suprême de cette secte, celle qui a rapport à la distinction de la foi et du doute dans l'esprit.

Dans la secte on ne considère même pas comme nécessaires les prescriptions communes au bouddhisme en général, de quitter la famille et d'abandonner les désirs d'ici-bas, afin de parvenir au Buddha. Les prêtres ont la permission de se marier et de manger du poisson et de la viande, choses sévèrement prohibées dans les autres sectes bouddhiques. On recommande aux fidèles de persévérer dans leurs propres occupations quelles qu'elles soient et de remplir leur devoir. Il faut donc qu'ils mettent en pratique l'amitié avec autrui et les bonnes relations de famille ; ils doivent aimer toujours le bon ordre du pays et obéir aux lois du gouvernement ; ils doivent également être patriotes. Le Buddha dit dans le grand *Sukhāvātīvyūha* : « Il faut d'abord bien penser et bien considérer ; vous devez vous abstenir

de tout ce qui est mal et choisir et pratiquer tout ce qui est bien. » Puisque les fidèles de cette secte se plient au vœu originel d'Amitābha Buddha, ils doivent obéir naturellement à l'instruction de Çākyamuni et à l'enseignement général sur la moralité ; telle est la « vérité banale » (samvṛtisatya) de cette secte, celle qui a rapport à la distinction du bien et du mal dans la conduite en ce monde.

Quels bénéfices assure aux fidèles la foi dans le Buddha ? Il y en a de deux sortes : 1° les fidèles deviennent membres du Samyaktva-rāçi, 正定衆, « Masse de la vérité », dans leur vie présente ; 2° ils parviennent au Nirvāṇa 度滅, dans la vie ultérieure.

1° L'expression « Masse de la vérité » désigne la classe des êtres vivants qui iront certainement naître dans la Terre-Pure d'Amitābha Buddha, et atteindront au Nirvāṇa dans leur vie prochaine. Ils ne souffrent plus dans l'océan des transmigrations. Aussi les appelle-t-on Avaivartikas, 不退轉, « ceux qui ne retournent pas ». Ils obtiennent ces bénéfices au moment même où ils mettent leur foi dans le Buddha.

2° « Atteindre au Nirvāṇa » signifie parvenir à la connaissance parfaite d'Amitābha Buddha, aussitôt né dans la Terre-Pure. Or cette naissance résulte, pour les fidèles, de la compassion et de la connaissance du Buddha qu'ils ont déjà partagées ; alors ils doivent parvenir évidemment à l'état de Buddha, puisqu'il y a un rapport naturel et nécessaire entre la cause et l'effet. Les adeptes des écoles du Chemin-Saint, 聖道, ne peuvent atteindre au Nirvāṇa qu'après avoir extirpé toutes les passions humaines par le pouvoir des Trois Instructions, 三學 : la moralité supérieure, la pensée supérieure et le savoir supérieur.

Les fidèles de la secte Shin ne s'adressent point au Buddha pour appeler sur eux le bonheur et n'emploient pas les charmes magiques pour conjurer l'infortune, parce que les infortunes et les bonheurs ont leur origine dans la cause lointaine de l'existence antérieure ou dans la cause proche de la vie présente. En se pliant à l'instruction du Buddha, les fidèles peuvent éviter la cause proche, et, d'autre part, la cause lointaine, ayant son origine dans l'existence antérieure, ne peut être supprimée. La réprimande portant sur les faits du passé est tout à fait inutile, et d'autre part on peut se défendre à l'avance de l'action de l'avenir. C'est pour cette raison que tous les charmes magiques sont considérés comme inutiles dans cette secte. De plus, le principe du bouddhisme est de s'élever de la misère des transmigrations (Saṃsāra 苦海) au salut suprême (Nirvāṇa) ; alors le cœur des fidèles ne peut guère être ébranlé ni par le bonheur ni par l'infortune. Puisqu'ils tournent leurs pensées vers le salut d'autrui, l'ordre et la paix devront naturellement être leur plus grand désir. Ils ne voudront qu'obéir à l'Instruction du Buddha Çākyamuni ; il en résultera beaucoup d'avantages, le monde étant d'accord, le pays prospère et le peuple paisible.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

VI

Samedi 6 décembre

1^{re} SÉANCE DU MATIN

SECTION I (INDE)

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. le comte PULLÈ, remplacé ensuite par M. MACMILLAN.

I

ÉTUDE SUR LA MÉTRIQUE D'UNE CHANSON POPULAIRE MARATHĪ,
par M. MACMILLAN

M. Macmillan étudie la métrique de la chanson marathī suivante :

La mère. — Leka, Bombechi nawri || karun dein tula,
Ghodachi gadi madhye || nein tula.

Le fils. — Bombechi barfi || pahije tila,
Amadabadi lugade || ti magil mala.
Jarichi choli ata || kothun anu tila ?
Bombechi bayko || nako ge mala ;
Char dodayachi pan-supari || magate khayala.

La mère. — Leka, khasil ka ? || Nahito marin tula,
Sarkari kothari madhye || ghalin tula.

Le fils. — Ai, Jeengi bayko || karun de ge mala,
Na karsil tar, ai, || palun jain deshala.
Bombechi bayko || nako ge mala ;
Char dodayachi pan-supari || magate khaya!a.

- La mère.* — Leka, char paise || dein tula.
Karchyala || pan-suparila.
Talawar-malawar || nein tula,
Jambul peru || charin tula,
Khurchi tablewar || baswin tula.
Le fils. — Bombechi bayko || nako ge mala ;
Char dodayachi pan-supari || magate khayala.

TRADUCTION

- La mère.* — O mon fils, je te donnerai une femme de Bombay ; je te conduirai dans une voiture trainée par un cheval.
Le fils. — Elle veut des friandises de Bombay ; elle me demandera du drap d'Ahmedabad. Voyons, d'où lui apporterai-je un corsage brodé ? Oh ! je ne veux pas d'une femme de Bombay. Elle voudrait pour deux sous de pan-supari à manger.
La mère. — O mon fils ! veux-tu céder ? Autrement je te battraï. Je t'enverrai en prison.
Le fils. — Ma mère, donnez-moi Jeengi pour femme. Si vous ne me la donnez pas, je m'enfuirai dans la campagne. Oh ! je ne veux pas, etc.
La mère. — O mon fils, je te donnerai deux sous pour tes dépenses et pour le pan-supari. Je te conduirai vers un étang et un verger. Je te nourrirai de jambul et de guava ; sur un lit de Bombay je te mettrai pour dormir ; sur une chaise à table je te régalerai.
Le fils. — Oh ! je ne veux pas, etc.

II

RÉCENTES DÉCOUVERTES DE MANUSCRITS MÉDICAUX SANSKRITS DANS L'INDE,
par M. le Dr Palmyr CORDIER

M. Cordier présente au Congrès une courte analyse de manuscrits médicaux sanscrits découverts et étudiés par lui au cours de deux séjours dans l'Inde, de 1898 à 1902, avec quelques observations sur d'autres textes déjà connus ou publiés. Les principaux documents passés en revue sont les suivants :

— *Kāçyapasaṃhitā* (Haraprasād Çāstri). Chapitre « bhaiṣajopakramaṇīya », en 8 fols. et 120 çlo. (Cf. Report de H. Ç., 1901) ; matière médicale et pharmacologie. Dialogue entre Bhārgava et Kaçyapa ; les vers 105^b à 110^a se confondent sensiblement avec Caraka, 1, 1, v. 51-55 (édit. D. N. Sen et V. N. Sen). Le fragment est suivi du « Jvaracikitsita », compilation postérieure, nettement distincte.

— *Bharadvājasamhitā* (P. C.). Chapitre « bheṣajakalpa ; accompagné du commentaire de Veṅkaṭeṣa, fils d'Avadhāna Sarasvatī (Çataçlokī). Etude des terrains, éléments et climats ; règles pour la cueillette des simples, la conservation des drogues, la construction des hôpitaux et officines ; poids et mesures ; préparation des remèdes simples et composés.

— *Bheḍasamhitā*. Il nous reste de cette encyclopédie 100 chapitres (sur 120), dont 63 complets, et environ 3.100 çlo. L'index des sections est donné par Bheḍa, 1, 17, v. 7-10 ; sauf dans le Çarīrasthāna, le texte est uniformément versifié. Congrès médicaux (Khaṇḍakāpya, Maitreya, Bavidīṣa, Bharadvāja, Kāçyapa, Bhadrāçauṇaka) ; mention de « Suçrotā nāma medhāvī ». La Bheḍasamhitā n'est pas une recension plus ou moins déguisée de Caraka ; les ressemblances ne s'étendent guère qu'aux titres et au début des adhyāyas ; et s'expliquent par la communauté de l'inspiration ; cependant, Bheḍa, Indriya, 7 se confond avec Caraka, Indriya, 4. Présence d'interpolations, à tendances çivaïtes. Vāgbhaṭa n'est redevable à Bheḍa que de rares emprunts.

— *Carakasamhitā*. Dṛḍhabala, originaire de Pañjpur (au nord d'Attock, Pañjab), est l'auteur des chapitres 10-26 du Cikitsāsthāna (édit. Jīb. Vid.), ainsi que des 12 Kalpas et des 12 Siddhis : preuves tirées de Cakrapānidatta et Niçcalakara (Ratnaprabhā). Découverte du Kāçmīrapāṭha de Caraka, souvent cité par les commentateurs : correction de Kāṅkāyana Bāhlika en Kā. Bāhira ; rectification de divers noms propres. Le distique 1, 5, 70 (édit. Jīb. Vid.), qui mentionne le bétel et le camphre, est interpolé. — Pañjikā de l'ācārya Svāmikumāra (bouddhiste), postérieur à Hariççandra. — Carakatattvapradīpikā, de Çivadāsasena. — Mention, dans les ṭikās, des gloses de Bāspocandra, Īçānadeva, Īçvarasena, Bakulākara, Jinadāsa, Munidāsa Govarddhana, Sandhyākara, Jayanandī, Amarakara, Svāmidāsa, et de la Carakacandrikā.

— *Suçrutasamhitā*. Révision par Nāgārjuna (v. l'édition du P. Murlīdhar) ; nouvelles preuves tirées de Gayadāsa (2, 3, 8 ; éd. Jīb. Vid.), de Bhaṭṭa Narahari (2, 4, 11) et de Niçcalakara. Découverte de la Nyāyacandrikā, ou Sauçrutaçalyatantrapañjikā, de Gayadāsa. Scholiastes et commentaires de Suçruta, dont les noms seuls sont connus : Jejjaṭa (Vṛhallaghupañjikā), Mādhavakara (Çlokavārttika). Āṣāḍhavarman (Uttarakārikā), Soma (Somaṭṭippaṇa), Bhāskara, Brahmadeva, Kārttikakuṇḍa, Bhoja, Sūranandī, Vārāha, Svāmidāsa, Gomin, Jinadāsa, Naradanta, Gadādhara, Govarddhana, Bāspacandra, — et les Mahāpañjikā, Gūḍhapadabhaṅgaṭṭippaṇa, et Praçnanidhāna.

— Les *Vāgbhaṭasamhitās*. Le texte de Vāgbhaṭa comprend trois recensions : Vṛddhavāgbhaṭa (Aṣṭāṅgasamgraha) ; Madhyavāgbhaṭa ; Laghuvāgbhaṭa (Aṣṭāṅgahrdayasamhitā). Par Madhyavāgbhaṭa, ou Madhyasamhitā, il faut entendre la version qui avait été désignée provisoirement sous le nom de Bābhaṭa (V. Ratnaprabhā, de Niçcalakara). Commentaire d'Indumatī sur l'Aṣṭāṅgasamgraha. — Ṭikās de l'Aṣṭāṅgahrdaya récemment retrouvées : Khaṇḍanamaṇḍana, de Bhaṭṭa Narahari (complet) ; Nidānacintāmaṇi, de Vaidya Kāhnaprabhu, fils

de Beīṃdeva et de Sāmāmbikā (section Nidāna) Aṣṭāṅgahrdayadīpikā, de Vāgbhaṭa (chap. 1-15).

— *Vararucisaṃhitā*. Fragments de deux livres : Ariṣṭasthāna (1 chap.), et Aṣṭakarmasthāna (8 chap.), contenant le tāmbūlakalpa (préparation et usages du bétel). Authenticité douteuse du texte, composé probablement dans le Sud de l'Inde.

— *Siddhasārasaṃhitā*, œuvre de Ravigupta, fils de Durgagupta, en 1212 granthas, prose et vers (H. Ç., P. C.). Utilisée dans une large mesure par Vṛnda et Cakrapānidatta.

— *Yogaçataka*, d'Ārya Nāgārjuna, 2 mss. sur feuilles de palmier (H. Ç., C. Bendall), datés respectivement de 1414 et 1365 A. D., le second renfermant la pañjikā complète (Candrakalā) de Dhruvapāla Paṇḍita (v. Report, p. 9). Présenté par le commentateur sous la rubrique Yogaçatāgamaçāstra, divisé en 8 aṅgas (formules 1-83), et suivi (form. 84-100) d'un Uttaratāntra, à la fin duquel la Candrakalā ajoute ce curieux post-scriptum : « Yad atra kiṃcid aparaṃ noktaṃ vyādhiharaṃ tad evaṃ Yogaçate padasūcīavyaṃ Suçrutādisaṃhitāyām Uttaratāntradarçanāt ». — Tikās de Sanātana (Vallabhā), et de Somadāsa (Karmamālā). Le Vṛddhayogaçataka, le Yogaçatābhīdhāna, et l'Akṣadevīyogaçata ne sont que des recensions amplifiées du texte de Nāgārjuna. Le Yogaçata a passé à peu près totalement dans les compilations de Vṛnda, Cakrapānidatta... ; plusieurs des recettes qu'on y trouve proviennent de Caraka, sans modifications.

— *Nāvanītaka* (Bower Ms.). Douze formules ont été restituées à Bheḍa ; d'autres sont tirées de Hārīta, Agniveça, Kṛṣṇātreya, Çālihotra.... Certaines prescriptions, non identifiées par Hoernle, se retrouvent dans le Bṛhadvaidyaprasārika et le Kalyāṇasaṃgraha (traités postérieurs au Nāva). — Les Kalpas ; caractère archaïque de ces monographies. L'Āçvinaṃhitā donne du Harīta-kīkalpa une version plus brève et par suite sans doute plus ancienne que celle du Nāvanītaka (26 çlo.). Candrāṭa et Niçcalakara mentionnent un Nāvanītaka différent du texte du Bower Ms. ; il existe aussi un Cikitsānāvanītaka, dû à Çrī Bhārgavarāma (64 chap., 900 çlo.).

Les Macartney Mss. (J. A. S. B., 1897, 66, n° 4). L'expression « rājamātra », signalée dans un de ces codd., n'est pas, comme le suppose R. Hoernle, spéciale à Caraka. Elle se rencontre aussi chez Suçruta (4, 15, 35), à qui Vāgbhaṭa, Vṛnda et Cakrapānidatta l'ont empruntée ultérieurement. Aucune conclusion ne découle donc de cette donnée.

— *Jvaracikitsita* (S. Lévi, H. Ç.). Monographie des fièvres ; confondue par H. Ç. avec la Kāçyapaṃhitā. Formée d'extraits de Kāçyapa, Bheḍa, Hārīta, Kapilabāla, Bharadvāja, Jatūkarna, Bhānuputra, Bhoja, Parāçara, Caraka, Suçruta, et des Bhūtatantra, Aṣṭāṅgasamgraha, et Carakanighaṇṭu.

— *Kalyāṇasaṃgraha* (S. Lévi). Encyclopédie anonyme, en 1500 gr., dont le ms. remonte à 1230 A. D. Compilation bouddhique, où figurent de nombreux fragments du texte précédent.

— *Bhāvasvabhāvatīppanī*, ou *Vaidyavallobhā*; commentaire du Bhāvasvabhāva de Mādhavakara; élaboré par Māghadeva, fils de Ravinābha, et rédigé par Indumatī. Matière médicale et diététique, en 19 vargas (II. Ç.).

— *Sūpaçāstra*; manuel de chimie culinaire et d'hygiène alimentaire, attribué à Bhīmasena (!); appelé également Sūpatantra; auteur: Pavanaputra, Samīraṇasuta.

— *Bhīmavinoda*, de Dāmodara; en 2 khaṇḍas et 9.200 granthas (56 chap.). Par le rôle qu'il fait jouer au karmavipāka, cet ouvrage se rapproche étroitement de Vīrasimhāvaloka.

— *Āçvīnasaṃhitā*. Un seul manuscrit, mutilé, renfermant le Harītakikalpa (15 fols.).

— *Rasendramāṅgala*, de Nāgārjuna Siddha; traité alchimique, en 8 chapitres, dont les 4 premiers seulement subsistent. — Congrès d'alchimistes, à Çrīçaila: Ratnagoṣa, Sūrasena, Çālivāhana. — Résumé des textes de Vaçīṣṭa, Māṇḍavya, Mārkaṇḍeya. Mention du docteur Nāgabuddhi Sūtras bouddhiques.

Le Subāhupariprechāsūtra, traduit en chinois entre 265 et 316 A. D., prouve incontestablement la haute antiquité de l'alchimie indienne.

— *Ātreyaśaṃhitā* et *Hārītaśaṃhitā*; partiellement apocryphes. La śaṃhitā imputée à Ātreya (4 sthānas, 120 chap.) se compose de lambeaux de Suçruta, Bheḍa, Caraka, Ravigupta, Vāgbhaṭa et Cakrapāṇidatta.

— *Çārīrapadminī*, traité d'anatomie, par Bhāskarabhaṭṭa, avec ūkā (Padminīprabodha) de Vaidyanātha.

— *Līlāvātī*; hygiène générale et diététique, par Kavi Sundaradeva.

— *Takravīdhī*; essai sur les propriétés médicinales du lait de beurre, attribué à Parāçaramuni.

— *Guṇapāṭha*, d'Aruṇacalabhiṣak, et *Guṇanighaṇṭu* de Candranandana (auteur de la Padārthacandrikā); vocabulaires de matière médicale.

— *Bālataṅtra*, de Jīvaka; précis de pédiatrie.

— *Rāvaṇakaumāratantra*; découverte d'une recension bouddhique, en prose.

— *Nidānaṭīppanī*; commentaire du Mādhavanidāna, par Bhāvamiçra.

— *Rasakautuka*; traité alchimique, de Mallārinābha.

— *Ārṣavidyānuçāsana*, encyclopédie tantro-médicale, bouddhique, et *Yogaratanūvalī*, traité similaire, de Rāmacandra Cakravartin.

— *Ratnaprabhā*, ūkā de la Cikitsā de Cakrapāṇidatta, par Niçcalakara. Cet ouvrage, d'importance capitale, nous conserve de nombreux extraits des Lohaçāstras de Patañjali, Vibhākara, Amogha et Jīvanātha, du livre des parfums de Nāgārjuna, du Maudgalyāniya, des Gandhaçāstras de Pṛthivīsīṃha, Lokoka et Bhavadeva, et des textes de Kāṅkāyana, Bhavyadatta (Vaidyapradīpa), Ravigupta, Bhāluki, etc.

Conclusions tirées de l'examen des traités précédents :

1° Le bouddhisme a joué un rôle capital dans l'évolution de la science médicale indienne.

2° La doctrine quadrihumorale, la théorie fondamentale des rajas représentent dans l'Inde les vestiges de la tradition médicale indo-européenne. La doctrine trihumorale, postérieure en date, résulte d'une adaptation, plus conforme au génie propre de la race, de la conception primitive des quatre humeurs.

III

UN HÔPITAL CAMBODGIEN AU XII^e SIÈCLE, par M. L. FINOT

M. Georges Maspero, administrateur des Services civils de l'Indo-Chine, a découvert, en mars 1902, les ruines d'une ancienne ville laotienne, sur la rive gauche du Mékhong, par environ 17° 45' de latitude Nord et 100° 20' de longitude Est, au fond de la boucle que fait le Grand Fleuve entre Vieng-chan et Nong-khay, dans le voisinage du village actuel de Sây-fông.

Parmi les pierres sculptées ou inscrites trouvées sur cet emplacement est une stèle quadrangulaire en basalte noir, dont les trois premiers côtés portent 24 lignes et le dernier 26 lignes d'une inscription sanskrite. Le texte, écrit tout entier en vers, est un édit de Jayavarman VII, roi du Cambodge, qui monta sur le trône en 1162 et qui régnait encore en 1190 A. D. Il a pour objet la fondation d'un hôpital (*ārogyaṣālā*).

L'hôpital était construit à l'entour d'un temple du Buddha Bhaiṣajyaguru-vaīḍūryaprabhārāja. Le fondateur y avait aussi érigé les statues de deux Bodhisattvas guérisseurs : Sūryavairocanaṇḍarucis et Candravairocanaroḥiṇiṣa.

Les malades y étaient admis sans distinction de caste. Le personnel comprenait deux classes d'employés : ceux qui avaient droit au logement (*sthītīdāyīnīh*), au nombre de 33, et ceux qui se logeaient à leurs frais (*sthītīdāh*), formant avec les premiers un total de 101 employés.

On distribuait chaque jour un boisseau de riz et les reliefs des sacrifices. Aux trois fêtes annuelles (pleine lune de Caitra, solstice d'été, anniversaire funèbre du fondateur), on faisait aux pensionnaires de l'hôpital une distribution générale de médicaments, dont l'acte donne une énumération complète.

Les habitants du pays avaient des privilèges extraordinaires : ils n'étaient astreints à aucune corvée, à aucun impôt. Les délits n'étaient pas punis, à l'exception d'un seul : la souffrance infligée aux créatures.

Une réplique de cette ordonnance ayant déjà été trouvée à Chean Chum, dans la province de Treang (Cambodge), sur la frontière de Cochinchine, on peut croire que Jayavarman VII avait fondé, sur différents points de son empire, des hôpitaux soumis à un règlement uniforme.

IV

NOTE SUR UNE STATUE DU GANDHĀRA CONSERVÉE AU MUSÉE DE LAHORE,
par M. J. Ph. VOGEL

Le Musée de Lahore possède une statue, presque de grandeur naturelle, représentant un personnage assis sur un trône, la tête ceinte d'un diadème, le torse nu, le bas du corps drapé, tenant de la main gauche une javeline (le bras droit est cassé), entouré de quatre petites figures. Elle est reproduite dans l'article de Vincent A. Smith, *Græco-Roman Influence on the Civilization of Ancient India* (Journ. As. Soc. of Bengal, vol. LVIII, 1889, pl. VIII), dans Grünwedel, *Buddhistische Kunst in Indien*, 2^e éd. p. 127 (p. 136 de l'édition anglaise), dans Burgess, *Ancient Monuments of India*, pl. 85.

Elle fut signalée pour la première fois par le Rév. I. Loewenthal, dans son article *On the antiquities of the Peshawur District* (J. A. S. B., vol. XXXII, 1863, p. 11), avec une médiocre reproduction (n^o 11); on y apprend qu'elle fut extraite par le lieutenant Johnstone d'un tumulus situé près de Lower Tahkál, village entre Peshawar et la passe de Khaïbar. L'auteur l'appelle un « roi assis » et incline à y voir un portrait.

D'abord déposée au Musée de Peshawar, cette statue fut ensuite transportée au Musée de Lahore.

Elle figure dans une liste manuscrite des sculptures buddhiques du Musée de Lahore, dressée par Sir A. Cunningham (n^o 2), et dans le catalogue de la collection du Dr Leitner (*Alt- und neu-indische Kunstgegenstände aus Prof. Leitners jüngster Sammlung*, Vienne, 1883, n^o 73) : tous deux s'accordent à considérer cette statue de « roi sur son trône » comme la pièce la plus remarquable du Musée de Lahore.

Dans l'article précité (p. 122), Vincent Smith remarque que « l'identité de l'attitude de la figure principale avec l'attitude des rois indo-scythes, telle que nous la montrent leurs monnaies, suggère naturellement que la statue représente un de ces souverains. »

M. Burgess fraya la voie à une autre explication, en identifiant, non à la vérité notre statue, mais une autre, très analogue, du British Museum, avec Kubera ou Vaiçravaṇa, dieu des richesses et roi des Yakṣas (*Journal of Indian Art and Industry*, vol. VIII, 1898, pp. 31 et 37, et planche XIII, fig. 1). Sur un petit bas-relief du Musée de Lahore, il croit encore reconnaître un des quatre Mahārājas qui figurent si souvent dans les légendes buddhiques (*ibid.* p. 37; planche 14, fig. 3).

Enfin M. Grünwedel, adoptant l'explication de Burgess, l'appliqua également à la statue du prétendu « roi indo-scythe » de Lahore, qui ne serait autre, selon lui, qu'une image de Kubera (*Buddh. Kunst*, p. 128; édition anglaise, p. 136).

M. Vogel se rallie à cette conclusion et la fortifie par des arguments tirés de sculptures analogues :

1° Le petit bas-relief de Lahore décrit par Burgess (v. ci-dessus) doit être Kubera : il a un nimbe, ce qui indique un roi céleste ; un fragment subsistant montre qu'il tenait une javeline ; enfin le personnage qui vide devant lui un sac de pièces d'or peut être un Yakṣa de sa suite, tandis que l'enfant nu qui tend les mains pour recevoir une part du trésor est sans doute un enfant Yakṣa.

2° Une statue, de grandeur naturelle, appartenant à la collection d'art gréco-buddhique conservée au *mess-room* du corps des guides à Mardân (district de Peshawar), représente le même personnage, avec un caractère plus indien, dû à certaines modifications, dont la principale est la substitution de la *dhoti* hindoue à l'*himation* grec. Les deux attributs caractéristiques de Kubera, la javeline et la bourse, ont disparu, les deux mains ayant été brisées ; mais la javeline peut s'inférer de la cassure, et la bourse du geste de l'enfant qui lève la main comme pour recevoir. La présence d'enfants sur les bras et les épaules de Hārītī, mère des Yakṣas, confirme l'hypothèse que ceux qui entourent le soi-disant roi indo-scythe de Lahore et sa réplique de Mardân sont en réalité des enfants Yakṣas. Quant aux autres figures qu'on voit à côté d'eux dans une attitude de prière ou d'offrande, on peut supposer qu'elles représentent les donateurs de la statue. A ce propos, il importe de remarquer que celle qui, à gauche du Kubera de Lahore, tient un bouquet de lotus, porte un costume à peu près identique à celui que portent les rois indo-scythes sur les monnaies : il se pourrait donc que ce personnage fût, au lieu du personnage principal, le véritable roi indo-scythe, ou au moins un grand seigneur de son entourage, donateur de la statue ; cette conjecture trouve un certain appui dans le fait que la statue a été trouvée près de Puruṣapura, capitale du royaume de Gandhāra.

3° Le même personnage se retrouve avec ses traits caractéristiques — longues moustaches, diadème, torse nu, collier et chaîne, javeline — dans un fragment de bas-relief du Musée de Calcutta. Un harpiste, qui figure dans la scène, et qui n'est autre que le roi des Gandharvas Pañcaçikha, permet d'identifier cette scène : Çakra adorant le Buddha dans la grotte d'Indraçaila (Cf. Grünwedel, *op. laud.*, édition anglaise, pl. 94). Il s'agit donc ici de personnages célestes ; et si l'un est le roi des Gandharvas, il est naturel d'admettre que l'autre est le roi des Yakṣas, Kubera.

4° A l'entrée des monastères tibétains (et cette règle est observée au Ladakh et au Lähul) sont peints les quatre mahārājas, et parmi eux Kubera, tenant d'une main la lance à banderole, de l'autre un sac en peau d'ichneumon (ou un ichneumon réel ?), de la bouche duquel s'échappent des perles. La continuité de la tradition iconographique confirme l'identification proposée.

MENTIONS DE LA CHINE DANS LES ANCIENS LIVRES DES PARSIS,
par M. Shams-ul-Ulma Jivanji Jamshedji Modi

(En l'absence de l'auteur, cette communication a été lue par M. MACMILLAN.)

Les sinologues ne paraissent pas avoir porté leur attention sur les mentions de la Chine dans les livres parsis. M. Modi rappelle que cependant, dans l'Avesta même (*Farvardin Yasht*, XIII, 144), il est question, entre autres contrées, des pays Sâinis, identifiés par Windischmann, puis par Darmesteter, à la Chine. Les interprètes européens se rallient ainsi à la glose du Bundelesh pehlvi (XV, 29), qui reprend la liste de l'Avesta en faisant suivre le nom de Sêni de cette mention : « c'est-à-dire le Chinistân », la Chine (Sacred Books of the East, vol. V, p. 59). La même liste a passé dans le *Shâh-nâme* de Firdousi avec les mêmes identifications. Le *Shâh-nâme* est particulièrement riche d'ailleurs en indications semi-légendaires sur les pays de Chin (Chine occidentale) et de Machin (Chine orientale), envisagés comme alliés et souvent vassaux du puissant prince du pays ture (Turan); à cette division de Chin et Machin paraissent correspondre deux titres, Faghfour et Khâkân, qui ne se confondraient pas en la personne d'un souverain unique.

M. Modi insiste sur l'intérêt que peut avoir la mention des pays Sâinis dans l'Avesta, soit pour fixer la date du nom de « Chine » quand celle du *Farvardin Yasht* sera établie, soit pour déterminer la date du *Farvardin Yasht* quand on saura de façon précise l'origine du mot « Chine ».

Passant aux livres pehlvis, il est fait mention de la Chine dans le passage du *Bundelesh* déjà cité; en un autre endroit (XII, 2, 13), il est question d'une « montagne de Chine », sur la frontière du Turkestan (*ibid.*, pp. 34, 37). Dans le *Shâyast lâ-shâyast* (VI, 7; *ibid.* p. 296), il est dit que les gens de la « congrégation sinique » ont une doctrine mélangée, par opposition aux Mazdéens de la pure loi, et aux Zandik, chrétiens et juifs qui n'ont qu'une doctrine vile; il s'agirait ici des Manichéens de la Chine occidentale et peut-être du Turkestan. M. Modi rappelle à ce propos les textes de Maçoudi sur les Manichéens du Turkestan, et les articles de MM. Chavannes et Devéria sur les 末 (ou 摩) 尼 *Mo-ni*, identifiés par M. Chavannes aux Musulmans, mais par M. Devéria aux Manichéens.

Dans l'un de ces articles, il est question du roi de Perse Firouz III qui, en 677, demanda à établir à Tch'aug-ngan (Si-ngan-fou) un temple persan. M. Modi signale à ce propos à l'attention des sinologues un livre persan encore inédit, le *Firouz-nâme*, dont il a vu à Bombay un manuscrit vieux au moins de 300 ans dans les mains de M. Manockji Rustamji Alnwala. Le roi Firouz (Firouzshâh) y est donné comme arrière-petit-fils de Aspandyâr qui, selon une tradition parsie fort répandue, serait allé en Chine et y aurait établi plusieurs temples du feu. Le roi du pays dans le *Firouz-nâme* est appelé Khakan, et Wâng, titre

chinois ; il est hostile à Firouz et aux Iraniens, ce qui lui vaut d'être qualifié de « bâtard ».

Il résulte des lettres pehlieves de Mânscheher, qu'au IX^e siècle la Chine était considérée comme l'endroit le plus lointain où l'on pouvait se rendre de Perse pour échapper aux troubles intérieurs. Mânscheher était grand-prêtre du mazdéisme de Perse, au IX^e siècle de l'ère chrétienne. Il dit dans une de ses lettres : « Peut-être mon destin est-il de me rendre par eau jusqu'en Chine, ou par terre jusqu'en Arum (l'Orient chrétien) » (S. B. E., XVIII, p. 353) ⁽¹⁾.

M. Modi termine en signalant quelques passages du *Shâh-nâmeh* relatifs à la Chine ; le « Chin » était l'allié du « Turan ». Cependant Chosroes I (Noshirvan) aurait épousé une fille du Khakan de Chine (*Livre des rois*, trad. Mohl, VI, 335). Maçoudi parle encore au VIII^e siècle de mages en Chine (*Prairies d'or*, I, 303). La soie chinoise était bien connue de la Perse antique, et Firdousi fait jouer au brocart chinois un rôle prédominant dans la décoration (*Livre des rois*, II, 25). L'art décoratif chinois se répandit de bonne heure en Perse ; Sindokht, mère de Rondabé, décora un trône à la façon chinoise (*Ibid.* I, 340).

La séance est levée à 11 heures 1/4.

⁽¹⁾ Mânscheher avait un frère, Zâdsparam, qui fut un temps grand-prêtre des Zoroastriens de Sarakhs au N. E. du Khorassan ; ce frère fut ensuite transféré à Sirkan, et il tenta une réforme religieuse dont on l'accuse d'avoir emprunté les éléments aux Tagazgaz de Sarakhs. Sur les Tagazgaz, cf. Maçoudi, *Prairies d'or*.

VII

Samedi 6 décembre

II^e SÉANCE DU MATIN

SECTION III (INDO-CHINE)

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. J. BRANDES, l'un des présidents de la Section.

I

DU RÔLE DE LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ ANNAMITE, par M. P. d'ENJOY

(En l'absence de l'auteur, cette communication a été lue par M. PARMENTIER.)

M. d'Enjoy envisage successivement la femme annamite quand elle est jeune fille (*gái*), épouse (*vo*), mère (*mé*), divorcée (*dé*), veuve (*goa*), enfin quand elle est morte. Voici quelques extraits de cette communication :

« Servante toujours empressée, auxiliaire soumise des femmes de son père, la fille de la maison lave, coud, tisse toute la journée, et le soir venu, pour la satisfaction de ses parents, chante sur le *don* — cette mandoline de l'Annam — de vieux poèmes en langue mandarine qu'elle ne comprend pas, ou mime une danse chaste, imitée du Siam, sous le feu de torches de palmes, au rythme du tamtam, des cliquettes et au son rauque du violon monocorde en forme de pipe.

« Une petite fille annamite va au théâtre, mais pas en classe. Elle saura rarement lire et écrire d'une façon correcte ; mais elle sera capable de réciter, sans commettre une erreur, des poèmes classiques en entier ; elle jouera agréablement de plusieurs instruments de musique, et, comme femme d'intérieur, elle sera préparée à diriger une maison d'une manière parfaite.

« La condition de la femme, dans le mariage, diffère selon qu'elle est de premier rang (*vợ-lớn*), ou femme de second rang (*vợ-bé*)... Le plus dans les grandes familles, les fiançailles ont lieu au berceau... Les de premier rang ont lieu entre jeunes gens à peine nubiles ; les A redoutent en effet pour leurs enfants les entraînements sexue « célibataire, dit le proverbe, est comme une barque sans gouvernail « un cheval sans frein » (*trai không vợ, như thuyền không lái, n không lái*).

« La cérémonie du mariage est purement patriarcale. Sans doute, l'élément français a obligé les Annamites à déclarer leurs mariages à l'état comme on déclare une naissance, — mais ce n'est pas le maire qui mari père de famille, et l'officier de l'état-civil n'est appelé qu'à enregistrer, à dire, un acte accompli souvent plusieurs jours avant qu'on vienne l'en i

« La femme annamite est vive, alerte, d'une exquise délicatesse d'es caractère jovial et gentiment railleur. Jalouse, quoique soumise à la p elle est fière et coquette. La beauté ne consiste pas en un lourd eml comme l'aiment les Chinois, mais, au contraire, en une souplesse nerv une taille qu'aucun corset n'emprisonne jamais et qui n'en reste pas m et déliée, en une poitrine soutenue, une figure ronde, aux yeux très vifs bridés, un teint de pâleur mate, de longs cheveux toujours noirs, un mais souples et formant de lourdes nattes, en des mains petites, au extrêmement fuselés, que terminent de longs ongles recourbés, en de nerveuses aux attaches très fines et de petits pieds cambrés que, par terie, elle chausse de babouches minuscules. »

M. J. DUPUIS donne quelques renseignements sur les coutumes du chez certaines tribus du Yunnan. Il rapproche leurs longues fianç fiançailles annamites décrites par M. d'Enjoy. La fiancée est amenée fiancé quand elle n'a guère que 17 ans, mais elle retourne ensuite parents, souvent pour des années, après quoi le mariage réel est co Pendant tout le temps de ses fiançailles, la femme bénéficie de son tr constitue ainsi un trousseau qui sera d'autant plus important que les l auront été plus longues ; elle est libre d'elle-même, et elle peut se lou ouvrière aux Chinois.

M. le colonel GERINI demande s'il existe en Annam des traces de m

M. le capitaine BONIFACY en signale chez les Mans et chez quelqu tribus du Haut-Tonkin.

M. CHÉON constate que le matriarcat dut être autrefois la règle, n disparaît à mesure que la civilisation se développe. M. Chéon établi arguments linguistiques l'existence ancienne en Indo-Chine du matria encore subsistant chez les Moïs, a à peu près disparu chez les Ann

M. le capitaine BONIFACY confirme ce renseignement pour les Moïs ; le gendre va travailler cinq ans chez son beau-père, dont il prend gén le nom ; chez les Mans, la coutume est aussi assez générale.

M. CHÉON rappelle que chez les Annamites au contraire, le gendre qui passe en quelque sorte dans la famille de sa femme est peu considéré ; comme dit le proverbe, « il est comme le chien qui se cache sous le lit ».

M. BAEZ fait remarquer que la coutume peut s'expliquer autrement que par l'existence antérieure du matriarcat ; en Chine, en Corée, au Japon, le gendre prend le nom de famille de sa femme quand celle-ci n'a pas de père ; cet usage repose sur ce principe général qu'il faut un descendant mâle pour continuer les sacrifices aux ancêtres ; le gendre prend alors la place qu'aurait occupée un fils.

M. PASSERAT DE LA CHAPELLE dit qu'en ce cas l'adoption conduit au même résultat.

MM. CHÉON et BONIFACY font diverses critiques sur la portée de cette communication et contestent la valeur de plusieurs des mots annamites cités.

II

MOÏS ET OCÉANIENS, par M. Ch. LEMIRE

(*En l'absence de l'auteur, cette communication a été lue par M. PARMENTIER.*)

M. Lemire appelle l'attention du Congrès sur les analogies qu'il trouve entre les coutumes des Moïs et celles des Canaques. Bien des usages sont communs et sont peut-être l'indice de rapports intimes. Cette question d'origine, de communauté de race et de coutumes, mériterait d'être étudiée. Des rapports en ce sens pourraient être établis à la fois dans le pays des Moïs et des Khas d'une part, en Calédonie et à Tahiti d'autre part. L'École française d'Extrême-Orient centraliserait ces monographies et en dégagerait les conclusions.

III

LÉGENDES DU PAYS DE BASSAC (COCHINCHINE), par M. SON-DIËP

(*En l'absence de l'auteur, cette communication a été lue par M. CHÉON.*)

A l'époque de la domination cambodgienne, le pays de Bassac (Bàsák)⁽¹⁾, comprenant les provinces de Soc-trang⁽²⁾ et de Bâc-liêu, était administré par un *chaufai srök*, au-dessus duquel était un haut fonctionnaire portant le titre de *Snèt phubâl*, dont l'autorité s'étendait sur les provinces de Bassac (Soc-trang et Bâc-liêu), de Kramûon-sar (Râch-giá) et de Prék-rosei (Cân-thơ).

(1) Ce pays de Bassac est tout à fait différent du Bassac du Laos.

(2) *Soc-trang* est le khmèr *Srök-khlân*, « la contrée du magasin », ainsi nommée en souvenir des magasins que les *okhûa luôn* y faisaient construire chaque année pour recevoir le paddy de la dime.

La légende rapporte la fondation de Bassac au roi Bótum Sórivoñ, qui vint à Angkor Thom. Informé qu'on avait découvert au loin, en mer, un giông (banc de sable), le roi s'y rendit et, frappé de la beauté du site, y fit construire une pagode et plaça sur l'autel central un « Bouddha à quatre bras » d'où le nom (*Văt Práh Buon-măk*), qui resta à la pagode. Devant l'édifice furent creusés deux bassins, appelés l'un la Mare des femmes (*srah sreï*), la Mare des hommes (*srah prös*).

Il y a, dit-on, près de la pagode, un tas de sable circulaire, qui servait autrefois de gong fondu pour la pagode par les ordres de Bótum Sórivoñ à annoncer les grandes fêtes. Lors des invasions des Siamois d'Annamites ensuite, le chef des bonzes fit cacher le gong, et cet endroit est nommé depuis lors *Lăk koñ* (cacher le gong).

Il y a une centaine d'années, un Chinois, en frappant du pied à un endroit, entendit un résonnement sourd : ne doutant pas que le gong ne fût enfoncé, il fit faire des fouilles, dont le seul résultat fut qu'après plusieurs jours de travail, le terrain s'affaissa brusquement et engloutit quatre Chinois.

Un jour le roi résolut de faire sculpter quatre statues de pierre représentant les quatre génies protecteurs, pour les placer aux points principaux de Bassac, Baphnom, Barai et Bati.

Le Năk-ta Bassac fut placé sur un petit giông aux environs de Băy-xâu. *Băy xâu* est le cambodgien *Băy chau*, « riz non cuit ». Voici l'origine du nom. Il y avait autrefois en ce lieu une forêt et, au milieu de cette forêt, un terrain sablonneux, sous lequel se cachait un grand caïman, qui pratiquait l'ascétisme afin d'arriver à une condition supérieure dans une autre vie. Un jour des Cambodgiens, venus en barque pour couper du bois, accostèrent à cet endroit et y allumèrent du feu pour faire cuire leur riz. Le caïman, saisi de chaleur, sauta brusquement dans l'eau, en culbutant la marmite dont le riz n'était pas encore cuit. C'est à cette place que fut érigée la statue de Bassac. Elle fut enlevée plus tard par les Siamois, et le peuple la remplace par une pierre qui existe encore.

Deux cours d'eau de cette région, le song *Mý-thanh* et le rạch *Văm-tàn* ont aussi leur légende.

Les deux sœurs *Čăn* et *Sèn* étaient femmes du roi du Cambodge. L'Angkor Thom, ayant été prise par les Siamois, le roi se réfugia avec ses femmes dans la province de Bassac. *Čăn* acquit une grande habileté de la cuisine. Elle avait des ongles longs, dont elle se servait pour napper les assaisonnements avec tant de précision que les mets étaient toujours parfaits. Le roi, étonné de cette perfection, la fit épier et apprit le secret de son talent. Offusqué d'un procédé qu'il jugeait malpropre, il condamna *Čăn* à mort et cette sentence fut exécutée à l'embouchure d'un fleuve, qui s'appelle aujourd'hui *Păm Mê-Čăn*, en Annamite *Mý-thanh*. Avant de mourir, *Čăn* protesta de son innocence et exprima le vœu que dorénavant aucun roi ne vint dans Bassac sans tomber dans le malheur. Comme elle était très belle et

du peuple, pour perpétuer son souvenir, on dénomma les fruits du *cây-bân* d'après ses seins, les tiges des paillottes d'après ses jambes (*phlau năn*), et, d'après ses ongles, certains crustacés de mer qui ont la forme d'un ongle (*kračăk năn Čăn*). Depuis ce temps, les rois ont interdit l'emploi des paillottes pour couvrir les maisons royales et n'ont plus osé venir dans la province de Bassac (1).

Mê-Sèn demanda à mourir aussi ; et elle fut décapitée à l'embouchure du rach Đai-ngãi, qui fut appelé depuis lors *Păm Mê-sèn*, en annamite *Văm-tân*.

Après la mort de ses deux femmes, le roi devint odieux au peuple, qui cessa de le défendre contre les attaques des Siamois. Il s'enfuit au bord de la mer et finit par mourir dans la brousse, à la limite des provinces de Soctrang et de Băc-liệu, où ses cendres furent déposées dans une pyramide qui existe encore et que les Cambodgiens nomment Prăh Thăt (« pyramide royale »).

M. CHÉON fait remarquer l'utilité qu'il y aurait à rassembler ces légendes locales pour toute l'Indo-Chine.

M. le colonel GERINI présente quelques observations sur l'histoire de Bassac au Laos. Van Wusthoff le cite déjà. Bassac devint ensuite le siège d'un royaume qui fut conquis, comme celui de Vieng-chan, par les Siamois. M. Gerini a puisé directement ses renseignements dans une chronique de Bassac, en laotien, qu'il signale parmi les archives de Bangkok. Mais le nom de Bassac fut peut-être autrefois donné à tout le Sud du Cambodge ; une des bouches du fleuve s'appelle encore « bouche de Bassac ». M. Gerini fait également quelques observations sur la formation même du mot Bassac.

X | M. MAITRE fait remarquer que cette communication est due à un Annamite ; il considère comme un heureux symptôme cette participation des indigènes aux travaux du Congrès ; tout l'honneur en revient à la Société des Etudes indo-chinoises de Saïgon.

Le P. CADIÈRE dit qu'à l'appui du vœu de M. Chéon, il y aurait selon lui intérêt non seulement à recueillir toutes les légendes locales, mais aussi les noms populaires de toutes les localités. Il est presque impossible d'identifier les noms chams ou les noms cités dans les *Annales* avec les noms officiels actuels ; ce travail est au contraire assez facile avec les noms vulgaires. Le P. Cadière en donne quelques exemples.

M. PASSERAT DE LA CHAPELLE rappelle que la Société des Etudes indo-chinoises avait recommandé cette recherche aux auteurs des monographies des provinces de Cochinchine. La Société avait demandé au Gouvernement de lui faire dresser la même liste pour l'Annam, mais aucune suite n'a été donnée à sa requête.

(1) Lorsque les Cambodgiens de Soctrang et de Tră Vinh se révoltèrent contre l'Annam, sous le règne de Gia-long, le roi Ang Chan vint pour les apaiser, mais il s'arrêta à Tră Vinh et n'osa aller jusqu'à Bassac.

IV

UNE VERSION POPULAIRE CHINOISE D'UN CONTE INDO-EUROPÉEN,
par M. E. HUBER

Le chapitre XXX du *Kathāsaritsāgara* contient à la fin l'histoire du brahmane Hariçarman. C'est l'histoire d'un ignorant qui se prétend omniscient et qui par hasard réussit toujours à résoudre les questions les plus difficiles qu'on lui pose. Voici les deux traits principaux du récit. On a volé au roi un trésor. Hariçarman est appelé ; incapable de découvrir le voleur, il remet la réponse au lendemain. La nuit il se lamente et se repent de s'être laissé entraîner à proclamer son omniscience. Il accuse à haute voix sa langue (jihvā) d'être l'auteur de tout ce mal. Il est entendu d'une servante du roi, du nom de Jihvā, qui écoutait à la porte. Se croyant découverte, elle avoue tout au brahmane, qui lui promet de ne pas la trahir. Le roi rentre en possession de son trésor. Une autre fois, on fait concevoir au roi des doutes sur l'omniscience du brahmane. Pour mettre Hariçarman à l'épreuve, le roi fait apporter un pot couvert dans lequel on a caché une grenouille. Hariçarman reçoit l'ordre de deviner ce qu'il y a dans le pot. Le brahmane, dont le nom personnel est fort à propos « Maṇḍuka » (grenouille), s'écrie : « Pauvre Grenouille, te voilà prise dans ce pot ! » Personne ne doute plus de son omniscience.

De l'Inde le conte de Hariçarman a passé chez les Mongols ; il se trouve dans le *Siddhi Kūr*, la rédaction mongole de la *Veṭālapañcaviṃṣatikā*. L'incident de la grenouille y est omis et un autre ajouté, celui de la cure miraculeuse d'un khân malade. Nous allons retrouver tout à l'heure cet incident dans la version chinoise du conte ; il se trouve aussi dans la version lithuanienne qui est contenue dans les « Légendes lithuanienes » de Schleicher.

En Europe, la version qui se rapproche le plus du conte indien est le conte du Docteur Omniscient (Doctor Allwissend) dans la collection de Grimm. L'incident du vol dans les deux contes est presque identique, de même que l'incident de la grenouille cachée dans le pot. Dans le conte allemand la grenouille est remplacée par une écrevisse.

Nous avons découvert récemment la version chinoise de ce conte si répandu. Elle nous fut contée par un Chinois peu lettré de Fou-tcheou, qui l'a lui-même entendu raconter par un conteur public dans cette ville. Voici le conte tel qu'il nous a été narré :

Conte de M. Kin Ha-ma

Jadis il y avait dans une des dix-huit provinces un homme du nom de Kin Ha-ma 金蝦蟆, « Grenouille d'or ». Il avait été mis en prison pour une raison quelconque. En ce temps la fille du juge provincial tomba gravement malade ; ni les médecins, ni les P'ou-sa (Bodhisattvas) ne pouvaient la guérir.

Alors le juge fit proclamer partout qu'il donnerait sa fille en mariage à celui qui pourrait la guérir. Cela parvint aux oreilles de Kin Ha-ma qui en éprouva une vive joie. Il se dit : « En restant dans cette prison, je mourrai certainement ; si je me fais passer pour un médecin habile, le hasard me favorisera peut-être et je gagnerai la fille du juge. » Kin Ha-ma avertit donc ses gardiens qu'il était capable de guérir la jeune fille. Les gardiens informèrent en hâte le juge qu'il y avait dans la prison un criminel qui se disait capable de guérir sa fille. Le juge ajouta peu de foi à cette assertion, mais il donna néanmoins l'ordre d'amener Kin Ha-ma. Il lui demanda : « Sais-tu guérir ma fille ? » Il dit : « Certainement ; demain matin je la guérirai. » On donna à Kin Ha-ma une chambre pour la nuit. Or il arriva que la nuit Kin Ha-ma entendit deux démons parler de la maladie de la jeune fille ; un d'eux dit : « Jamais elle ne guérira, car personne ne sait qu'elle est ensorcelée par le poisson qui habite dans l'étang du jardin. » Kin Ha-ma était au comble de la joie. Le matin, devant le juge, il fit semblant de tracer toutes sortes de diagrammes ; puis il se dirigea dans le jardin, descendit dans l'étang et saisit le poisson aux pouvoirs malfaisants. Dès qu'on l'eut tué, la jeune fille revint à la santé et le juge dut la donner en mariage à Kin Ha-ma.

Peu de temps après, l'Empereur perdit un jour un jade précieux. Il était impossible de découvrir les voleurs. L'Empereur fit publier un édit disant : « A celui qui me retrouvera mon jade précieux, je donnerai honneurs et richesses. » Le beau-père de Kin Ha-ma fit connaître à l'Empereur que son gendre était capable de retrouver le jade volé. Kin Ha-ma fut mandé à la capitale. A deux jours de marche de la capitale, deux eunuques de l'Empereur vinrent à sa rencontre ; l'un d'eux s'appelait Kin-tsien et l'autre Ming-tsien. Quand Kin Ha-ma les vit, il songea à sa mission dangereuse et dit en soupirant : « Aujourd'hui ou demain je dois mourir » (kint'ien mingt'ien sseu). Mais les deux eunuques, qui avaient en réalité volé le jade, entendirent : « Kin-tsien ou Ming-tsien doit mourir » (Kin-tsien Ming-tsien sseu). Ils tombèrent à genoux et avouèrent leur crime. Kin Ha-ma dit : « Dites-moi maintenant où vous avez caché le jade et je ne dirai pas votre nom ». Les deux eunuques dirent qu'ils avaient enfoui le jade sous une plaque de pierre dans le jardin impérial. Kin Ha-ma se rendit plein de confiance à l'audience de l'Empereur. Il fit retrouver le jade précieux, et l'Empereur le nomma grand mandarin de la cour.

Un jour Kin Ha-ma alla se promener en palanquin dans le jardin impérial. Soudain il rencontra une des princesses impériales, mais il négligea de descendre de son palanquin. La princesse se mit en colère et lui demanda : « Qui es-tu pour que tu oses rester en palanquin en ma présence ? » Un des eunuques qui accompagnaient Kin Ha-ma dit à la princesse : « C'est un grand magicien. » La princesse dit : « Je vais le mettre à l'épreuve ! » Elle prit son épingle de cheveux en forme de grenouille ; elle la mit dans une coupe de jade, qu'elle recouvrit et dit à Kin Ha-ma : « Si tu devines ce qu'il y a dans cette coupe, je te

laisserai aller librement; sinon, je te ferai mettre à mort pour m'avoir manqué d'égards. » Kin Ha-ma, se sentant irrémédiablement perdu, prit un bâton et dit: « Je frappe et je casse cette coupe de jade; que Kin Ha-ma (Grenouille d'or) meure ! » La princesse, croyant qu'il avait deviné, s'étonna extrêmement de sa science extraordinaire et le laissa aller en liberté.

Le capitaine BONIFACY fait observer que le même conte se retrouve chez les Annamites.

V

ETUDE SUR LES CHANTS ET LA POÉSIE POPULAIRE DES MANS 蠻 DU TONKIN, par M. le capitaine BONIFACY

Au cours d'une mission ethnographique dont il fut chargé par l'Ecole française d'Extrême-Orient, M. Bonifacy a étudié les tribus mán établies dans la province de Tuyên-quang.

Ces tribus sont :

1° Les Mán quán cộc (en annamite), « Mán au pantalon court »; dans leur langue Tsan sien nin 山遙人, « hommes du lointain montagnoux ».

2° Les Mán cao-lan 高蘭, « hautes herbes odoriférantes », ou Son-tũ 山紫. Le second caractère est, dans cette expression, pris avec sa valeur phonétique; prononcé *tsây*, il donne aux deux termes le sens de « Thai des montagnes. »

3° Les Đai-bản (sino-annamite) ou Tá pán (chinois mandarin) 大版, « grande planche ». Ces Mán sont appelés en annamite Súng (corne), en thai, Gòc (corne); dans leur langue, ils se disent : Kim Miên, « hommes de la montagne ».

4° Les Tiều bản (sino-annamite), ou Siào pán (chinois mandarin) 小版, « petite planche ». En annamite on les appelle Đeo tiên (orné de monnaies); dans leur langue, il se disent Kim miên, « hommes de la montagne » et Đzot ton miên, « hommes au petit turban ».

5° Les Quán trắng, (en annamite), « pantalon blanc ». Dans leur langue, ces Mán se disent : Kim miên, « hommes de la montagne », Koa pệ mun, « hommes au pantalon blanc »; ils désignent leur race par les caractères Pệ sing 百姓, « famille blanche ».

Les Quán cộc parlent un chinois archaïque. Les Cao lan parlent un idiôme thai. Les trois autres races parlent des dialectes d'une langue qui est la vraie langue mán.

Les poésies et chants des Quán cộc sont naturellement en chinois, mais, et cela est fort curieux, les autres Mán n'ont pas de chants ni de poésie en langue populaire, et sauf les contes en prose transmis oralement, toutes leurs poésies sont en chinois. Comme les Annamites, qui disent des caractères chinois :

« ce sont nos caractères », les Mâns croient aussi que les caractères employés par eux sont des caractères mâns. Il n'est pas nécessaire d'être un sinologue très exercé pour reconnaître cette erreur, mais les Mâns ont beaucoup de caractères altérés, et ils en ont même composé quelques-uns.

L'étude de ces poésies, d'autant plus faciles à traduire qu'on peut s'en procurer les textes en caractères, est très intéressante, non seulement au point de vue philologique, mais parce qu'elle donne des renseignements sur la mythologie et l'histoire des Mâns.

Ces poèmes sont composés suivant les règles chinoises, mais la distinction entre tons égaux (平) et obliques (仄) est généralement négligée. Les vers comprennent neuf, sept, cinq, trois caractères; ceux de sept caractères sont les plus employés.

L'ornement du vers réside dans la rime finale et dans le retour périodique de certaines phrases.

La littérature écrite comprend :

1° des quatrains généralement dialogués ;

2° des chants sacrés ;

3° des romans.

Pour chanter les quatrains, on forme des chœurs de jeunes filles et de garçons qui alternent entre eux.

Les chants sacrés sont employés : dans les évocations, et alors ils sont accompagnés de danses qui représentent des actions guerrières ou autres ; dans les exorcismes, et ils sont alors coupés par des sacrifices ; dans les funérailles, mais ce dernier cas n'est pas général dans toutes les races.

Les romans sont en vers comme nos anciennes chansons de geste.

L'Ecole française d'Extrême-Orient possède des manuscrits et des traductions rapportées par le capitaine Bonifacy ; quelques-uns de ces chants, avec le texte en caractères, la transcription phonétique et la traduction, sont insérés dans la communication faite au Congrès. Voici, à titre d'échantillon, la traduction d'un chant pour chaque race, et un court résumé des traditions sur l'origine de l'homme. Ce résumé est extrait du livre laissé à ses fils (les Mâns) par Pen hu (盤古).

CHANT DU MARIAGE (MÁN QUÁN CỘC)

J'entends la voix de mon fiancé qui vient en disant un doux chant.

Sur la natte on a attaché les sapèques, on a entrelacé les quatre caractères (福) (1).

Sur la natte on a attaché les sapèques, les quatre caractères y sont entrelacés. Bientôt sur les quatre caractères s'unira le Mai (梅) (2).

(1) Allusion à une coutume.

(2) Le Mai (premier) est le symbole de la virginité.

CHANT D'AMOUR (MÁN CAO LAN)

Pauvre je suis.
Sortant sur le chemin, je rencontre une personne que je n'ose saluer.
A jeune fille lettrée, riche jeune homme ! Je suis pauvre et vil.
Je n'oserai, avec Mademoiselle, m'unir par un lien trop élevé (pour moi).

FRAGMENT DU LIVRE SACRÉ (MÁN ĐẠC BÀN)

Déluge universel.
Douze soleils pointaient sur le sommet des montagnes.
Le roi des dragons banda son arc et en renversa dix.
Dans l'immensité des cieux, deux d'entre eux continuèrent à éclairer le monde.

Déluge universel.
Le solitaire prit son bâton et s'en alla visiter les cieux.
Le solitaire, visitant les cieux, arriva dans un autre pays.
Il vit devant lui une tortue qui secoua son sommeil.

Déluge universel...
La tortue noire ouvrit la bouche et dit : « Il n'y a plus d'hommes ».

PATRIE PERDUE, CHANT DE REGRET (TIÊU HÀN)

Anciennement nos maisons étaient réunies chez les grands Minh (la Chine),
nous avons des terres et des rizières.

Maintenant sortis (dans l') Annam, nous n'avons ni terres ni rizières.
Sans rizières, sans terres, nous supportons les ardeurs du soleil.
Et nous implorons les esprits en nous tournant vers le Ciel élevé.

CHANSON A BOIRE (QUÂN TRÁNG)

Que l'eau d'or coule vers moi qui pourtant ai déjà bu.
Dans le plateau les coupes d'or sont épuisées et montrent leur fond vide
au ciel.
Je désire que les coupes soient comblées à remplir une amphore aussi grande
que le Boisseau du Nord (la Grande Ourse).
Que les vraies perles, que les quatre floraisons vous soient acquises pendant
dix mille ans accomplis.

RÉSUMÉ DU POÈME SACRÉ EN CE QUI CONCERNE LA CRÉATION DU MONDE ET DE L'HOMME

Le monde fut créé par des génies portant le titre de roi ou d'empereur ; l'un
créa le ciel, l'autre la terre, l'autre les arbres, etc.

La première race d'hommes qui peupla la terre était hideuse. Ces hommes
avaient la bouche fendue en long, ils marchaient les talons en avant. Ils habi-
taient les cavernes, se nourrissaient de terre et de chair crue, s'accouplaient
sans cérémonie et sans avoir égard aux liens de parenté, comme les animaux.

Le Seigneur du Ciel voulut détruire cette race, mais un homme juste avait trouvé grâce devant lui; il envoya à cet homme un messenger céleste qui lui remit une graine. L'homme juste sema la graine, il en sortit une plante qui fleurit et qui produisit bientôt une courge dont la grosseur était monstrueuse.

L'homme juste entra dans cette courge avec sa jeune sœur, et la pluie commença à tomber sur la terre. La citrouille surnagea et, lorsque les eaux baissèrent, elle s'arrêta sur la cime du mont Kuen-Lun 崑崙.

Douze astres desséchèrent la terre, et comme ils arrivaient à produire une grande sécheresse, le roi des dragons les perça de ses flèches, et n'en laissa subsister que deux, le soleil et la lune.

L'homme juste se mit en route afin de découvrir une femme pour lui et un homme pour sa sœur, de façon à perpétuer leur race; mais la tortue noire, puis l'arbre, leur conseillèrent de s'unir entre eux, parce qu'ils étaient seuls sur la terre.

Ils s'unirent donc, et de leurs embrassements, qui ne durèrent qu'une nuit, naquit une masse de chair informe. L'homme divisa cette masse en trois cent soixante morceaux qui donnèrent naissance aux humains, aux rois et aux génies.

M. PELLIOU rappelle que la « Charte » des Mâns donne pour ancêtre aux Mâns un chien nommé Pan-hou et que cette légende se trouve déjà en Chine dans l'*Histoire des Han postérieurs*; elle existait donc déjà au début du III^e siècle. La tradition est-elle encore populaire aujourd'hui chez les Mâns, et le chien y est-il tabou? N'y aurait-il pas là un cas de totémisme assez utile à constater?

Le capitaine BONIFACY croit que cette tradition est en effet répandue chez tous les Mâns, bien que beaucoup d'entre eux n'aient pas à en parler. Sans qu'on puisse dire absolument que le chien soit tabou chez les Mâns, il est de fait qu'ils s'abstiennent soigneusement d'en manger.

M. MAITRE demande si les Mâns sont divisés en plusieurs tribus, et si, par exemple, les Mâns qui se donnent le chien pour ancêtre ne se marient qu'avec des gens d'autres tribus; l'exogamie serait un bon indice de totémisme.

M. HUBERT conteste que l'exogamie soit un caractère essentiel du totémisme.

M. VON RITTER rapporte que des Aïnou de Sakhalin se disent également descendus du chien.

M. BAELZ donne à cette prétendue tradition aïnou une origine japonaise: *aïnou* signifie chez les Aïnou « homme », mais en japonais « chien », et ce serait les Japonais qui par dérision auraient donné le chien comme ancêtre aux Aïnou; les Aïnou du Japon ne se disent jamais descendants du chien.

M. PELLIOU fait observer qu'il est alors assez étrange que cette tradition à laquelle on donne une origine japonaise soit inconnue des Aïnou du Japon proprement dit, pour se retrouver précisément à Sakhalin, beaucoup moins pénétré de civilisation et de traditions japonaises.

M. BÆLZ croit que la légende existant à Sakhalin doit remonter au temps où les Japonais possédaient cette île.

M. CHÉON fait remarquer que la coutume est générale en Extrême-Orient d'expliquer dédaigneusement par des noms d'animaux les noms des populations sauvages; c'est ainsi que les Chinois transcrivent beaucoup de noms de peuplades avec des caractères où entre la clef du chien, et que le nom même des Man est transcrit avec la clef du reptile.

M. GERINI demande si le caractère employé pour transcrire le nom de Mán est bien le même que le caractère 蠻, « sauvage ».

Le capitaine BONIFACY répond affirmativement, mais ajoute que les Mán eux-mêmes préfèrent ajouter la clef de l'homme et écrire 蠻.

-VI-

SUR D'ANCIENS TAMBOURS DE MÉTAL DU SUD-EST DE L'ASIE,
par M. le conseiller HEGER

En 1883, l'attention de M. Heger fut attirée par une série d'anciens tambours provenant du S.-E. de l'Asie et de l'Archipel malais; à peu près en même temps le conseiller A. B. Meyer se mettait à s'en occuper. Ces tambours se composent d'une plaque mince d'une sorte de bronze où entre une forte proportion de plomb. Ils sont toujours fondus d'une seule pièce, y compris les deux anses et les ornements en ronde-bosse. De l'origine et de l'usage de ces objets, on ne savait encore absolument rien. Meyer en a publié quelques-uns en 1884 dans ses *Alterthümer aus dem ostindischen Archipel* et, en 1897, en collaboration avec W. Foy, dans un travail spécial: *Bronzepauken aus Südost-Asien*. Dans ce dernier ouvrage, il est déjà question de 52 tambours, dont un bon nombre d'ailleurs n'étaient connus des auteurs que de nom. Le Dr Meyer arrive à la conclusion que les plus anciens de ces tambours doivent avoir été fabriqués dans les limites de l'ancien Cambodge, d'où ils se sont répandus de très bonne heure dans une grande partie du Sud-Est de l'Asie et de l'Archipel malais. L'auteur a étudié avec beaucoup de soin la remarquable décoration de ces tambours, sans cependant arriver à une opinion ferme sur sa signification.

M. Heger s'est intéressé tout spécialement depuis 1883 à cette même série d'objets. Il a eu la bonne fortune de découvrir des pièces nouvelles et importantes (1), qui éclairent précisément le sens de cette décoration inexplicée. Le

(1) Les plus importants de ces tambours proviennent précisément du Tonkin, et de la partie montagneuse de l'Est. L'un appartient à M. le résident Moulié, l'autre à M. Léopold Gillet (Hanoi); à l'Exposition se trouve un troisième tambour, tout à fait remarquable, qui appartient à la pagode de Ngoc-luc (Binh-luc). M. Heger le présente au Congrès.

professeur J. J. M. De Groot ⁽¹⁾ de Leyde, dans un travail où il a recueilli ce que les textes chinois nous apprennent de ces tambours, s'est également occupé, et avec fruit, de leur origine et de leur signification première. M. H. a pensé que le moment était venu pour lui de publier les documents amassés pendant de longues années ⁽²⁾ et d'utiliser les résultats déjà acquis. C'est ce qu'il a fait dans un ouvrage en deux volumes qu'il présente au Congrès et qui est intitulé : *Alle Metalltrommeln aus Südost-Asien*. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1902.

Dans cet ouvrage, M. Heger s'est livré à une étude approfondie de tous les monuments accessibles et est ainsi arrivé à distinguer quatre types entre lesquels s'intercalent trois formes de transition.

Le premier type, auquel appartiennent les plus anciens spécimens (parmi lesquels les douze pièces actuellement connues qui proviennent de l'Archipel malais) et qui paraît devoir être le type fondamental, provient de la population primitive des provinces du Sud de la Chine et des parties avoisinantes du Tonkin. Des restes de cette population se sont conservés dans les trois provinces du Kouang-tong, du Kouang-si et du Kouei-tcheou sous le nom de Miao-tseu, et dans le Sseu-tch'ouan sous celui de Lolos.

Le deuxième type, dont le centre de dispersion n'a pas encore pu être fixé avec précision, provient également du Sud de la Chine. Il est directement dérivé du type précédent. Il est représenté surtout par de grands exemplaires ; la décoration ne se compose que d'ornements purement géométriques.

Le troisième type est aujourd'hui limité au pays des Karens blancs et rouges de Birmanie. C'est apparemment une forme récente, appartenant à la partie Nord-Ouest de l'Indo-Chine, et qui s'est développée d'une façon indépendante. A en croire quelques voyageurs, on fabriquerait encore des tambours de ce type dans la partie septentrionale des Etats shans.

Le quatrième type enfin résulte des influences chinoises qui se sont exercées sur les populations à demi soumises du Sud de la Chine. Il montre déjà notamment dans la décoration toutes sortes d'éléments étrangers (chinois). Quelques pièces portent même des inscriptions chinoises. Les pièces de ce type doivent être relativement récentes, tout au moins moins anciennes que celles des types précédents.

Ce qui attire particulièrement l'attention dans ces objets, c'est leur décoration. M. Heger a soumis tous ces ornements à une étude comparative très attentive. Les principaux résultats obtenus peuvent se résumer ainsi :

Les ornements des zones les plus larges de la partie supérieure et de la caisse sont inspirées de représentations dramatiques ; on les trouve sur les trois grands tambours du Tonkin. La zone principale du plateau représente une

(1) J. J. M. de Groot, *De antieke keteltrommen in den Oost-Indischen Archipel en of het vasteland van Zuidoost-Azië*. (Verslagen en Mededeelingen der koninkl. Akademie van Wetenschappen. Afd. Letterkunde, 4^e Reeks, Deel II.)

(2) M. Heger connaît déjà 165 tambours, dont M. Meyer a seulement étudié ou signalé 52.

fête. Des deux zones de la caisse, la zone supérieure représente des barques sur lesquelles on voit des figures humaines semblables à celles du plateau, la zone inférieure représente des figures humaines marchant. L'ensemble correspond vraisemblablement à une fête, déjà discutée par d'anciens écrivains chinois, et célébrée pour la consécration d'un nouveau tambour. Outre ces larges zones, on compte un grand nombre de zones plus étroites qui portent d'autres ornements. Une des zones du plateau est toujours décorée d'une file d'oiseaux volant. Les zones les plus étroites sont couvertes d'ornements géométriques.

La décoration figurée des zones principales s'est stylisée sur les tambours récents. Le progrès de cette stylisation peut être suivi pas à pas. Dans les formes les plus récentes apparaissent fréquemment, au lieu de ces anciens ornements stylisés, des motifs qui sont dûs aux influences étrangères. Ainsi on rencontre dans le type III des ornements comme la rosette, qui sont empruntés à l'art khmèr, et beaucoup de monuments du type II ont des ornements chinois, tels le *yin* et le *yang*, le signe « longévité », ou diverses formes du méandre. Cette série de tambours est très instructive pour une étude sur l'origine et le développement des motifs ornementaux.

En terminant, M. Heger fait appel aux savants d'Indo-Chine, et particulièrement aux membres de l'Ecole française, pour les prier de prêter quelque attention à ces tambours. Le fait que les trois plus importants de ces tambours ont été trouvés au Tonkin permet de conclure que leur centre de dispersion n'en est pas très éloigné. Toute collaboration à une étude de ce genre peut permettre de résoudre un certain nombre de questions qui ont une réelle importance scientifique.

M. PELLIOU fait remarquer que le crapaud, dont il a été incidemment question à propos de la communication du capitaine Bonifacy, est un élément très fréquent de la décoration de ces tambours, et qu'il y occupe une place d'honneur, en relief sur le plateau du tambour.

M. GERINI attribue cette représentation de crapauds ou grenouilles sur ces tambours à un fait conté dans une ancienne chronique du Pégou : on y parle d'un roi qui a trouvé une énorme grenouille et tend un tambour avec sa peau. D'ailleurs le crapaud ou la grenouille peut jouer là un rôle comme associé à la pluie fécondante.

M. CHÉON rappelle que, si les Annamites n'ont pas un culte pour le crapaud, du moins plusieurs proverbes et contes témoignent pour lui d'une vénération particulière. La présence de ces crapauds pourrait être due ici seulement à un rapprochement naturel entre le crapaud d'un côté et, de l'autre, la pluie que ces tambours servent souvent à appeler ; peut-être également a-t-on établi un rapport entre le bruit de ces tambours et celui du tonnerre.

M. HUBERT signale qu'un jeu de tambours est représenté dans les cortèges figurés sur les plateaux des trois grands tambours du Tonkin.

VII

NOUVELLES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES EN ANNAM,
par M. H. PARMENTIER

La communication de M. Parmentier porte sur un groupe de pièces inventoriées par lui et qu'on appelle le « trésor des rois chams », et sur le sanctuaire cham de *Đông-dương* qu'il a en partie dégagé de ses ruines.

Le trésor des rois chams est partagé entre plusieurs dépôts : les uns se trouvent dans des villages de la plaine, au *Binh-thuận* et au *Khánh-hoà* ; ils sont gardés par les descendants des derniers rois ou des prêtres commis spécialement à cet office ; ces dépôts ont pu être étudiés depuis longtemps. D'autres dépôts avaient été confiés par les Chams à la garde des Moïs ; ce fait n'était connu que par une tradition signalée il y a plus de 15 ans par le P. *Villaume*, et dont la valeur avait été souvent mise en doute. Un heureux concours de circonstances permit d'en reconnaître l'exactitude : au cours d'un voyage d'études sur les monuments chams, MM. *Parmentier* et *Carpeaux* obtinrent d'être conduits par les Chams au lieu où était conservée la partie principale du trésor, le village *churu* de *Lawang* ; ils furent grandement aidés dans cette recherche par le P. *Durand*, missionnaire à *Phanri*, qui servit d'intermédiaire au cours des négociations premières avec les Chams, et d'interprète en langue chame, comme en langue annamite, au cours de la visite même du trésor.

Ce dépôt présente un très grand nombre de pièces de métal, en argent principalement, mobilier religieux ou mobilier usuel, vases de sacrifices et coupes à vin ou à bétel. La part de ce trésor qui est la plus intéressante, pour les renseignements qu'elle donne sur la vie des Chams anciens, consiste principalement dans des armes dont quelques-unes ont une réelle valeur artistique, des objets de mobilier, parties de miroir, literie, palanquins, etc., et dans des vêtements dont quelques-uns, qui s'écartent de la forme annamite la plus généralement employée par les Chams de l'époque du trésor, présentent un caractère spécial très curieux. Ce dépôt contenait également quelques manuscrits qui ne semblent pas d'un grand intérêt ; ils ont été redescendus dans les dépôts de la plaine où leur étude sera plus facile.

L'inventaire de ce dépôt et de ceux de la plaine, plus riches en objets d'or, monte à plus de 500 pièces. Elles semblent pour la plupart d'une époque assez récente, et les décors qu'elles présentent rappellent de très près ceux que l'on trouve dans les monuments chams qui paraissent postérieurs au sanctuaire de *Po-klong-garai* près de *Phanrang* (XIV^e siècle), et en particulier dans les pagodes funéraires du *Binh-thuận*, qui sont en bois et semblent peu anciennes. La tradition rapporte ces pièces aux deux rois *Po-klong Gahul* et *Po-klong Mòh-Nai*, dont les noms ne se trouvent pas, au moins sous cette forme, dans la *Chronique royale* publiée par M. *Aymonier*, mais que les Chams croient enterrés sous ces mêmes pagodes du *Binh-thuận*.

Le monument de *Đông-dương* est situé dans la province de *Quảng-nam*, à 50 k. environ au Sud de *Tourane* et près de la montagne. Des fouilles importantes exécutées en 1902 par MM. *Parmentier* et *Carpeaux* ont permis d'en reconnaître les principales dispositions. Le monument se compose de plusieurs enceintes; l'enceinte extérieure s'ouvrait à l'E. par un porche accompagné de deux pylônes et auquel une chaussée venait aboutir. Cette enceinte a environ 350 mètres de longueur sur 150 mètres de largeur. Du porche antérieur part une sorte de chemin dirigé vers l'O. suivant l'axe principal et qui semble avoir été enfermé entre deux murs; il laisse sur ses côtés les restes d'un bassin et les traces de divers édifices de brique qui n'ont pas encore été étudiés. Vers le milieu de l'enceinte cette voie amène à un porche enfermé entre deux pylônes, qui donne accès dans une longue cour aux murs décorés seulement à l'intérieur. Ces murs sont percés latéralement de deux portes qu'accusent des tours et qui donnaient accès dans de grands espaces occupés aujourd'hui par des rizières. C'est dire qu'il n'y reste aucune trace d'édifices anciens, qui durent, s'ils ont existé, n'être que des constructions légères. Cette cour est presque entièrement occupée par une grande salle à piliers couverte autrefois par une toiture en tuiles. Dans le fond de cette salle s'élevait une grande statue de *Buddha* assise, les mains sur les genoux; les jambes de cette statue sont restées enfouies sous les décombres, tandis que le corps et la tête étaient transportés dans la seule tour qui ait subsisté entière. Cette figure était accompagnée de tout un cortège de sculptures qui ont été retrouvées, symétriquement culbutées au fond de la nef centrale.

Derrière cet ensemble, un second porche entre pylônes forme l'entrée d'une nouvelle cour: une grande salle, dont les murs sont percés d'étroites fenêtres, conduit à un nouveau porche, qu'encadrent d'autres pylônes: l'un d'eux est presque entièrement conservé.

Cette porte donne accès dans une enceinte carrée, d'une cinquantaine de mètres de côté, enfermée de murs, ornés cette fois sur l'extérieur, et précédée de bornes décoratives. Les deux monuments les plus importants de cette enceinte sont une tour principale entièrement ruinée et une tour à quatre portes qui y conduisait et qui seule a conservé ses étages. La tour principale, d'un plan plus compliqué que ne le présentent ordinairement les édifices chams, contenait un remarquable piédestal, dont il ne reste en place que les parties inférieures ornées de plus de 300 petites figures, et dont les parties supérieures ont été jetées à l'extérieur; la divinité principale a disparu. Cette tour est accompagnée de quatre autres qui sont réunies sur le même soubassement, et de trois autres indépendantes; deux édicules et six petites tours appuyées contre les murs complètent cet ensemble. La tour principale et la tour à quatre portes semblent avoir remplacé des édifices de moindre importance et qui n'étaient sans doute pas liés, comme la tour principale avec les édifices voisins, par un soubassement commun. Latéralement à cette enceinte intérieure, il en fut ajouté deux autres de dimensions semblables et qui enferment, l'une un édifice d'allure plus récente, l'autre trois tours alignées sur un même front N.-S.

En outre de cet ensemble architectural fort intéressant, les fouilles ont mis au jour toute une série de sculptures en pierre d'une bonne exécution et quelques fragments de statues en bronze, qui montrent un art avancé dans la fonte du métal. Quant aux inscriptions trouvées, elles se réduisent à quelques fragments sans intérêt.

Les fouilles n'ont porté encore que sur la moitié postérieure de l'enceinte. MM. Parmentier et Carpeaux se proposent d'achever le déblaiement de l'édifice dans ses parties antérieures au cours de l'année 1903.

M. le colonel GERINI fait remarquer dans ce monument la succession de deux éléments brahmanique et buddhique, et signale d'autres exemples de cette superposition d'un culte à l'autre.

VIII

Samedi 6 décembre

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

SECTIONS RÉUNIES

La séance est ouverte à 2 heures après midi, sous la présidence de M. LIEBLEIN, l'un des vice-présidents du Congrès.

I

PROJET D'UNE NOUVELLE TRANSCRIPTION DU THAI, par M. G. MASPERO

(En l'absence de l'auteur, ce projet a été présenté par M. FINOT.)

M. Finot indique l'économie du projet, que le Congrès renvoie à la Commission de transcription. (Voir la séance de clôture.)

II

PAGODINS ET PURĀNAS DANS LE SUD DE L'INDE,
par M. DE BARRIGUE DE FONTAINIEU.

I. Trois murs en terre soutenant un toit rectangulaire recouvert de feuilles de palmier, quelquefois de briques cuites ou plus simplement séchées au soleil, constituent le pagodin rustique rencontré à chaque pas dans les aldées du pays tamoul. Des constructions analogues se retrouvent dans les montagnes, mais les murs et le toit sont formés par de grandes pierres plates. Parfois le toit, au lieu de reposer sur des pieux en bois, est appuyé sur des piliers de granit grossièrement équarris. Deux de ces piliers sont tout à fait isolés du mur et soutiennent le prolongement du toit sur le devant de l'édifice.

Dans ces constructions primitives on retrouve déjà l'ébauche de temples mieux ornés, quoique d'une architecture presque aussi naïve, qui eux-mêmes préparent la transition entre le pagodin et la pagode du plus pur style dravidien.

Le plan de ces derniers pagodins comporte, en effet, un vestibule et un sanctuaire, le tout de fort petites dimensions. La colonne est formée d'un seul bloc de granit. Le sculpteur en a effacé les quatre angles et les a réduits ainsi en octogone, ayant eu soin, toutefois, de laisser subsister la forme quadrangulaire aux deux extrémités et au milieu. Sur la colonne repose, en guise d'architrave, une pierre taillée en biseau quelquefois arrondi. Les pierres transversales qui recouvrent le pagodin s'appuient sur cette corniche renversée.

Il est probable que ces édifices furent pendant longtemps les seuls temples bâtis où la divinité reçut l'hommage des dévots. La transformation ne s'effectua pas tout d'un coup. Différents modèles de pagodes de style plus soigné nous laissent entrevoir, en effet, une marche progressive de la simplicité des formes vers un idéal qui peut-être ne s'accorde pas toujours avec un goût très sûr et ne dénote pas une conception bien définie d'un ensemble, mais qui du moins témoigne des efforts successifs qui furent faits pour arriver aux effets grandioses de ces poèmes de pierre édifiés pour la plupart sous le règne des rois Chôlas et des Nāyakers.

II. Certains sanctuaires du Sud, actuellement en grande vénération parmi les populations dravidiennes, n'eurent rien à envier, quant à la rusticité de leur origine, aux petites chapelles qui viennent d'être décrites. Parmi ceux-là il faut signaler la pagode de Villenour, dont la légende très peu connue est donnée par un naïf Purāṇa tamoul inédit.

La pagode de Villenour est assez ancienne. Les Hindous font remonter sa construction à plusieurs milliers d'années (!). En dehors du Purāṇa proprement dit, elle a ses légendes populaires. Brahmā et Viṣṇu l'ont sanctifiée par leur présence. Çiva y a établi son séjour de prédilection. Il y est adoré sous le nom de Tirukāmī Īçvara, ayant à ses côtés Pārvatī sous la forme de Kokilambal.

L'emplacement où est bâti ce sanctuaire était, à l'origine, couvert par un fourré de *vilva*. Les habitants des campagnes environnantes y menaient paître leurs troupeaux, « et leur opulence était telle qu'ils ne sortaient jamais que chaussés de sandales d'or ».

Or, il y avait une vache noire qui rentrait chaque soir à l'étable les mamelles dégonflées. Le propriétaire du troupeau suivit un jour l'animal dans le fourré et le surprit en train de donner à téter à une effigie de Çiva dissimulée parmi les arbustes. La bête effarouchée fit un mouvement brusque et blessa à la tête l'idole qui se mit à saigner abondamment. La nouvelle se répandit dans tout le pays et un petit autel fut élevé pour perpétuer le souvenir de ce prodige.

Telle est la légende. Voici, maintenant, un extrait abrégé du Purāṇa tamoul de Villenour :

Les Mahārṣis étaient assemblés pour consommer un sacrifice. Désireux de connaître l'histoire de Kāmeçvara, ils pressèrent de questions Sūdapurāṅgar, le gurukkel enduit de cendre qui a renoncé à la colère, — Sūdapurāṅgar versé dans les çāstras, qui est assis et qui repose.

Celui-ci prit la parole et narra l'épisode de la belle Sarvāṅgasundarī du pays de Kaliṅga.

C'était une bayadère au visage de lune, aux lèvres rouges comme le fruit du kovvaï, aux yeux de lotus, à la chevelure éclatante. Son corps avait la couleur de l'or bruni, ses seins avaient la forme de deux coupes jumelles ; sa démarche égalait le balancement gracieux du cygne ; ses paroles étaient de miel... Rien ne paraissait manquer à son bonheur, mais elle n'avait pas d'enfant.

Comme elle recevait la visite d'un brahmane çāstrī qui portait aux oreilles des kuṅḍalas d'or pur, elle se décida un jour à l'interroger sur son cas.

— « O gurukkel, dit-elle, vous qui connaissez toutes choses et qui êtes pitoyable aux bons et aux méchants, pourquoi, bien que je me conforme avec assiduité aux usages de ma caste, pourquoi n'ai-je pas d'enfant ? »

— « Dans une existence antérieure, répondit le brahmane, tu as volé les bijoux d'un enfant qu'élevait une femme de haute caste. Tu subis aujourd'hui sans aucun doute la punition de ton péché. Cependant tu peux, par la pénitence et l'aumône, être encore aimée de Çiva. Ecoute !

« A sept yojanas au Sud de Kāncīpuram, à un demi yojana à l'Ouest de la mer de l'Est, au milieu de la rivière Çrī-Maugdigā, il est un lieu préféré de Çiva. Il s'appelle Çrī-Kāmeçvara. Accomplis ce pèlerinage ; baigne-toi dans le fleuve, fais trois pradakṣiṇas autour du lieu sacré ; adore le liṅga de Kāmeçvara. Donne aux pénitents de Çiva de l'argent et des vaches ; tu seras purifiée de tes péchés, et Kāmeçvara, dieu des dieux, t'accordera aussitôt la faculté de pouvoir enfanter un enfant mâle. »

Sarvāṅgasundarī se prosterna aux pieds du çāstrī ; puis, rassemblant toutes ses richesses, elle se rendit au lieu sacré de Kāmeçvara et se purifia dans la rivière. Elle adora le liṅga, distribua en offrandes tout ce qu'elle possédait, et, délivrée de ses péchés, reprit le chemin de sa demeure.

Or, sur la route, un jeune brahmane fut blessé par les flèches de Manmatha. Il abandonna son père et sa mère, et, muni d'innombrables sacs d'argent, suivit Sarvāṅgasundarī. Elle, voyant sa beauté, sa jeunesse et ses richesses, le reçut dans sa maison ornée des neuf pierres précieuses, joyeusement consentante à l'acte d'amour. Sa piété fut récompensée : par la grâce de Çiva, elle mit au monde un fils qui reçut le nom de Kāmeçvara.

Le brahmane adorait son fils. Au mépris des usages de sa caste, il continuait à cohabiter avec la bayadère, tout entier au plaisir d'amour. Mais, un jour, atteint de fièvre, il quitta la vie en prononçant le nom de l'enfant : Kāmeçvara !

O prodige ! Par l'effet du nom divin, un char entouré de Mahārṣis et de nymphes célestes apparut conduit par les messagers de Çiva. Il y monta, revêtu

d'un corps brillant, et fut emporté au Çivaloka où, tandis que chantent les Gandharvas, il reçoit les hommages de Brahmā et de Viṣṇu.

Brahmā, sous la forme d'un cygne, voulut lui aussi connaître la grandeur de Çiva et contempler ce dieu face à face. Il vint donc offrir en ce même lieu le sacrifice au liṅga. La première moitié du Kṛtayuga fut remplie par la pūjā de Brahmā. Viṣṇu incarné en lion adora le liṅga pendant la seconde moitié de cet âge et fut, en récompense, identifié à Çiva par Çiva lui-même.

Ādiçeṣen, Indra, Devendiren lui succédèrent. Le purāṇa raconte la lutte de ce dernier contre les trois ṛsis dont les pénitences ébranlaient la création et menaçaient de précipiter du ciel les dieux épouvantés ; puis les intrigues voluptueuses de Manmaden aidé d'Urvaçī, de Menakā et des Apsaras pour mettre fin à leurs austérités. Il relate enfin l'aventure du roi Dharmabaḷa qui fut guéri de la lèpre blanche après s'être baigné dans l'étang sacré transformé en mare de sang. Ce monarque fit construire le sanctuaire proprement dit. Plus tard un roi de Gingi éleva l'enceinte extérieure de la pagode ainsi que les deux gopuras.

— Les purāṇas populaires abondent dans le Sud de l'Inde. Les légendes qu'ils contiennent sont intimement liées au folk-lore du pays tamoul, et c'est à ce titre que M. de Fontainieu a cru intéressant de recueillir quelques-uns de leurs récits.

III

LA DATE DE CANDRAGOMIN, par M. Sylvain LÉVI

(En l'absence de l'auteur, cette communication a été lue par M. PELLIOU.)

La date de Candragomin avait été placée par Minayeff à la fin du IV^e ou au commencement du V^e siècle ; M. Liebich avait récemment proposé 465-544 comme limites extrêmes ; M. Lévi descend plus bas encore, et croit que Candragomin a vécu dans la seconde moitié du VII^e siècle.

Yi-tsing cite en effet deux stances d'un grand docteur de l'Inde orientale qui vivait encore quand lui Yi-tsing arriva dans le pays ; ce docteur est appelé 月官 Yue-kouan, que M. Takakusu restitue hypothétiquement en Candradāsa. Or ces deux stances se retrouvent dans la *Çiṣyalekhā* de Candragomin, et dans la *Subhā-ṣitāvalī* où elles sont attribuées à un Candragopin que M. Lévi n'hésite pas à corriger en Candragomin. C'est aussi Candragomin que M. Lévi retrouve dans le Yue-kouan (lune-fonctionnaire) auquel Yi-tsing attribue également un chant poétique très populaire sur le prince Viçvantara. On devine là une pièce de théâtre. Or Candragomin a composé un *Lokānanda*, dont le texte sanscrit est perdu, mais qui se retrouve dans le *Tandjour* tibétain. Ce drame n'a pas pour héros Viçvantara, mais Maṇicūḍa. Cette inexactitude d'Yi-tsing peut s'expliquer par ce fait que les légendes de Viçvantara et de Maṇicūḍa étant à peu près

identiques, Yi-tsing, qui cherche à donner à ses compatriotes une idée de l'activité littéraire du bouddhisme dans l'Inde, aura pu préférer le nom de Viçvantara-Sudāna, populaire en Chine, à celui peu compris de Mañicūḍa. M. Lévi montre ensuite comment les développements du sens de *gomin* ont pu amener Yi-tsing à le traduire par 官 *kouan*, fonctionnaire.

Avant de conclure définitivement, M. Lévi fait la critique des arguments de Minayeff et de M. Liebich. L'un des arguments de Minayeff, qui a pour point de départ une mention de Candragomin par Dharmakīrti, qui serait lui-même nommé par Vasubandhu, tombe de lui-même : M. Lévi montre que Vasubandhu n'a jamais parlé de Dharmakīrti. Le second argument de Minayeff est que, selon Tāranātha, Candragomin entendit les leçons de Sthiramati, dont une œuvre a été traduite en chinois entre 397 et 439. Mais M. Lévi montre qu'il faut nécessairement admettre l'existence de deux Sthiramati, l'un qui remonte à la première école du Mahāyānisme et dont le nom est traduit en chinois par 堅意 Kien-yi, l'autre dont le nom serait en chinois 堅慧 Kien-houei ou 安慧 Ngan-houei, et qui, disciple de Vasubandhu et d'Asaṅga, aurait fleuri vers 550-580.

Les arguments de M. Liebich sont d'un tout autre ordre. C'est en vain d'ailleurs qu'il essaie de tirer quelque chose de la mention de Candra et de sa grammaire dans la *Rājataranḡiṇī*. Dans la grammaire même de Candragomin, la phrase : *ajayaj japto hūṇān*, qu'il corrige en *ajayad gupto hūṇān* et traduit : « le Gupta a vaincu les Hūṇa », lui paraît être une allusion à la victoire remportée sur les Hūṇa par Skandagupta, qui régna jusqu'en 480 ; comme cet exemple de Candragomin a pour but d'expliquer l'emploi de l'imparfait quand il s'agit d'événements récents, Candragomin aurait vécu à la fin du V^e siècle. Mais la correction, point de départ du raisonnement, est arbitraire ; de plus *Gupta* seul est difficilement un nom de roi ; enfin il est bien des moments de l'histoire de l'Inde où apparaissent des Hūṇa, et bien des familles royales dont le nom se termine en *gupta*. Les arguments de M. Liebich ne sont donc pas plus solides que ceux de Minayeff, et M. Lévi n'hésite pas à placer Candragomin au VII^e siècle de notre ère.

IV

LES INSCRIPTIONS CHAMES DE PHONG-NHA (QUẢNG-BÌNH)

par M. CAMILLE PARIS.

Chargé par le Ministère de l'Instruction publique d'une mission d'exploration en Annam, M. Paris eut l'occasion d'aller avec le P. Cadière reconnaître les grottes de Phong-nha au Quảng-bình. Ces grottes étaient surtout connues par une note du P. Frichot qui y avait relevé une série d'inscriptions dont l'écriture semblait se rapprocher de celle des stèles chames. Les difficultés matérielles avaient empêché ce missionnaire de prendre des estampages, mais il avait

exécuté à quinze endroits différents des copies qui furent ensuite autographiées par les soins du marquis de Croizier. Le P. Bonin ne fut pas plus heureux, non plus que les Cambodgiens envoyés par M. Aymonier. M. Paris est le premier qui ait pu exécuter, non pas des estampages, mais des copies de toutes les inscriptions, au nombre de 99, et c'est le carton contenant ces copies qu'il présente au Congrès; il y a joint les copies des 32 inscriptions relevées dans la même région, à la grotte de Lac-son. M. Paris fait un dramatique récit de sa visite aux grottes de Phong-nha, dans une barque glissant silencieusement sous la voûte en pleine obscurité. La copie des inscriptions n'a pu s'exécuter qu'avec les plus grandes difficultés. Les inscriptions, mal formées, sont des sortes de graffites gravés dans un sédiment mou qui se détache par endroits. Le travail de copie a pris neuf jours. L'écriture des inscriptions est si mauvaise qu'elles se sont refusées jusqu'à présent à tout déchiffrement.

V

NOTE SUR LES MERS ANCIENNES EN EXTRÊME-ORIENT. par M. G. H. MONOD

M. Monod commente quelques cartes où il a réuni les données que l'on possède actuellement sur la géologie de l'Asie sud-orientale.

Les temps archéens sont abondamment représentés par des micaschistes, des gneiss, des formations quartzieuses. Le précambrien a laissé des schistes, des quartzites, des phyllades, très répandus jusqu'au Siam. Quant au silurien, M. Monod n'en a relevé qu'en un endroit, au village de Kouan-yin-k'iao, à la frontière du Kouei-tcheou et du Sseu-tch'ouan, sur la route de Kouei-yang-fou à Tch'ong-k'ing-fou.

La carte la plus ancienne dressée par M. Monod correspond à la période dévonienne. A ce moment, la presque totalité du Yunnan, du Kouei-tcheou, une grande partie du Kouang-si, le Nord du Tonkin et le Delta étaient submergés. Au Nord du Kouei-tcheou, la falaise silurienne de Kouan-yin-k'iao émergeait et formait un cap allongé dans la mer dévonienne. En Annam, le Thanh-hoa était à peu près complètement sous les eaux qui s'étendaient sur la région de Hué jusqu'aux gneiss et couvraient la plaine de Tourane, où les Montagnes de Marbre restent les seuls spécimens des sédiments déposés en cette région par la mer dévonienne. Au Sud de Tourane, la côte devient granitique, et on ne peut reconstituer le rivage dévonien. On peut cependant tenir pour certain que la Basse-Cochinchine et le Cambodge jusqu'aux Dang Rêk étaient couverts par les eaux; la longue et étroite presqu'île formée par les hauteurs précambriennes qui vont de Kampot au Nord de Chantaboun, séparait les deux grands golfes du Cambodge et du Siam. C'est la mer dévonienne qui a déposé les calcaires abondants de ces régions, découpés si pittoresquement par les érosions dans la baie d'Along.

La mer carboniférienne paraît avoir eu à peu près les mêmes limites que la mer dévonienne. Il n'est pas possible, dans l'état actuel de nos connaissances, d'établir en quoi les deux contours ont pu différer.

La mer permienne et la mer triasique sont également difficiles à tracer, parce qu'elles ont laissé des sédiments peu résistants, schistes ou grès, que les érosions ont en majeure partie enlevés.

A l'époque jurassique, on observe de façon très certaine un retrait des eaux marines, car on trouve en bien des points des dépôts d'eaux peu profondes, sans aucun doute lagunaires. Dans ces lagunes se sont accumulés des débris végétaux qui ont formé des couches charbonneuses, à Tch'ong-k'ing sur le Yang-tseu-kiang, à Kebao et Hongay au Tonkin, à Nong-son et Vinh-phuc en Annam. La carte présentée par M. M. indique ce retrait de la mer jurassique.

Le retrait de la mer paraît avoir été surtout considérable après la période jurassique. En tout cas, nous n'avons aucune trace de la période crétacée, pas plus que de l'éocène ou de l'oligocène. Les dépôts jurassiques signalés remontent aux temps liasiques. La lacune est donc énorme, et si nous ne pouvons affirmer que les continents actuels sont émergés depuis l'époque médio-jurassique, nous ne pouvons certifier non plus que la mer ait recouvert une partie du pays depuis le lias.

Les époques miocène et pliocène sont représentées par des séries de dépôts lacustres, tufs ou grès tendres, poudingues, conglomérats, qui montrent que le Yun-nan était couvert de lacs aux temps tertiaires. La vallée du Fleuve Rouge est caractérisée par une série de formations analogues. Les dépôts végétaux ont été assez abondants dans certains bassins pour former des lignites, comme à Trai-hut ou à Yèn-bay.

Le Delta du Tonkin, les plaines basses de la côte d'Annam, de la Basse-Cochinchine et du Cambodge, que recouvrait la mer dévonienne, étaient encore sous les eaux tertiaires; ils ont commencé à émerger depuis lors, et s'exhausent encore de nos jours en gagnant constamment sur la mer.

VI

SUR LES RACES DE L'ASIE ORIENTALE, par M. le Dr E. BAELZ

Plus on étudie les représentants des grandes races de l'Asie orientale depuis la Chine jusqu'à l'Insulinde, et plus on se convainc qu'ils appartiennent tous à une même race, la race jaune, comme l'avait déjà supposé Cuvier. La séparation en race mongole et race malaise ou en plusieurs autres encore n'est pas confirmée par les faits, car on ne passe de l'une à l'autre que par degrés, et de façon quelquefois insensible.

La race jaune ou mongolique se retrouve très pure surtout en Mongolie, au Tibet, dans une grande partie du Japon, dans le Sud de la Corée, dans la Chine

occidentale et sans doute dans l'Indo-Chine septentrionale. Dans le Nord, le type mandchou-coréen se rapproche davantage du type européen et encore plus du type sémitique. Dans le Sud, la race malaise forme nettement un groupe à part, mais, encore une fois, la transition est tout à fait graduée.

Au premier coup d'œil, rien ne paraît plus facile que de distinguer entre eux un Chinois, un Japonais et un Annamite. Mais c'est là une erreur, causée principalement par l'allure, les gestes, surtout le costume et la coiffure. Nombre de Japonais ont déclaré à M. Baelz qu'il leur était impossible de distinguer de leurs compatriotes des Chinois ou des Coréens qui avaient adopté les vêtements et la coupe de cheveux des Européens. L'erreur se produit même avec des Annamites habillés à l'europpéenne, et en qui les Japonais voient des compatriotes.

C'est également une erreur de ne s'attacher pour la classification des races qu'à une seule donnée, crâne, peau ou cheveux. En réalité, il faut étudier toutes les proportions, tous les caractères, surtout chez l'individu vivant. L'étude exclusive du crâne a beaucoup nui aux progrès de l'anthropologie.

Les caractéristiques essentielles des habitants de l'Asie orientale, c'est-à-dire de la race jaune ou mongolique au sens large, sont :

I. *Peau*. La peau est jaune de nuances diverses et a souvent dans l'Indonésie et au Laos une teinte brun-sale ou gris-brun ; cependant les différences ne sont pas plus considérables qu'entre un Suédois et un Portugais ou un Grec. La peau est peu poilue et remarquablement lisse. Dans la région sacrée, et souvent sur tout le tronc, on trouve chez les nouveaux-nés des taches bleues spéciales, sur lesquelles M. Baelz a pour la première fois attiré l'attention il y a vingt ans. Ces taches, qui disparaissent dès les premières années, ne se trouvent jamais chez les enfants de la race blanche pure ; leur présence indique ainsi un mélange de sang de couleur, et elles sont encore reconnaissables quand déjà tout autre signe de ce métissage a disparu. Le fait est bien connu des Brésiliennes.

II. *Système pileux*. Les cheveux sont noirs ou brun-foncé, généralement lisses, rarement ondulés, jamais frisés, et leur coupe transversale est ronde. Il est facile de se convaincre que, dans la race mongole, les cheveux sont de même longueur pour les deux sexes.

La barbe est peu fournie et pousse tard ; elle est surtout restreinte aux parties latérales de la lèvre supérieure, au milieu de la lèvre inférieure, au menton et au dessous des oreilles. La barbe croît ainsi par touffes, et non sur toute la partie inférieure du visage comme chez les Européens. Les poils de la barbe sont épais et droits.

Le système pileux sur le corps est très peu développé ; il ne manque pas d'adultes, surtout de femmes, qui n'ont aucun poil sous les bras ou aux parties sexuelles.

III. *Taille*. La race jaune est dans l'ensemble plus petite que la race blanche, mais, comme chez cette dernière, les tribus septentrionales sont plus grandes

que les tribus méridionales. Parmi les Mandchous, il n'est pas rare de voir des individus de 1^m 75 et 1^m 80, tandis qu'au Japon ou au Tonkin un homme de 1^m 70 est tout à fait une exception.

La charpente est puissante, ramassée chez la plupart des Japonais, des Mongols et chez une partie des Chinois ; plus fine chez beaucoup de Chinois des villes, chez le beau type coréo-mandchourien, auquel appartient également l'aristocratie japonaise, et chez les Annamites.

Les jeunes gens de la race jaune ont souvent quelque chose de féminin, à cause de leur manque de barbe, à cause aussi de leurs joues rondes, où les maxillaires sont beaucoup moins saillants que dans l'âge mûr. Les jeunes gens ont souvent également une taille presque féminine, où la dixième côte reste indépendante et n'est pas rattachée au thorax.

IV. *Tête et visage.* La tête est longue, au point d'atteindre souvent $\frac{1}{7}$ ou $\frac{1}{6}$ de la longueur totale du corps. Elle est brachycéphale ou sous-brachycéphale, mais il y a des cas isolés de dolichocéphalie. La tête est de plus hypercéphale. Le visage est large, en forme de losange, avec des maxillaires proéminents ; et comme l'arête du nez est peu saillante, le profil entier est presque vertical : c'est une des principales caractéristiques de la race jaune, et l'indicateur en fil d'archal souple de M. Baelz permet de le constater aisément.

Les arcades sourcilières sont peu développées, le front est bombé, le nez plat, surtout à la racine. La courbe du nez commence plus bas que chez les Européens, et n'est presque jamais marquée comme chez eux par un angle, mais bien par une incurvation insensible. L'arête du nez est généralement concave. Le nez est large, surtout par rapport à son peu de saillie. Les narines sont rondes, placées obliquement et souvent visibles de face. La bouche est généralement grande et les lèvres épaisses ; les dents sont généralement moins régulièrement disposées que chez les Européens. Surtout dans le Sud, il y a des cas de prognathisme très net, soit maxillaire, soit alvéolaire, soit dentaire. Le menton est rarement bien formé ; il est fuyant.

Parmi les classes supérieures du Nord, surtout en Corée, en Manchourie et au Japon, on rencontre souvent un autre type, chez lequel le visage, comme d'ailleurs tout le corps, est plus long et moins ramassé ; les joues sont moins saillantes, le visage est très long, surtout le nez est aquilin, quoique large ; la bouche est souvent grande, et reste ouverte, comme si la lèvre supérieure était trop courte pour couvrir les dents longues et souvent prognathes ; le menton est faible et effacé. M. Baelz a qualifié ce type de mandchou-coréen.

Mais ce sont les yeux qui sont le plus remarquables dans la race jaune, non pas tant à cause de leur couleur, qui va toujours du brun au brun-noir, mais surtout par leur forme. Ils sont à fleur de tête, de telle sorte que la paupière supérieure semble la simple continuation du front, et la distance des sourcils à la commissure des paupières est très grande. A l'angle inférieur se trouve un pli, qui recouvre plus ou moins la caroncule ; le pli se développe quelquefois en arc sur la paupière inférieure, mais plus communément il passe sur la paupière

supérieure, recouvrant la racine des cils. Les cils sont clairsemés, courts et convergents. Comme le pli de la paupière supérieure est souvent divergent, et que la paupière inférieure se relève également souvent vers le dehors, il en résulte que l'angle extérieur des yeux est plus haut que l'angle intérieur, et que les yeux ne sont pas disposés horizontalement, mais de biais. A l'angle extérieur des yeux se trouve un pli de la peau, qui a souvent jusqu'à un centimètre et qui tend à faire paraître l'œil allongé, alors qu'en fait il est assez petit. Cet œil particulier des Mongols se trouve couramment en Mongolie, dans la Chine du Nord, en Corée, au Japon ; dans la Chine occidentale et méridionale et dans les pays du Sud, on voit des yeux disposés plus horizontalement et plus ronds, analogues par conséquent aux yeux des Européens.

Le cou est, chez la plupart des Mongols, puissant et court, engoncé dans de fortes épaules ; chez les classes supérieures et affaiblies du type mandchou-coréen, le cou, comme le reste du corps, a une longueur et une sveltesse presque malades.

L'aplatissement ou l'étranglement, que l'on observe chez tant de Chinois et de Japonais au creux de l'estomac, provient de bandages serrés quand les os sont encore faibles.

Les bras sont en général très bien formés, les mains petites et fines. Les jambes, chez les Mongols, les Japonais, les Coréens, sont étonnamment courtes, moins longues que la moitié du corps ; c'est surtout au-dessous du genou que les jambes sont courtes. Ce n'est plus le cas avec les Chinois orientaux et les Annamites. Chez les Japonais, qui s'accroupissent en tailleur au lieu de s'asseoir, la jambe au-dessous du genou est grosse, le genou est laid et gros ; à l'inverse des Annamites, ils ont le mollet très développé.

Tous les représentants de la race jaune qui vont nu-pieds ont la propriété de pouvoir à ce point amener l'orteil contre le second doigt du pied qu'ils s'en servent pour saisir des objets. D'ailleurs il en est de même des enfants européens qui ne portent jamais de souliers.

Sur l'habitat primitif de la race jaune, M. Baelz n'a rien à dire. Il est clair qu'il s'est produit beaucoup de migrations, tant maritimes que terrestres. Il semble que, pour les migrations maritimes, on n'ait pas tenu assez compte des courants. M Baelz croit que le type aristocratique, élancé du Japon y est arrivé par le courant polaire froid, qui passe à Vladivostok et le long de la côte Nord-Est de la Corée pour atteindre ensuite la côte occidentale du Japon à Idzumo, où encore aujourd'hui des navires coréens sont souvent jetés ; tandis que les Japonais du type trapu, de beaucoup les plus nombreux, seraient venus du Sud par le Kuroshio.

PRÉSENTATION DE MANUSCRITS ET DE LIVRES CHINOIS ANCIENS,
par M. P. PELLIOU

1. M. Pelliot présente un manuscrit, magnifiquement illustré en couleurs, du **博古圖** *Po kou t'ou* ou **博古圖錄** *Po kou t'ou lou*, en 30 chapitres. On sait que le *Po kou t'ou*, qui est un des plus précieux répertoires de l'archéologie chinoise, est l'inventaire fait en 1107-1110 par **王黼** Wang Fou et autres de la collection réunie au **宣和殿** Suan-ho-tien par l'empereur **徽宗** Houei-tsong (1101-1125). L'édition princeps est perdue, mais on connaît encore des exemplaires de la réimpression faite sous les Yuan en 1308-1311 ; c'est sans doute un exemplaire de cette édition que **陸錫熊** Lou Si-hiong présenta lors de la compilation du catalogue impérial⁽¹⁾ ; un exemplaire est également décrit au **頤宋樓藏書志** *Pi song leou ts'ang chou tche* de **陸心源** Lou Sin-yuan (k. 53, p. 7) ; un autre enfin, incomplet, a été cédé à la Bibliothèque royale de Berlin par M. Hirth⁽²⁾ ; toutefois il faudrait un examen attentif pour décider si ce dernier exemplaire date bien des Yuan et n'appartient pas à la reproduction exacte de l'édition de 1308-1311 donnée en 1522 avec une préface de **蔣暘** Tsiang Yang. Les éditions de 1308-1311 et de 1522 reproduisent seules exactement celle de 1107-1110. Mais il a été fait sous les Ming deux autres éditions dont les planches réduites s'écartent assez des dessins originaux : l'une est dite du **寶古堂** Pao-kou-t'ang, l'autre du **泊如齋** Po-jou-tchai⁽³⁾ ; en tête de cette dernière édition il y a une préface de 1588 par **程士莊** Tch'eng che-tchouang⁽⁴⁾ ; c'est à cette édition que se rapporte le manuscrit présenté par M. Pelliot. Ce manuscrit de petit format

(1) Cf. *Sseu k'ou ts'ian chou tsong mou*, k. 115, p. 7 sqq. de l'édition de Canton en petit format.

(2) Cf. Hirth, *Chinesische Studien*, I, 272-273 et *Ueber fremde Einflüsse in der chinesischen Kunst*, p. 6.

(3) Pour cet exposé, voir, en dehors du *Catalogue impérial*, le *Pi song leou ts'ang chou tche*, *loc. laud.*

(4) C'est cette édition que l'on trouve le plus fréquemment parmi celles qui remontent aux Ming ; c'est celle que possède l'École française d'Extrême-Orient ; c'est celle qui est en trois exemplaires au British Museum (Douglas, *Catalogue...* p. 228) ; c'est elle encore sans doute que le *Catalogue of Chinese books and manuscripts* de la Bibliotheca Lindesiana date de 1608. L'édition fondamentale sous la dynastie actuelle est celle dite du **東書堂** Tong-chou-t'ang donnée en 1752 par **黃曉峯** Houang Hiao-fong ; elle existe au British Museum, dans la *Wade Collection of Chinese and Mandchu books* à Cambridge (Giles, *Catalogue...*, p. 29) ; c'est la seule qui se trouve à la Bibliothèque Nationale (Courant, *Catalogue*, p. 65-66). M. Courant se trompe en attribuant à Wang Fou la réédition de 1308-1311 : Wang Fou passa l'examen de doctorat en 1102-1106 (cf. *Song che*, k. 470).

(0 m 102 × 0 m 068) (1) reproduit page par page et ligne par ligne la disposition de l'édition du Po-jou-tchai, qui mesure 0 m 247 × 0 m 149, mais son exécution est de beaucoup supérieure, et il pourrait bien avoir été copié directement sur l'original de l'édition de 1588. En tout cas, c'est un chef-d'œuvre d'enluminure, et il a passé par la Bibliothèque impériale, comme en témoigne au début et à la fin de chacun des trente *pen* le cachet 乾隆御覽之寶 k'ien-long-yu-lan-tche-pao.

2. Les Mandchous étaient bouddhistes, ils avaient pour sujets les Mongols lamaïstes; aussi, un peu peut-être par croyance, beaucoup par politique, les grands empereurs de la dynastie actuelle reconnurent-ils Mañjuçrī pour le patron des Mandchous et protestèrent-ils de leur respect pour la religion de Çākya-muni (2). Ils ont fait réimprimer le *Tripitaka* chinois, et leur édition des écritures tibétaines et mongoles est sans rivale même au Tibet. Ils ont fait également œuvre pie en copiant de leur main certaines œuvres particulièrement célèbres du canon chinois. L'Empereur K'ang-hi avait écrit de sa main en 1795 un texte complet du 藥師琉璃光如來本願功德經 *Yao che lieou li kouang jou lai pen yuan kong tō king* (Nanjio, n° 171); puis cette copie impériale du sūtra du Bhaiṣajyaguru fut reproduite en fac-simile; l'École française d'Extrême-Orient en possède un fort beau tirage. L'Empereur K'ien-long, à l'exemple de son aïeul, copia de sa main, sous la tente et pendant les loisirs que lui laissait la marche de ses armées, le *Āraṅgamasūtra* et le *Saddhurmapuṅdarīkasūtra*; en 1754, il fut fait une superbe édition de ces « pinceaux impériaux »; l'École française d'Extrême-Orient la possède également. Mais ce qui est beaucoup plus précieux, la Bibliothèque de l'École française possède l'original d'un des volumes du *Lotus de la bonne loi*, tout entier de la main de l'Empereur, qui compte parmi les meilleurs calligraphes de son temps, et orné à la première page d'une délicieuse miniature. C'est ce volume que M. Pelliot présente au Congrès.

3. M. Pelliot. montre ensuite au Congrès un volume du seul ouvrage en écriture *si-hia* qui soit connu jusqu'à ce jour (3). C'est d'une façon toute fortuite que ce manuscrit, en lettres d'or sur fond noir, fut trouvé simultanément en 1900 par trois personnes, dont M. Pelliot. Le texte est identifié, un très grand nombre de caractères se prêtent au déchiffrement; mais M. Pelliot n'est pas seul à s'occuper de ce texte, et s'est engagé à attendre encore quelque temps avant d'en parler de façon plus précise.

(1) Les dimensions des livres chinois sont données d'après l'espace compris entre les lignes parallèles qui limitent horizontalement et verticalement la justification (m. à m. le « cœur ») de chaque page; cet élément, seul constant dans les éditions chinoises où les tirages, tous in-folio, sont rognés très capricieusement, est également pris comme repère par les bibliographes indigènes.

(2) Cf. à ce sujet les préfaces de l'édition chinoise des écritures tibétaines et mongoles et le chapitre de tête du 衛藏通志 *Wei tsang t'ong tche*.

(3) L'écriture *si-hia* n'était connue jusqu'à présent que par l'épigraphie et la numismatique.

4. En dehors des vocabulaires du Bureau des Interprètes, dont M. Pelliot présente une série au Congrès, les mandarins chinois envoyés dans les provinces de l'Ouest et du Sud se sont quelquefois attachés à recueillir des vocabulaires des tribus non chinoises placées sous leur juridiction. M. Pelliot a rapporté de Péking deux séries de ces recueils : l'une donnée, en caractères originaux, en transcription et en traduction chinoises, des vocabulaires de tribus tibétaines et lolos du Sseu-tch'ouan, l'autre, constituée sur le même plan, est consacrée aux Pa-yi et aux Lolos du Yunnan.

5. M. Pelliot montre enfin au Congrès des éditions des Song ou des Yuan des *Quatre Livres*, de Sseu-ma Ts'ien, de Lao-tseu, de Tchouang-tseu. Toutes sont bien antérieures aux plus anciens spécimens de la xylographie européenne.

VIII

LA RÉFORME DES EXAMENS LITTÉRAIRES EN CHINE, par M. P. PELLIOU

Les examens littéraires en Chine, tels que les Mandchous les avaient reçus des Ming, comprenaient trois épreuves, dont la principale était constituée par des amplifications à huit membres antithétiques, dites 八股文章 *pa kou wen tchang*. Ce système oratoire et creux, qui a été fort bien exposé par le P. Zi, triompha toujours des attaques dirigées contre lui. Les sciences étrangères pénétraient cependant peu à peu : il fut seulement décidé, en 1887, que les mathématiciens auraient droit à quelques postes de licenciés. En 1898, lors de la réforme tentée par Kouang-siu à l'instigation de K'ang Yeou-wei, un rapport de Tchang Tche-tong fit abolir le *pa kou wen tchang*, mais la réaction de septembre 1898 annula cette réforme comme toutes les autres, avant que le nouveau système eût été seulement mis en vigueur à une seule session. Les événements de 1900 décidèrent enfin la Chine à renoncer à ses vieilles méthodes, et un nouveau décret vint consacrer les idées que Tchang Tche-tong avait émises en 1898. C'est ce nouveau système qui a été appliqué aux examens de licence de septembre 1902. M. Pelliot en explique le fonctionnement et montre que pour la première fois on y reconnaît officiellement l'étude des choses de l'étranger.

IX

PROJET D'ALPHABET INTERNATIONAL, par M. SCHREINER.

(En l'absence de l'auteur, cette communication a été présentée par M. PELLIOU.)

M. Schreiner propose d'uniformiser l'orthographe des langues européennes et la transcription des langues extrême-orientales, en partant de ce principe qu'un même son, de quelque langue qu'il s'agisse, devra toujours être représenté par

une même lettre. Les tables imprimées distribuées aux membres du Congrès leur permettent de suivre le détail des transcriptions proposées. M. Schreiner prend pour base le français, l'allemand, l'anglais, l'italien, l'annamite.

M. le PRÉSIDENT fait observer que la transcription des langues européennes ne rentre pas dans le programme des études du Congrès.

M. MAITRE, tout en rendant hommage au travail de M. Schreiner, pense qu'il n'est pas possible de décréter ainsi, pour l'ensemble des langues extrême-orientales, et sans un long examen préalable, une réforme radicale devant laquelle ont reculé même les Congrès d'Europe. Pour ce qui est de l'annamite, qui est la seule langue extrême-orientale que M. Schreiner ait spécialement prise en considération, une commission spéciale s'occupe de sa transcription.

IX

Lundi 8 décembre

SÉANCE DU MATIN

SECTIONS RÉUNIES

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. FINOT, remplacé ensuite par M. LIEBLEIN.

I

ÉTUDE SUR LA GUERRE DE 1860 ENTRE LA CHINE ET LES PUISSANCES
EUROPÉENNES, par M. CH. LEAVENWORTH

M. Leavenworth a fait une étude spéciale des documents concernant la guerre de 1860; il a même écrit sur ce sujet un volume, *The Arrow War with China*, qu'il dépose sur le bureau du Congrès. Il ne saurait être question de narrer ici le détail des événements; M. Leavenworth en rappelle seulement les grandes lignes; il montre l'Europe désireuse d'ouvrir le marché chinois, prenant prétexte de la saisie du lortcha l'*Arrow* et du meurtre du P. Chapdelaine pour réclamer libre accès à la ville murée de Canton, et finalement, d'exigences en exigences, aboutir à la guerre; mais les puissances n'osent pousser les choses à l'extrême, et sont heureuses des bons offices des Russes ou des Américains, qui les sauvent de l'inconnu et de l'anarchie possible en un empire de 400 millions d'habitants. M. Leavenworth insiste sur l'analogie des événements de Chine en 1860 et en 1900.

M. PELLIOU reconnaît qu'on peut établir un parallèle entre la crise de 1860 et les troubles des Boxeurs; il tient seulement à faire remarquer qu'en 1860 tout fut fait par la cour, alors qu'en 1900 la passion populaire a comme submergé le

pouvoir central, enfin qu'en plus de toutes les causes de surexcitation et de contentement dont on peut faire porter aux étrangers la responsabilité, il avait en 1900 une vieille querelle à régler entre le parti mandchou et les Chinois.

II

LES VERSIONS CHINOISES DU SADDHARMAPUNÐARĪKA,
par M. Buniyu NANJIO

I. — Lorsqu'en 1884, la traduction anglaise du *Lotus de la Bonne loi* par K. parut dans les *Sacred Books of the East*, Max Müller demanda à M. Nanjio traduire mot pour mot quelque passage en prose de la version chinoise pour qu'on pût juger de son exactitude. Rappelé alors au Japon par la maladie de sa mère, M. Nanjio ne put satisfaire à ce désir ; mais, pendant qu'il étudiait le sanscrit à Oxford sous Max Müller et Macdonell, il avait copié le texte sanscrit de quelques sūtras importants, le *Saddharmapunḍarīka*, le *Laṅkāvatāra*, le *Suvarṇaprabhāsa*, etc. Le texte sanscrit du *Saddharmapunḍarīka*, que M. Nanjio se propose de publier, a été établi sur le manuscrit de la Royal Asiatic Society de Londres, collationné avec deux manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, avec un troisième du British Museum, et en outre avec un manuscrit appartenant à M. Watters, alors consul à Formose. Tous ces manuscrits doivent provenir du Népal et remonter à une même source ; les recherches longtemps poursuivies en Chine, en Corée et au Japon n'ont amené la découverte d'aucun texte indépendant.

II. — Il y a trois versions chinoises du *Saddharmapunḍarīka*. La seconde est non seulement très populaire, mais même adorée par certaines sectes bouddhiques en Chine et au Japon. Ces trois versions sont :

1^o Le 正法華經 *Tcheng fa houa king (Shō-hō-ke-kyō)*, traduit par Dharmarakṣa en 300 ap. J.-C. ; comprend 10 livres, subdivisés en 27 chapitres. Cf. Nanjio, *Catalogue*, n° 138 ; *Tripit. jap.* 盈, II. 1-57 ;

2^o Le 妙法蓮華經 *Miao fa lien houa king (Myō-hō-ren-ge-kyō)*, traduit en 406 par Kumārajīva ; 10 livres, 28 chapitres. Cf. Nanjio, *Catalogue*, n° 139 ; *Tripit. jap.* 盈, I. 1-53 ;

3^o Le 添品妙法蓮華經 *T'ien p'in miao fa lien houa king (T'ien-p'in-myō-hō-ren-ge-kyō)*, traduit par Jñānagupta et Dharmagupta en 601 ap. J.-C. ; 10 livres, 27 chapitres. Cf. Nanjio, *Catalogue*, n° 139 ; *Tripit. jap.* 盈, II. 59-1. Une note fort intéressante, que M. Nanjio a déjà traduite dans son *Catalogue* qui a été reproduite par Kern dans l'introduction de sa traduction, montre que la traduction de Dharmarakṣa a dû être faite sur un original écrit sur feuilles de palmier (妙羅之葉), tandis que celle de Kumārajīva eut pour base un ti

écrit à Koutcha (龜茲之文); la note, qui émane d'un collaborateur Jñānagupta et de Dharmagupta, expose ensuite quelles étaient les différences des deux traductions précédentes, et comment les nouveaux interprètes ont leur propre version d'après un texte sur feuilles de palmier. A quelques interversions dans l'ordre des chapitres, l'ensemble des trois traductions est en accord avec le texte sanscrit.

M. Nanjio indique ensuite quelques exemples des différentes versions; il donne les trois textes pour certains passages des deux premiers chapitres; le détail de ces remarques sera donné dans l'édition du *Lotus* qu'il publie.

La version de Kumārajīva est honorée en Chine et au Japon comme la plus sainte par excellence de l'école du 天台 T'ien-t'ai, et, au Japon, d'une école appelée, du nom de son fondateur, Nichiren (1282 ap. J.-C.). Il y a trois ouvrages (三大部 *san-ta-pou*) sur cette version. La première est une traduction, le 妙法蓮華經立義 *Miao fa lien houa king hiuan yi* (*Catalogue*, n° 1534); la seconde est un commentaire proprement dit, le 蓮華經文句 *Miao fa lien houa king wen kiu* (Nanjio, *Catalogue*, n° 1535); la troisième est consacrée à la doctrine de l'école, c'est le 摩訶止持 *ho tche kouan* (*id.* n° 1538). Chacun de ces trois ouvrages a son propre commentaire par 湛然 Tchan-jan († 782) (Nanjio, *Catalogue*, nos 1535-1539). Le fondateur de l'école du T'ien-t'ai, 智顛 Tche-yi († 597), a deux commentaires sur le 25^e chapitre de la traduction de Kumārajīva (texte sanscrit), consacré à Avalokiteçvara (Nanjio, *Catalogue*, nos 1555, 1556); et chacun de ces commentaires a été expliqué par 知禮 Tche-li (ver. 1558) (Nanjio, *Catalogue*, nos 1556, 1558). Ce sont ces ouvrages qui établissent la doctrine du T'ien-t'ai. D'autres commentaires sur le même texte ont été écrits par des savants appartenant à d'autres sectes, mais il semble qu'aucun de ces auteurs chinois n'ait comparé la version de Kumārajīva au texte sanscrit; tous n'ont été guidés que par leurs propres théories philosophiques.

En 606, le prince royal du Japon Unayado fit devant sa tante l'impératrice Suiko une conférence sur le *Āṣṭāṅgavaiśiṣṭīśāstra* et le *Saddharmapūṇḍarīka*. Il fit ensuite en chinois un commentaire sur ces ouvrages ainsi que sur le *Vimalakīrtinirdeśasūtra*. Ses observations sont généralement correctes et claires. Son commentaire sur le *Saddharmapūṇḍarīka* est tout à fait dépendant de l'école du T'ien-t'ai, s'appuyant principalement sur des traditions antérieures de Fa-yun (Hô-un), qui fut honoré par Wou-ti de 527 et mourut en 529 ap. J.-C. Le prince, plus connu sous son nom posthume Shō-toku, ne fut pas seulement le grand promoteur du bouddhisme au Japon, mais aussi l'auteur de la première constitution japonaise. C'est lui qui enseigna au peuple à diriger les affaires de la famille et de l'État. Il mourut en sa 49^e année, en 621 ap. J.-C.

M. Nanjio termine en admirant la fidélité d'ensemble des traducteurs; c'est leur sincérité qui leur a permis de mener à bien leur œuvre; 爲

爲身 *wei fa pou wei chen*, disait le bonze 契嵩 *K'i-song* († 1071),
travail pour la Loi, et non pour moi-même ».

M. FINOT rappelle les services que M. Nanjio a rendus à l'étude du bouddhisme, et émet le vœu que son édition du *Saddharmapundarika* donne enfin le texte original de cet ouvrage important, dont on ne possède jusqu'à présent que des traductions.

III

ÉTUDE SUR LES LIEUX HISTORIQUES DU QUẢNG-BÌNH, par le P. CADIÈRE

La province de Quảng-bình est très riche en souvenirs historiques. Placée d'abord sur les confins nord du Chiêm-thành, puis incorporée au royaume d'Annam, les armées des deux peuples s'y livrèrent des combats acharnés, passèrent et y repassèrent, tantôt vaincues, tantôt victorieuses, depuis le début jusqu'au XV^e siècle. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, c'est dans le Quảng-bình que fut tracée la limite entre les deux royaumes annamites du Tonkin et de la Cochinchine, et c'est dans la même province que les troupes des Trịnh, les seigneurs « du dehors », *dàng ngoài*, se heurtèrent aux troupes des Nguyễn, les seigneurs « du dedans », *dàng trong*. La révolte des Tây-sơn donna ensuite une fois l'occasion aux Trịnh d'amener leurs troupes dans le Quảng-bình, c'est à l'endroit même où s'élève aujourd'hui la citadelle chef-lieu du Quảng-bình que Gia-long remporta la victoire décisive qui mit fin à la dynastie éphémère des Tây-sơn.

Les souvenirs antérieurs à l'établissement des Nguyễn en Cochinchine sont si rares qu'il faut l'avouer, en bien petit nombre. Cette étude se divise donc en deux parties. Dans la première le P. Cadière s'occupe de la partie de la province qui appartenait au royaume de Cochinchine, et dans la seconde de la partie septentrionale du Quảng-bình, qui ressortissait à la province du Nghệ-an et qui fut soumise aux Trịnh.

1. — Partie du Quảng-bình dépendant des Nguyễn.

La limite officielle des deux États, Cochinchine et Tonkin, était le Linh-giân, vulgairement appelé Sông-giân. C'est un grand fleuve qui arrose la partie nord du Quảng-bình et se jette dans la mer à environ 28 kilomètres au Sud de la limite nord du Quảng-bình actuel. Ce n'est qu'en 1672 que les Trịnh se refusèrent à admettre le fait accompli, ou plutôt qu'ils abandonnèrent ces expéditions désastreuses que pendant plus d'un demi-siècle ils avaient dirigées contre le royaume naissant de Cochinchine. Mais, quoi qu'en disent les documents, il est probable que toute la vallée du Sông-giân, aussi bien la rive droite que la rive gauche, était soumise à l'influence des Trịnh, et que par conséquent

limite réelle des deux États était non le fleuve lui-même, mais la petite chaîne de collines qui limite le bassin au Sud, et finit au bord de la mer au cap Đá-nhảy.

Les troupes tonkinoises pouvaient franchir le Sông-gianh à trois endroits : à la route mandarine actuelle ; à 6 kilomètres environ en amont, au village de Thuận-bãi, l'ancien An-bãi des documents, ou au village de Lự-dàng, où était sans doute le chef-lieu de l'ancien district du Bò-chính septentrional. Cette dernière route traversait successivement la branche septentrionale et la branche centrale du Sông-gianh, puis pénétrait dans la région montagneuse. C'était la « route supérieure », *dàng thượng*, qui existe encore actuellement. La route de Thuận-bãi rencontrait sur la rive droite du Sông-gianh un fortin, appelé Thành-hới, « le mur des Chams », flanqué, en amont et en aval, de deux grands murs en terre de forme demi-circulaire, appelés l'un et l'autre Lũy-ông-Ninh, « mur de Monsieur Ninh ». Ces ouvrages sont situés respectivement sur les villages de Cao-lao thượng, Cao-lao hạ, et Đặng-đế. On doit attribuer leur dernier remaniement aux troupes tonkinoises de Ngũ-phúc qui envahirent le Nord de la Cochinchine entre 1774 et 1786. Bó-khê et Thanh-hà, villages situés à l'embouchure du Sông-gianh, sur la rive droite, gardent quelques souvenirs militaires. A Thanh-hà la route de Thuận-bãi se joint à la route mandarine actuelle.

Après avoir dépassé quelques villages mentionnés dans les annales, Đông-cao, Phước-tự, on arrive au chef-lieu de l'ancien district du Bò-chính méridional, appelé administrativement Chánh-hoà, et vulgairement Dinh-ngói, « le camp, la résidence mandarinale en tuiles ». Les murs de l'ancien camp subsistent encore. Ils sont construits sur la rive droite du Rào-dinh, « la rivière du camp ». Les noms du cadastre permettent de reconstituer la physionomie de l'ancien camp, tant au point de vue administratif qu'au point de vue militaire. Au centre était le palais du gouverneur militaire, entouré des bureaux. Par derrière, la résidence du premier et du second « collecteurs de l'impôt ». Il y avait également un kỹ-lục ; cette charge correspond à celle du mandarin an-sát actuel, « mandarin de la justice criminelle ». Les diverses compagnies des soldats étaient dispersées dans les diverses parties du camp. Les parcelles de terrains du village actuel portent encore leurs noms. Il y avait une écurie des éléphants, et des champs de manœuvre pour les éléphants et pour les troupes, des cibles. Un peu au sud de ce camp, sur le village de Phước-lộc, sont d'autres murs en terre, d'importance moindre, mais dont l'un se prolongeait jusqu'à la route des montagnes, sur une longueur de plusieurs kilomètres. Les documents mentionnent souvent le nom du chef-lieu du Bò-chính méridional. C'est en 1630 qu'il tomba aux mains des Nguyễn ; mais on ne saurait assigner une date exacte aux divers ouvrages en terre que l'on voit actuellement.

Au Sud de Dinh-ngói, des hauteurs de Hữu-cai, ancienne colonie militaire, on domine la plaine de Đông-hới. La citadelle actuelle, bâtie sous le règne de Minh-mạng, est jetée en écharpe sur l'ancien mur du Nhứt-lộ que Đào-duy-Từ, mandarin de Tê-vương, fit construire en 1631. Ce mur, long d'une quinzaine de kilomètres, part de la mer et va rejoindre les premiers contreforts de la

chaîne annamitique, au pied du mont Đẩu-mầu. Après avoir joué un grand rôle dans les guerres des Trịnh et des Nguyễn, il fut complètement rasé par les troupes du général tonkinois Ngū-Phúc, en 1774. Gia-long le fit reconstruire en 1800, et Minh-mạng ordonna de le réparer à grands frais. Une inscription latine élevée par ordre de Thiệu-trị en raconte l'histoire, bien que d'une manière incomplète. Plusieurs fortins étaient établis aux alentours de la muraille.

Sur la rive droite du Nhứt-lê, les forts de Sa-chuy et de Sa-phủ, sur la gauche, un peu en amont, le fort de Mũi-nại. A l'extrémité Ouest du ravin défendant la route des montagnes, le fort de Tả-thiếp. Les forts de Hữu-hồ et de Hữu-thiếp, établis l'un sur la rive gauche, l'autre sur la droite du Nhứt-lê, commandaient la route mandarine au Sud de Đống-hồ. La plupart des forts furent plus tard érigés en villages.

On arrive au camp de Dinh-mười, « le camp dix », chef-lieu de l'ancien district du Quảng-binh. Les noms cadastraux, ici comme à Dinh-ngói, permettent de se faire une idée de la disposition des troupes dans le camp lui-même. Plusieurs villages environnants, ou renferment des souvenirs militaires, ou sont d'anciennes colonies militaires érigées en communes, après le licenciement des troupes. Il faut signaler en particulier le camp de Dinh-mười « le camp nouveau ».

Ce groupe de forts défendait la route mandarine. La route des montagnes était protégée par un grand mur en terre élevé sur la rive droite du Rào-dá sur la rive gauche du Nhứt-lê, par Đào-duy-Từ, en 1630. Il servait de seconde ligne de défense aux troupes cochinchinoises. Il est désigné dans les documents sous le nom de Mur de Trường-dục, à cause d'un village voisin. Il mesure actuellement environ 12 kilomètres de longueur.

Dans le Sud du Quảng-binh était situé un autre camp appelé Dinh-trạm, le camp de la poste. Le cadastre est très riche en souvenirs militaires ; les troupes qui campaient en cet endroit paraissent avoir été affectées spécialement au transport des dépêches et au service des ravitaillements. Il faut y signaler en particulier le temple bouddhique construit par Thái-tổ gia dĩ Hoàng đế, fondateur de la dynastie des Nguyễn.

Un peu en aval de Dinh-trạm est l'antique citadelle de Uẩn-áo, probablement d'origine chame.

II. — *Partie du Quảng-binh dépendant des Trịnh*

La partie Nord du Quảng-binh renferme de nombreux souvenirs historiques, mais en général les détails sont moins précis. La plupart des colonies militaires s'échelonnaient le long d'une route, aujourd'hui à demi abandonnée, qui montait la rive gauche du Sông-gianh, puis, suivant les petits mamelons qui bordent la vallée du fleuve, contournait par l'Ouest le grand massif du Hoá sơn, ou Đèo-ngang. On remarque d'abord Thuận-bãi, anciennement An-bãi, le grand marché de Ba-đồn, « les trois forts », situé non loin de Lũ-dăng

était le chef-lieu du Bô-chính septentrional ; Phù-lộ, aujourd'hui Phù-ninh, où les princes des familles Lê, Trịnh ou Nguyễn descendirent plusieurs fois ; Hưong-phưong, surtout Tô-xá et Trung-ái où les souvenirs militaires, les ouvrages de défense sont encore nombreux ; Phù-lưu, Pháp-kê, occupées par les troupes cochinchinoises en 1655-1661, par les Tày-sơn et les troupes de Gia-long en 1800-1801.

Le long de la route mandarine il y avait peu de troupes : Mĩ-hòa, anciennement Trung-hòa, est signalé dans la campagne de 1643. Ròn fut occupé successivement par les troupes des Tày-sơn et de Gia-long en 1800-1801. Les fortifications du Hoành-sơn portent le nom de Lũy-ông-Ninh, « mur de monsieur Ninh ».

Dans le Sud du Hà-tĩnh on remarque aussi quelques anciens murs. Mais les décrire serait sortir du sujet.

Ces souvenirs militaires du Quảng-bình se rattachent aux longues luttes des Trịnh et des Nguyễn. Comme ce point de l'histoire annamite est encore très peu connu, ils ont une certaine importance. L'étude qui précède est incomplète sur certains points de détail ; ailleurs des renseignements fournis par les Annamites et qui n'ont pu être contrôlés, pourront être reconnus plus tard inexacts. Il est à désirer qu'elle soit complétée ; il est surtout à désirer que dans toutes les provinces du Tonkin et de l'Annam on fasse un relevé exact de tous les lieux historiques, de ceux dont les documents font mention, aussi bien que de ceux, même de minime importance, dont les gens du peuple se transmettent encore le souvenir.

IV

ESSAI D'UNE INSTRUCTION POUR L'ÉTUDE SOCIOLOGIQUE DES SOCIÉTÉS INDO-CHINOISES, par M. Marcel MAUSS.

(En l'absence de l'auteur, cette communication a été lue par M. H. HUBERT.)

Une étude sociologique des sociétés indo-chinoises a un double intérêt : un intérêt pratique, car elle peut seule mettre à la disposition des administrateurs et des colons un répertoire de faits, dont la connaissance leur est indispensable pour comprendre les sociétés indigènes et les diriger ; et un intérêt scientifique, car il est dès à présent certain que cette étude fournirait à la sociologie un nombre considérable de faits typiques. Elle est de plus urgente, car nombre de ces sociétés sont condamnées à se détériorer ou à disparaître dans un laps de temps assez court. C'est pourquoi il est utile de soumettre à tous ceux qui ne sont pas ethnographes de profession, non pas un questionnaire trop rigide, mais un plan de recherches et des règles de méthode pour l'observation des phénomènes sociaux.

Les principes de la méthode peuvent se ramener à quatre : 1° Il faut être strictement véridique ou objectif, en se gardant des appréciations comme des omissions. 2° Il faut être précis, c'est-à-dire bien localiser le fait observé et exprimer en termes clairs le résultat des recherches, mentionner les conditions où se trouvait l'observateur. 3° Il faut donner autant de preuves que possible pour toutes les assertions : objets matériels, photographies, transcriptions, récits ; la connaissance de la langue est essentielle, comme aussi le bon choix des informateurs et la manière de questionner. 4° Il faut pousser l'analyse du fait observé aussi loin que possible.

L'instruction pour la recherche et le classement des objets et des faits intéressant la sociologie descriptive en Indo-Chine doit comprendre trois parties : 1° La première concerne la recherche, l'acquisition et la classification des collections d'objets destinés aux musées : elle porte sur toutes les sociétés indochinoises. 2° La seconde concerne l'étude d'ensemble de faits sociaux, et se adresse plus spécialement aux ethnographes qui se consacrent aux groupes d'« sauvages ». Il faut au plus vite décrire les mœurs, la religion, l'économie, les arts de ces peuples, d'abord parce qu'il y a déjà chez eux un affaiblissement sensible de l'esprit particulariste, et ensuite en raison de l'intérêt que présentent certains de ces phénomènes. Il vaut mieux réserver à l'histoire proprement dite l'étude des phénomènes sociaux que présentent les grands peuples de l'Indo-Chine. 3° Enfin la troisième partie concerne le folk-lore, c'est-à-dire les traditions populaires, orales, non officielles, qui existent dans les populations proprement civilisées. Ces études ne manqueront pas d'être du plus utile secours pour l'histoire politique, religieuse, littéraire, juridique même ; elles le sont dans tous les pays, mais particulièrement dans un pays comme l'Indo-Chine, où la vie locale, populaire, non officielle, est infiniment plus développée que dans les pays européens par exemple. — Il va de soi que cette division s'inspire de considérations pratiques plus que des exigences de la science pure : elle correspond moins à des différences entre les faits qu'à des différences entre les moyens d'étude.

A une question de M. le capitaine BONIFACY, M. H. HUBERT répond que M. MAUSS n'a pu encore que tracer les cadres de l'instruction détaillée qu'il s'est proposé de rédiger, mais que son travail sera prochainement achevé et publié.

V

SUR QUELQUES PLANTES ALIMENTAIRES DE LA CHINE, DU JAPON ET DE L'INDO-CHINE par M. D. BOIS

M. Bois dépose sur le bureau du Congrès la 3^e édition d'un ouvrage intitulé « Le Potager d'un curieux », qu'il a publié avec la collaboration de M. Paillieux.

Dans ce livre, les auteurs ont exposé le résultat d'études et d'expériences poursuivies pendant près de vingt années pour arriver à la connaissance des plantes alimentaires usitées dans les diverses parties du monde. Grâce au concours de correspondants dévoués, ils ont pu étudier ainsi plus de cent espèces, dont un grand nombre sont particulières à l'Extrême-Orient.

Dans l'impossibilité d'énumérer ici toutes les plantes de la Chine, de l'Indo-Chine dont ils se sont occupés, M. Bois cite cependant les plus importantes : les bambous, les ignames; le soya (*Glycine Soja*), avec lequel on fabrique une sorte de fromage et des sauces spéciales; un petit pois (*Phaseolus Mungo*), qui sert à faire une pâte alimentaire rappelant la nouille et dont on mange aussi les graines germées; le nélombo; le *Stachys labiata* à tubercule comestible, que MM. Bois et Paillieux ont reçue de Bretschneider et qu'ils ont pu introduire dans la consommation courante en Europe, sous le nom de « crosne ».

Les plantes aquatiques tiennent aussi une grande place dans l'alimentation des indigènes en Extrême-Orient. En dehors du nélombo déjà cité, nous indiquons encore : un liseron aquatique (*Ipomœa reptans*), une Fougère (*Polygonum persicaria* ?); une légumineuse (*Neptunia oleracea*); le Safran de Chine; un Scirpe tubéreux (*Eleocharis tuberosa*), diverses châtaignes (*Trapa bicornis*, *bispinosa*, etc.)

On trouve sur les marchés de Hanoi, en ce moment même, la plupart de ces plantes.

Il en est une autre sur laquelle M. Bois désire appeler plus particulièrement l'attention, parce qu'elle semble devoir prendre une importance de plus en plus grande en Indo-Chine; il s'agit d'une graminée aquatique, l'*Hydrilla latifolium*. C'est une grande herbe que l'on trouve, à l'état sauvage ou dans les arroyos des environs de Hanoi. Elle est connue en Chine depuis longtemps; mais M. Bois n'avait jamais entendu parler de sa présence dans notre colonie. Les turions de cette herbe ont à peu près la forme et la grosseur d'un petit épi de maïs; ils sont charnus, enveloppés de gaines foliacées. On les apporte sur les marchés de Hanoi et on les vend sous les noms anciens de « Lúa miêu » ou « Cù niêng », depuis les premiers jours d'octobre jusqu'au milieu du mois de février. D'après les renseignements que M. Bois a obtenus, ce légume était absolument inconnu des Européens il y a une trentaine d'années; seuls, les indigènes le consommaient. Peu à peu les Européens ont appris à le connaître, et sa saveur délicate, qui rappelle la noix fraîche, leur a rapidement permis d'en admettre sur un grand nombre de tables. M. Bois a eu l'honneur d'en manger et c'est, à son avis, un légume extrêmement agréable qui devra s'attacher à propager la culture.

L'étude des plantes qui servent à la nourriture des peuples sauvages et même civilisés ne présente pas seulement un intérêt pratique : elle fait partie de l'histoire de l'humanité, ainsi que le montre Alph. Candolle dans son livre *L'origine des plantes cultivées*. On peut, en étudiant ces plantes, se rendre compte de l'extension de leur culture et de l'influence qu'elles ont exercée sur le développement de la civilisation.

rendre aisément compte du degré de civilisation d'un peuple par les améliorations qu'il a fait subir aux végétaux dont il a besoin pour sa subsistance, et par les procédés de culture qu'il emploie pour les obtenir.

Les plantes alimentaires peuvent aussi donner des indications précieuses sur les migrations des peuples, qui introduisent partout où ils passent les espèces particulières à leur pays d'origine. L'exemple du manioc, du figuier de Barbarie et de l'ananas, introduits de l'Amérique en Afrique, et un grand nombre d'autres pourraient être cités.

N'avons-nous pas nous-mêmes propagé dans les pays où nous avons pénétré nos légumes, nos fruits et nos fleurs préférées ?

L'étude des plantes utiles et, en particulier, celle des plantes alimentaires méritait donc, dit M. Bois, d'occuper une petite place dans les travaux que poursuit le Congrès des Orientalistes; cette place pourrait être encore plus importante si ceux qui résident en Extrême-Orient voulaient bien adresser en Europe des échantillons, ou simplement des graines, des espèces qu'ils considéreraient comme utiles à connaître.

VI

SUR LES POPULATIONS THAI DU TONKIN, par M. le capitaine COTTES

M. Cottes passe en revue les diverses hypothèses qui ont été faites sur l'origine des Thai, tantôt considérés comme descendus de la Haute Asie, tantôt envisagés comme amenés par invasion maritime au golfe du Siam. En dépit des Chinois et des Annamites, les Thai sont encore les maîtres incontestés des hautes régions du Tonkin, et leur situation est prééminente parmi les autres populations montagnardes. Certains Thai ont perdu par le fait de la conquête annamite une part de leur originalité primitive et ont pris aux vainqueurs costumes, coutume et organisation sociale.

Les Thai ont une légende touchant leur origine. Dans les temps lointains, Buddha, mécontent des humains, résolut de les anéantir en les ensevelissant sous les eaux. Deux orphelins, un frère et une sœur, l'honoraient selon leurs moyens; ils trouvèrent grâce à ses yeux. Le Buddha leur suggéra de semer des pépins de citrouille. De l'un de ces pépins sortit une plante qui grandit de façon merveilleuse, donna après trois jours une fleur, et après six jours une citrouille qui pouvait, au bout d'un mois, contenir dix piculs de paddy.

Après l'avoir vidée, le frère et la sœur y déposèrent du riz cuit et s'y réfugièrent, comme Noé dans l'arche. Aussitôt une pluie torrentielle tomba sans interruption pendant sept jours et sept nuits, couvrant toute la terre et anéantissant ses habitants. La citrouille surnagea, conservant la vie au frère et à la sœur, ainsi qu'à un corbeau qui les avait accompagnés.

Quand les eaux se furent retirées, le frère et la sœur quittèrent leur abri; tout était mort autour d'eux. Leur provision de riz était épuisée, mais

corbeau prit son vol et vint s'abattre sur les terres où il trouva patates et racines pour se nourrir ; les grains de paddy, restés sous le limon déposé par les eaux, germèrent et donnèrent rapidement de belles récoltes.

La citrouille, en flottant sur les eaux, ne s'éloigna pas du Tonkin, si bien que le frère et la sœur se retrouvèrent dans leur pays, mais seuls. Ils s'unirent et eurent trois garçons et une fille, laquelle devint en même temps l'épouse de ses trois frères et mit au monde deux jumelles.

Il fallait pourtant repeupler l'univers de ses animaux disparus sous les eaux. Au fond des bois vivait avant le déluge une vieille femme, velue, cannibale, qui possédait un bâton merveilleux, donnant la vie par une extrémité et la mort par l'autre. A sa mort, son bâton était resté à côté de son cadavre. L'homme sauvé du déluge connaissait le lieu où avait vécu la vieille et les vertus de son bâton qu'il put retrouver. Les eaux en se retirant avaient laissé le sol jonché d'ossements d'hommes et d'animaux. Il suffit de frapper du bâton les ossements pour faire revivre les êtres auxquels ils avaient appartenu.

L'homme résolut ensuite de parcourir la terre, et se rendit d'abord en Chine, où il fut frappé de la merveilleuse fertilité des plaines, qu'arrosaient de grands fleuves. Il s'y arrêta et appela à lui deux de ses garçons et de ses petites-filles, qui sont les ancêtres des Chinois ; sa femme, un garçon et une fille, restèrent au Tonkin et furent les ancêtres des Thai.

M. Cottes donne ensuite quelques renseignements sur la répartition des groupes thai, leurs écritures, leur langue, etc.

VII

L'INSCRIPTION DU TOMBEAU DE VÕ-TRƯỜNG-TOÀN, par M. NGUYỄN-KHẮC-HUẾ

(Cette communication a été lue par M. CHÉON.)

M. Nguyễn-khắc-Huế a relevé et traduit l'inscription funéraire de 武長纘 Vĩ-trường-Toàn, lettré célèbre originaire de 清偶 Thanh-kê au Quảng-dức ou de 平陽 Bình-dương au Gia-dinh, qui mourut en Basse-Cochinchine en 1792. Très versé dans l'étude des classiques, il fut souvent mandé par le prétendant Nguyễn, le futur Gia-long, quand celui-ci séjourna au Gia-dinh ; mais Vĩ-trường-Toàn refusa toujours de prendre un poste officiel, et, au plus fort des troubles des Tay-son, il ne s'occupa que d'instruire ses nombreux disciples. Parmi eux il eut les mandarins 吳從周 Ngô-tùng-Châu, 鄭懷德 Trinh-hoài-Đức ⁽¹⁾, 范玉韞 Phan-ngọc-Huân, 黎光定 Lê-quang-Định, 黎伯

(1) Trinh-hoài-Đức a laissé des poésies, qui, jointes à celle de Lê-tri-Chi et de Ngô-ngu-Son, sont très connues des Annamites sous le nom de 三家集 Tam gia thi.

品 Lê-ba-Phẩm, 吳靜 Ngô-Tinh, et les lettrés 昭 Chiêu et 竹 Trưóc. En 1852, Tự-đức lui fit élever un tombeau au village de Hòa-hưng 和興 du district de Binh-dương. Võ-trường-Toàn était, d'après une tradition orale, inhumé derrière le collège Chasseloup-Laubat actuel; après la conquête française des trois provinces, on procéda à l'exhumation du vieux lettré et de sa famille (1), et on les transporta solennellement, après les avoir mis en des cercueils neufs, au village de 保盛 Bảo-thanh (Bentré) du huyện de Bảo-an. Un nouveau temple fut construit, et l'entretien en fut assuré par une concession de rizières. 潘清講 Phan-thanh-Giảng, gouverneur des provinces occidentales de la Basse-Cochinchine, faisait graver la stèle commémorative, quand l'occupation des trois dernières provinces de la Cochinchine (1867) l'amena au suicide. Ce n'est qu'en 1872 que le travail fut achevé.

M. Nguyễn-khắc-Huê ajoute que le tombeau n'est plus entretenu, et que la stèle penche visiblement. Il signale en même temps l'état de délabrement du temple (*nhà thờ*), très voisin, de l'illustre Phan-thanh-Giảng, et la misère profonde de ses descendants.

M. CHÉON estime qu'il serait digne de notre part de montrer moins d'indifférence pour la mémoire d'un homme aussi intègre et loyal que le fut Phan-thanh-Giảng.

VIII

LES INSCRIPTIONS DE THOẠI-SƠN ET DE VĨNH-TÊ, par M. TRẦN-BẢN-HANH.

(Cette communication a été lue par M. BABONNEAU.)

Les canaux ont beaucoup contribué à la prospérité de la Basse-Cochinchine. Il n'est donc pas étonnant que les Annamites aient tenu à rappeler par deux inscriptions le souvenir du mandarin qui fit creuser le canal de Lông-xuyên à Rach-gia et celui de Châu-doc à Hà-tiên. Le 瑞玉侯 marquis Thóai-ngọc, originaire de la région de Huê, fut fidèle au prétendant Nguyễn, le futur Gia-long, même aux plus mauvais jours, et l'accompagna dans sa fuite à 望閣 Vạng-các (Bangkok) (2). Au retour de la fortune, son maître ne l'oublia pas, et le nouveau marquis Thóai-ngọc fut d'abord gouverneur des 鎮 trăn de 諫山 Lạng-son, et de 定祥 Định-tướng, puis de 永清 Vĩnh-thanh, et de 河仙 Hà-tiên,

(1) Cette cérémonie était dirigée par Nguyễn-Thông qui a laissé un éloge de Võ-trường-Toàn dans son *Ngoa du sào*.

(2) Les caractères de transcription adoptés par le prince fugitif pour transcrire le nom de Bangkok signifient en même temps : pavillon de l'espérance.

et du 屯 *dôn* (fort) de 朱篤 *Châu-dộc* ⁽¹⁾, protecteur du 藩邦 « royaume barrière » (Cambodge). C'est pendant sa longue administration en Cochinchine qu'il fit creuser le canal du 瑞山 *Thoại-sơn* (東川 *Long-xuyên* à *Rach-gia*) et celui de 永濟 *Vĩnh-tê* (*Châu-dộc* à *Hà-tiên*). Tous ces noms sont destinés à perpétuer son souvenir. Le nom de *Thoại-sơn* en effet est celui d'une montagne située le long du canal de *Lông-xuyên* à *Rach-gia* et qui s'appelait jadis 拉山 *Sáp-sơn* ⁽²⁾; l'Empereur la débaptisa, afin que dans son nouveau nom entrât le premier caractère du nom du marquis; la stèle érigée par le marquis *Thoại-ngọc* en 1822 au village du *Thoại-sơn*, devant un temple qu'il éleva au génie du lieu, commémore ces faits. L'autre inscription, qui se trouve devant le tombeau du marquis *Thoại-ngọc* au pied du *Núi-sam* (près de canal de *Vĩnh-tê*), fut composée en 1828 par le marquis lui-même; il y rappelle ses travaux du canal de *Rach-gia*; de plus, quand l'Empereur l'envoya à *Châu-dộc*, il s'efforça d'activer par des routes et des canaux le commerce de 瀾滯 *Sròk-vang* (*Phnom-penh*) et 爐壩 *Lù-khu* (*Lò-gò*), tombé depuis la conquête du pays sur les *Cambodgiens*, et d'ouvrir des routes, entre autres celle du *Núi-sam* (de *Vĩnh-tê* au fleuve), construite en 1826-1827 sur ses deniers personnels. Il construisit également le fort de *Châu-dộc* et creusa le canal de *Vĩnh-tê* (*Châu-dộc-Hà-tiên*) ⁽³⁾. Pour reconnaître ces services, l'Empereur fit entrer le nom de famille de la femme du marquis, 朱 *Châu*, donc le nom de *Châu-dộc*, et son postnom, 濟 *Tê*, dans celui de *Vĩnh-tê*.

IX

HINDOUISME ET BOUDDHISME, par M. RAI BAHADUR LĀLA BAIJ NĀTH

Quelle est la doctrine réelle du Buddha? Diffère-t-elle aussi considérablement de l'hindouisme qu'on le suppose généralement et n'y a-t-il pas de place pour l'existence de Dieu et de l'âme? Le Buddha se contentait-il d'enseigner une morale pratique d'un côté et de proclamer de l'autre l'extinction de l'être? Tels sont les problèmes qu'il s'agit de résoudre.

Bien que la persécution l'ait chassé de l'Inde, le bouddhisme a laissé des traces ineffaçables sur l'hindouisme, qui a reconnu le Buddha comme une des incarnations de *Viṣṇu*; un des traits caractéristiques de l'hindouisme moderne, le respect de la vie des êtres, lui vient du bouddhisme.

C'est une idée profondément enracinée chez les auteurs indiens et occidentaux que le bouddhisme est un système athéistique qui exclut l'idée de Dieu.

(1) Sous *Gia-long*, le *Nam-ky* ou *Basse-Cochinchine* était divisé en 3 *trân*: *Định-biên* (*Gia-định* et *Biên-hóa*), *Vĩnh-thanh* (*Vĩnh-long* et *Định-trương*), *Hà-tiên*, et 1 *dôn*: *Châu-dộc*. Ce n'est que sous *Minh-mạng* que le pays fut divisé en 6 provinces.

(2) M. *Trần* donne, comme nom cambodgien du *Núi-sáp*, *Phnom dèk*. Le nom vulgaire actuel est *Núi-láp*.

(3) Le nom cambodgien de *Châu-dộc* aurait été *Màht chink*, et celui du *Vĩnh-tê* *Phnôm sram*.

Barthélemy Saint-Hilaire dit que, « né de rien, il n'aboutit à rien », et le grand Vedantin indien Çamkara le compare aux parois croulantes d'un puits creusé dans le sable. La vérité est que le Buddha évitait toujours de discuter cette question. Il ne s'occupait pas de savoir si les facultés vitales étaient identiques ou non avec le corps ou si le Buddha continuait à vivre après sa mort. Son principal soin était de trouver une issue pour échapper aux misères de ce monde. Son enseignement n'était pas entièrement nouveau pour l'Inde ; il n'était qu'un écho de la partie ésotérique de l'hindouisme, et même en supprimant les castes, le Buddha ne s'écartait pas de la doctrine des Upaniṣads. Mais il ne croyait pas en un créateur personnel comme le font les ṛṣis des Upaniṣads.

Dans les Upaniṣads, l'Être suprême, Brahman, le Puruṣa, est défini comme étant sans attributs ni qualités, sans différenciation, étant en dehors des fruits des actes. Pour arriver à sa connaissance il n'y a qu'un seul chemin : la concentration de l'esprit et la méditation. « Domptant complètement tes sens, tu dois chercher le Brahman qui réside dans ta propre âme, » tel était l'enseignement des çāstras hindous.

Le Buddha n'a pas proclamé l'annihilation du moi, qui ne peut pas être annihilé, mais l'annihilation de l'égoïsme, de la convoitise et de l'illusion. Telle est aussi la doctrine de Kṛṣṇa comme elle est exposée dans la *Bhagavadgītā* : « Celui-là atteindra la paix qui sait dompter ses sens. »

L'enseignement de l'hindouisme védique culmine dans la sentence : « tat tvam asi », « ceci c'est toi », c'est-à-dire, la Vérité est l'âme universelle. Le nirvāṇa du bouddhisme aussi est un état où il n'y a ni vie ni mort, ni peine ni souffrance, un état qui ne peut pas être décrit mais qui peut être réalisé par le samādhi.

Les deux doctrines de la transmigration et du karman, qui forment une partie essentielle de l'hindouisme et qui influencent la vie des peuples hindous aussi fortement de nos jours que dans le temps où les Upaniṣads étaient chantées dans les forêts et dans les foyers de l'Inde, sont également la base du bouddhisme.

Le but des deux religions est identique : c'est la délivrance des peines du saṃsāra ; elles ne diffèrent que dans le détail. Les Hindous, avec leur foi en Dieu et leur doctrine des castes, peuvent emprunter au bouddhisme la charité universelle et plus de renoncement. Comme le dit justement Rhys Davids, l'enseignement du Buddha était en entier brahmanique. Le Buddha peut être appelé le plus grand, le plus sage et le meilleur des Hindous. L'Inde doit chercher l'esprit de sa vraie religion aussi bien dans la vie et dans l'enseignement du Buddha que dans ceux de Rāma et de Kṛṣṇa. Mais l'Inde ne doit ni ne peut abolir son système des castes, qui d'ailleurs existe partout sur terre ; elle peut toutefois en élargir les barrières, comme on est en train de le faire. Le jour n'est pas loin où l'Inde cherchera des leçons dans un des pays les plus avancés du bouddhisme moderne et où elle marchera côte à côte avec les autres nations vers le progrès.

X

Lundi 8 décembre

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

SÉANCE DE CLÔTURE (SECTIONS RÉUNIES)

La séance est ouverte à deux heures et demie après midi sous la présidence de M. L. FINOT, président.

I. — Lecture est donnée d'un projet de résolution présenté par le I et concernant le nom du Congrès :

Le Congrès,

Considérant que le nom de Congrès international des Orientalistes a subi une confusion avec la série triennale des Congrès européens ;

Considérant d'autre part que le but du Congrès de Hanoi, tel qu'il a été défini par son Comité d'organisation, était exclusivement l'étude de l'histoire de la philologie et de l'ethnographie de l'Inde et des pays d'Extrême-Orient ;

Afin d'éviter toute ambiguïté et de choisir un nom répondant mieux à l'objet et à la nature de ses travaux ;

Décide que, dans toutes ses publications ultérieures, ce Congrès portera le nom de Premier Congrès international des études d'Extrême-Orient.

M. le PRÉSIDENT expose brièvement les raisons qui ont déterminé le I et le II du Congrès à présenter ce projet de résolution. Le dernier Congrès international des Orientalistes, le treizième, s'est tenu cette année même à Hanoï. Le prochain se tiendra en 1905 à Alger. Le Congrès de Hanoï ne s'intercalera pas dans la série régulière et triennale des Congrès des Orientalistes, et cette seule raison, il conviendrait de lui assigner un autre nom. Mais, d

son objet n'est pas le même, puisque son programme a été dès l'origine limité à ce que l'on entend d'ordinaire par l'Extrême-Orient, en y comprenant l'Inde. Il importait d'indiquer cette limitation dans le titre même du Congrès : elle sert à la fois à le différencier et à le caractériser. Quant au mot de « premier », il marque notre espoir que le Congrès de Hanoi sera le premier d'une série.

M. LIEBLEIN remarque qu'il est venu à Hanoi parce que le Congrès portait le titre de « Congrès des Orientalistes », mais il craint que, si le titre est modifié comme le propose le bureau, la présence d'un égyptologue ne puisse s'y justifier que difficilement.

M. MAITRE répond que la limitation du programme du Congrès n'implique pas une exclusion rigoureuse et jalouse des travaux étrangers à ce programme. Du reste M. LIEBLEIN, qui est membre de la Commission internationale pour l'exploration archéologique de l'Asie Centrale et de l'Extrême-Orient, et qui a pris part aux travaux de la Section de l'Inde, n'est pas venu à ce Congrès seulement en qualité d'égyptologue.

M. le colonel GERINI, appuyé par M. CHÉON, propose l'appellation de « Congrès Orientaliste d'Extrême-Orient », qui aurait l'avantage de le distinguer des Congrès européens, sans exclure de son programme aucune des branches de l'orientalisme.

M. le PRÉSIDENT répond qu'il y a intérêt à indiquer expressément la limitation du programme du Congrès.

M. le comte PULLÉ dit qu'il aurait peut-être été possible de faire entrer le Congrès de Hanoi dans la série régulière des Congrès des Orientalistes. Mais comme cela n'a pas été fait, et comme de plus le Congrès de Hanoi a limité ses travaux aux pays de l'Extrême-Orient, le projet de résolution présenté par le bureau est parfaitement justifié.

M. le colonel GERINI se rallie à la rédaction proposée par le bureau.

M. LIEBLEIN déclare retirer ses objections au projet.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

II. — Lecture est donnée du vœu suivant, déposé par MM. CHÉON et PASSERAT DE LA CHAPELLE :

Le Congrès émet le vœu que les Sociétés savantes de l'Extrême-Orient encouragent par tous les moyens en leur pouvoir la collaboration des indigènes à leurs travaux.

M. CHÉON montre, en s'appuyant sur l'exemple même du Congrès de Hanoi, l'intérêt qu'il y a à associer aux recherches et aux travaux scientifiques les indigènes lettrés, dont la collaboration est toujours utile et souvent indispensable.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

III. — Lecture est donnée du vœu suivant, déposé par MM. DUMOUTIER, GROSSIN et H. HUBERT :

Le Congrès,

Considérant l'intérêt que présenterait la centralisation des renseignements sur le préhistorique de l'Indo-Chine française ;

Emet le vœu que l'Ecole française d'Extrême-Orient étende son activité à l'exploration des stations préhistoriques, et que les produits des fouilles entreprises soient réunies avec le reste des collections archéologiques dans le Musée de l'Ecole.

M. le commandant GROSSIN insiste sur les riches résultats déjà donnés par les fouilles pratiquées dans les stations préhistoriques de l'Indo-Chine française et sur la nécessité de les réunir et de les classer. Pour cela il est nécessaire qu'une institution scientifique cherche à coordonner les efforts et à centraliser les résultats.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

IV. — Lecture est donnée du vœu suivant, déposé par le bureau du Congrès :

Le Congrès,

Considérant les beaux résultats obtenus par M. le comte PULLÈ dans son enquête sur la cartographie ancienne de l'Inde, et l'utilité que présenterait une enquête analogue sur la cartographie ancienne de l'Indo-Chine ;

Emet le vœu que M. le comte PULLÈ, mieux préparé que tout autre par ses recherches antérieures, veuille bien entreprendre ce travail.

M. le colonel GERINI propose d'intercaler l'addition suivante, qui donnerait au vœu formulé plus de précision :

[Le Congrès émet le vœu] *qu'une série de cartes historiques de la région comprise approximativement dans les limites de la péninsule indo-chinoise soit dressée sur la base des documents historiques existants, [et que . . .]*

M. le comte PULLÈ remercie le bureau de Congrès du vœu qu'il a formulé. Il rappelle que c'est à un savant français, M. Sylvain Lévi, qu'il doit la première idée de ses recherches sur la cartographie ancienne de l'Inde, et déclare qu'il est prêt à étendre son enquête à la péninsule voisine.

M. le PRÉSIDENT rappelle avec quel vif intérêt le Congrès a suivi l'exposé des études de M. PULLÈ sur la cartographie de l'Inde au moyen âge. En déposant ce vœu, le bureau a été l'interprète du Congrès tout entier ; et le Congrès tout entier se félicitera de la bonne grâce avec laquelle M. PULLÈ a accepté d'entreprendre un travail, qui lui demandera de nouvelles et longues recherches, mais qu'il est mieux préparé que personne à mener à bonne fin.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V. — M. PELLIOU présente le rapport de la Commission de transcription sur le projet de réforme de la transcription de l'annamite, présenté par MM. BABONNEAU et SIMONIN.

La Commission s'est réunie le 6 décembre à 11 heures, sous la présidence de M. Chéon. Étaient présents : MM. Babonneau, Cadière, Finot, Gerini, Hoang-trong-Phu, Pelliou, Simonin.

Les membres de la Commission sont tombés d'accord sur la nécessité de s'inspirer dans leur travail des trois règles suivantes :

1^o On doit donner autant que possible à une même lettre une seule valeur et représenter toujours un même son par une même lettre. Il faudrait donc par exemple abandonner l'usage du *g* initial soit dans *gang* soit dans *gi*, puisque ces deux initiales se prononcent de façon très différente; et il faudrait aussi noter par une même lettre le son initial de *ca* et de *ke*, puisque ces deux orthographes ne répondent qu'à un même son.

2^o Il serait désirable que les notations adoptées pour l'annamite se rapprochassent de celles généralement usitées pour les autres langues.

3^o Étant donné le nombre d'ouvrages, dont quelques-uns excellents, qui ont été publiés avec l'ancienne notation, il est désirable de s'en tenir aux changements absolument imposés par les deux premières règles.

La représentation des voyelles a été jugée satisfaisante; il n'y aurait en tout cas pas d'avantage sérieux à la modifier profondément. La Commission estime cependant que l'accent circonflexe de *â* indiquant pour cette voyelle une valeur toute différente de celle qu'il représente dans *ô* et dans *é*, il serait préférable de remplacer *â* par *a'* barbu. Elle estime aussi qu'il faut renoncer à l'habitude prise par certains auteurs, contrairement au système du P. de Rhodes, de substituer l'*y* à l'*i* dans certains cas (*ly*, *ky*, le *my* des cartes géographiques), où rien ne justifie ce changement. La question de l'emploi de *u* dans des mots comme *nguyễn*, *thuyêt*, est réservée jusqu'à plus ample informé.

Pour les consonnes, la Commission propose les modifications suivantes :

1^o *ç* (ou à son défaut *c*) aurait la valeur du *ch* actuel. Le *ch* actuel se rapproche en effet de la palatale sourde que les linguistes transcrivent généralement par *ç* (ou *c*); c'est de plus une explosive non aspirée, et la Commission réserve l'*h* pour les seuls cas où cette lettre note une aspiration. Enfin le *c* actuellement usité dans des mots comme *ca*, où il a la même valeur que le *k* de *ke*, serait abandonné et remplacé par *k*; on écrirait donc *ká*, poisson; *çø*, marché; *kháç*, étranger.

2^o *d* non barré prendrait sa valeur normale du *d* français, actuellement représenté par *d* barré, qui disparaîtrait. Le son actuellement transcrit par *d* serait représenté par *z*.

3^o *g* garderait toujours sa valeur de gutturale sonore non aspirée, même devant *i*: on écrirait donc *ge*, barque, et non *ghe*; *gi*, noter, et non *ghi*. Quant au *gi* actuellement usité pour représenter la palatale sonore correspondant au *ç* (ancien *ch*) sourd de *çø* (marché), il serait remplacé par *j*; on écrirait donc *ja*, faux, et non *gia*.

4° *h*, ayant toujours la valeur d'une aspiration, disparaîtrait de *ghe*, barque, désormais transcrit *ge*; de *chợ*, marché, transcrit *ợ*; de *khách*, étranger, transcrit *kháç*; de *nhà*, maison, transcrit *ña*; il serait maintenu par contre dans *phép*, loi, car *ph* initial garde encore une légère aspiration et n'est pas simplement notre *f*.

5° *j* remplace le *gi* (palatale sonore); ex.: *ja* au lieu de *gia*.

6° *k* garde ses emplois actuels et remplace le *c* actuel quand ce *c* a la valeur du *k*; donc *ká*, poisson, au lieu de *cá*.

7° *nh* actuel, initial ou final, ne représentant qu'un son, sans aucune aspiration, serait transcrit par l'*n* tildée; *ñà*, maison, et non *nhà*; *báñ*, pain, et non *bánh*.

8° *ph* serait maintenu, car le son qu'il représente n'est pas purement le son dento-labial noté en français par *f*, et retient encore quelque aspiration.

9° *q*, ne répondant à aucun autre son que le *k* initial, disparaîtrait, remplacé par *k*. La distinction faite actuellement entre *cua* et *qua* a sa raison d'être : dans *cua* l'accent est sur *u*; il est sur *a* dans *qua*. Mais il n'y a aucune raison pour noter cette place différente de l'accent par un changement de l'initiale; il semble naturel au contraire de conserver l'*u* quand il joue son rôle de voyelle accentuée (*kua* au lieu du *cua* actuel) et de le remplacer par la semi-voyelle *w* quand il représente réellement une semi-voyelle (*kwa* du lieu de *qua*).

10° *s* répond dans la notation actuelle à la sifflante cérébrale; il vaut donc mieux lui substituer *ç*; à défaut de *ç*, on pourra employer l'*s* actuelle.

11° *x* représente actuellement un son très proche de la sifflante palatale; il semblerait donc préférable, sans que la Commission se range unanimement à cet avis, de remplacer *x* par *ç*, qui indiquerait mieux la prononciation.

12° *z* remplacerait le *d* non barré actuel, sans vouloir attribuer à ce *z* une valeur absolument fixe que le son annamite lui-même n'a pas.

Le système de notation des tons ne prête à aucune remarque spéciale.

En conséquence, la Commission de transcription vous propose, Messieurs, le vœu suivant :

Le Congrès,

Considérant l'utilité que présenterait, tant au point de vue pratique qu'au point de vue scientifique, une transcription plus simple et plus logique de l'annamite que la transcription actuellement en usage,

Approuve le rapport de la Commission de transcription, et émet le vœu que les modifications proposées soient adoptées par le Gouvernement général de l'Indo-Chine.

M. le capitaine BONIFACY élève contre le projet de la Commission deux séries d'objections: 1° Au point de vue scientifique, il ne lui semble pas que le système de la Commission présente des avantages sérieux sur la transcription actuelle-

ment admise. Les valeurs des lettres sont non moins conventionnelles, mais alors que le quôc ngũr s'appuyait surtout sur des prononciations de langues latines, se retrouvant encore aujourd'hui en italien, en provençal, en espagnol et en portugais, les innovations de la Commission, particulièrement le *w*, sont plutôt un emprunt fait à l'orthographe anglaise; il ne voit pas l'utilité d'un changement, qui ne lui paraît à aucun degré une simplification. De plus, l'idée que la commission propose de substituer à *nh* aura l'inconvénient de donner à la tilde deux valeurs différentes, puisque la tilde est également placée sur les voyelles, où elle indique un des tons de l'annamite. 2^o Au point de vue pratique, il sera très difficile d'habituer à la nouvelle orthographe ceux qui auront appris l'ancienne transcription, surtout si ce sont des Annamites; si on veut faire réussir la nouvelle transcription, il faudra l'imposer dans les administrations; et ainsi nombre d'indigènes, qui auront passé beaucoup de temps à apprendre l'ancienne notation, se trouveront tout d'un coup ramenés à leur point de départ, obligés de recommencer leurs études ou de quitter leurs services.

M. PELLIOU répond que la Commission n'a pas envisagé le point de vue d'une transcription latine ou anglo-saxonne, mais a seulement cherché à rester dans la mesure du possible en accord avec les transcriptions le plus généralement admises par les linguistes. Une transcription comme *c* pour la palatale sourde est d'ailleurs plus proche de certaines valeurs italiennes du *c* que de sa valeur en anglais. Quant à la double valeur de la tilde, il ne semble pas qu'il puisse y avoir la moindre confusion entre la tilde placée sur une consonne, pouvant par conséquent jamais indiquer un ton, et la tilde tonique placée sur une voyelle; l'*ñ* tildée, outre qu'elle est employée dans les transcriptions scientifiques, existe d'ailleurs en espagnol. Enfin il est bien évident qu'une modification de la transcription de l'annamite serait momentanément une gêne pour ceux qui ont appris l'ancienne notation; il est également exact que, malgré la réserve relative de la Commission, les changements sont assez nombreux et importants; mais il est fort exagéré de dire que les personnes ayant appris le quôc ngũr auraient à refaire le même effort pour s'assimiler la nouvelle transcription; ce serait un travail de quelques heures pour la comprendre, de quelques jours pour l'appliquer sans peine. Rien ne serait plus facile d'ailleurs que de fixer un certain délai pendant lequel les deux systèmes seraient autorisés. Et si une pareille réforme soit possible, c'est ce qu'a montré la substitution en chimie de la notation atomique au système des équivalents.

Le Père L. CADIÈRE déclare qu'au point de vue scientifique la transcription proposée par la Commission est sans doute supérieure à la transcription actuelle, mais qu'au point de vue pratique la réforme du quôc ngũr soulève de grandes difficultés assez graves pour faire renoncer à toute tentative de ce genre. C'est de ce point de vue que le P. Cadière formule six objections: 1^o On ne peut supprimer les difficultés inhérentes à la transcription de l'annamite, et tout système de transcription est nécessairement imparfait. 2^o Il ne faut pas attribuer

au quòc ngũr des imperfections qui sont inhérentes à la langue annamite elle-même. 3° Si le système proposé par la Commission supprime certaines difficultés, en revanche il en crée d'autres. 4° La réforme du quòc ngũr rendrait illisibles un grand nombre de livres considérables, comme les dictionnaires de Mgr Taberd et du P. Génibrel, le *Cours* et le *Recueil de textes* de M. Chéon. 5° Un grand nombre d'Annamites, qui ignorent les caractères et ne connaissent d'autre écriture que le quòc ngũr, tomberaient à l'état d'illettrés. 6° Tout un matériel d'imprimerie considérable deviendrait inutilisable.

M. BABONNEAU déclare que le quòc ngũr présente des anomalies si injustifiables et si choquantes que certaines modifications s'imposent absolument. Par exemple l'emploi du *d* barré pour représenter la consonne *d* ordinaire, et du *d* simple pour représenter une consonne qui n'a aucun rapport avec le *d* ordinaire, déroutent tous les débutants et est parfaitement inadmissible.

M. CHÉON, président de la Commission de transcription, déclare que bien qu'auteur de plusieurs ouvrages où il s'est servi du quòc ngũr, il est convaincu par la pratique même de la nécessité de le réformer et que l'adoption du projet de la Commission est à tous les égards désirable.

M. NOCENTINI remarque que toutes les objections élevées contre le projet de la Commission sont inspirées de considérations d'ordre pratique, et demande si ce projet ne rallierait pas tous les suffrages, à condition de ne concerner, au moins provisoirement, que l'usage scientifique.

M. MAITRE relève quelques-unes des objections présentées par le P. Cadière. Les modifications proposées n'affecteraient que très partiellement le matériel d'imprimerie. Elles ne feraient pas retomber les Annamites qui ne savent que le quòc ngũr à l'état d'illettrés, mais leur imposeraient simplement un travail supplémentaire de quelques heures ou au plus de quelques jours. Elles ne rendraient pas plus les livres en quòc ngũr illisibles que l'adoption du système de M. Vissière n'a rendu illisibles les travaux des sinologues antérieurs. Toutefois, puisque l'adoption du nouveau système semble devoir se heurter dans l'usage courant à des résistances opiniâtres, il serait peut-être sage de se rallier à la proposition de M. Nocentini et de ne viser, dans le vœu émis, que l'usage scientifique.

M. le PRÉSIDENT déclare que la Commission avait été guidée avant tout par le désir de présenter un système qui pût concilier les exigences de la logique avec les nécessités de la pratique et qui pût prévaloir comme système unique. C'est pourquoi elle avait été si modérée dans ses propositions.

M. le comte PULLÈ estime qu'il serait sans doute fâcheux qu'il y eût deux systèmes de transcription en présence : mais l'expérience prouve qu'un système scientifique et rationnel finit toujours, et même très vite, par s'imposer. On peut donc se rallier sans crainte à la proposition de M. Nocentini.

Le Père L. CADIÈRE rappelle qu'il n'avait élevé contre le projet que des objections d'ordre purement pratique. Ces objections disparaissent, si le Congrès ne propose qu'une transcription purement scientifique. A ce point de vue, le

projet de la Commission marque un progrès incontestable ; mais inspiré par le désir de préparer les voies à un système unique et de faire à la transcription courante toutes les concessions possibles, il est insuffisant et doit être remanié. Il ne peut servir que de base à un projet plus approfondi et définitif.

M. le colonel GERINI et M. PELLIOU appuient l'opinion exprimée par P. Cadière.

Lecture est donnée du vœu suivant, déposé par la Commission de transcription à la suite des débats provoqués par le texte primitif :

Le Congrès,

Considérant l'utilité que présenterait au point de vue scientifique une transcription simple et rationnelle de l'annamite ;

Recommande à l'École française d'Extrême-Orient de fixer, pour l'usage scientifique, un système répondant à toutes les conditions voulues, sur les bases proposées par la Commission.

Le texte du vœu ainsi modifié est adopté à l'unanimité des membres votant

VI. — M. PELLIOU présente le rapport de la Commission de transcription sur le projet de transcription du thai, transmis au Congrès par M. Georges MASPERO.

M. Georges Maspero, administrateur des Services civils de l'Indo-Chine, soumis au Congrès un projet de transcription des langues thai, qui a été renvoyé à l'examen de la Commission.

Le système proposé s'applique au siamois, au laotien et au thai septentrional représenté par le dialecte lü ; il prend pour base le siamois, dont l'alphabet est le plus développé et dont la transcription peut être appliquée sans modification aux autres dialectes.

La difficulté d'une transcription rationnelle du siamois vient du grand nombre de mots homophones qu'offre cette langue. La plupart des auteurs ont tenté de les distinguer et se sont bornés à affecter ces sons identiques d'un accent indiquant le ton sur lequel ils doivent être prononcés. Une telle notation ne reproduit pas assez fidèlement le langage articulé ; elle ne donne qu'une idée très imparfaite de la langue écrite. C'est au contraire à la forme écrite que M. Maspero donne la préférence : il se propose de noter, non les phonèmes mais les lettres, de telle sorte qu'un mot romanisé puisse être retranscrit avec certitude dans le caractère original.

Deux éléments concourent à déterminer le ton d'une syllabe siamoise :
1° la valeur tonique (haute, moyenne, basse) attribuée aux différents caractères ;
2° l'accent (*mai*) dont ils sont affectés. Le ton est le produit de ces deux facteurs.

L'usage généralement suivi jusqu'ici est de noter le ton seul, abstraction faite des éléments qui concourent à le produire : il en résulte des confusions que la nouvelle méthode permet d'éviter. Par exemple, les mots *khà*, « serviteur

et *khà*, « prix », étant de même ton, sont transcrits de même par Pallegoix, Wershoven, etc., bien que le ton descendant soit, dans le premier mot, produit par une lettre haute affectée de l'accent 2; dans le second, par une lettre basse affectée de l'accent 1 : le nouveau système, au contraire, tient compte de cette différence essentielle.

Pratiquement, la difficulté est de distinguer dans l'écriture les aspirées homophones, dont quelques-unes (p. e. *kho*) vont jusqu'au nombre de cinq. M. Maspero caractérise d'abord les lettres hautes en les surmontant d'un trait horizontal; et il différencie les autres aspirées en notant l'aspiration tantôt par *h*, tantôt par l'esprit rude, tantôt par les deux à la fois.

L'apparente complication de ce système ne semble pas un obstacle considérable; elle est d'ailleurs amplement compensée par l'avantage de donner aux mots en lettres latines presque toute la précision des originaux.

La Commission estime donc que le système soumis à son appréciation constitue, principalement au point de vue philologique, un sérieux progrès. Elle en approuve le principe et rend hommage à l'effort consciencieux dont il témoigne. Le temps très limité dont elle disposait ne lui ayant pas permis de l'étudier dans tous ses détails, elle exprime le vœu que l'Ecole française d'Extrême-Orient poursuive ce travail de vérification et arrête définitivement le tableau des signes de transcription.

La Commission désire seulement formuler deux recommandations : l'une que les nouveaux signes soient l'objet d'un examen technique portant sur la possibilité de leur emploi en typographie; l'autre que l'Ecole française procède à une étude d'ensemble des systèmes adoptés ou proposés pour la transcription des diverses langues indo-chinoises en vue de les uniformiser dans la mesure du possible.

Comme conclusion de ces observations, la Commission demande au Congrès d'adopter la résolution suivante :

Le Congrès,

Après avoir pris connaissance du projet de transcription du thai de M. G. MASPERO :

En approuve le principe, et émet le vœu qu'un système de transcription du thai, répondant à toutes les exigences scientifiques, soit prochainement fixé par l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

VII. — M. MAITRE présente le rapport de la Commission spéciale sur le projet de *Dictionnaire bouddhique chinois-sanscrit*.

MM. B. Nanjio et J. Takakusu, auxquels s'est adjoint depuis M. Tokiwai, ont déjà présenté au Congrès de Rome (1899), où M. Senart en fit un vif éloge,

leur projet d'un grand dictionnaire chinois et sanscrit du bouddhisme. Depuis ils se sont mis à l'œuvre énergiquement et, avec l'aide de plusieurs collaborateurs, ils ont déjà réuni une masse énorme de matériaux. Le moment de la publication n'est sans doute pas encore prochain : mais la préparation est assez avancée pour que les auteurs se soient préoccupés dès maintenant et des conditions de la publication et du secours à attendre des orientalistes européens. D'une part en effet, ils désiraient recevoir toutes les indications, tous les renseignements, tous les conseils qui pussent les aider dans la compilation et la rédaction de leur dictionnaire. D'autre part ils voulaient trouver les moyens de le publier dans une langue européenne, afin que ce grand travail ne fût pas seulement utilisable par leurs compatriotes. Pour cela il était nécessaire d'obtenir des orientalistes européens non seulement une collaboration active, mais aussi une aide matérielle. Des négociations avaient déjà été entamées entre l'École française d'Extrême-Orient et la Société orientaliste du Japon (Teikoku tôyô-gakkwai), sous le patronage de laquelle se prépare et doit se publier ce dictionnaire. La réunion du Congrès de Hanoi a été l'occasion toute naturelle de jeter les bases d'une entente, et dans les délibérations de la Commission spéciale élue par le Congrès, le projet a pris une forme plus définie.

Au projet primitif d'un dictionnaire sanscrit-chinois et chinois-sanscrit du bouddhisme, il a paru préférable de substituer celui d'un dictionnaire des ouvrages bouddhiques chinois, où les équivalents sanscrits et pâlis seraient mis partout où il serait possible de les déterminer. La littérature bouddhique sanscrite et pâlie à notre disposition est en effet encore bien peu de chose à côté des énormes collections chinoises, et s'il avait fallu ne retenir parmi les expressions bouddhiques chinoises que celles dont il est possible de connaître dès maintenant les équivalents pâlis ou sanscrits, le dictionnaire en aurait été singulièrement appauvri, et une grande partie du travail de dépouillement des textes chinois opéré par les auteurs aurait été irrémédiablement perdu. A chaque nouveau progrès dans notre connaissance de la littérature bouddhique de l'Inde, il aurait été nécessaire, pour tenir le dictionnaire au courant, d'opérer un nouveau dépouillement du *San tsang* et des collections additionnelles ! Le seul moyen de faire dès maintenant un dictionnaire complet, c'est de prendre les textes chinois comme base et de relever dans ces textes toutes les expressions qui appartiennent spécialement à la terminologie du bouddhisme, que nous en connaissions ou non les équivalents sanscrits. Le dictionnaire serait ainsi une liste toujours ouverte, où les termes sanscrits et pâlis non encore identifiés viendraient peu à peu prendre la place qui les attend. Un index des termes sanscrits tiendrait la place du dictionnaire sanscrit-chinois d'abord annoncé. Le dépouillement du *Tripitaka* chinois est déjà entièrement terminé, celui des textes bouddhiques non compris dans le Canon est en voie d'exécution. Les expressions retenues sont classées par ordre de premier caractère. Il s'en faut que le dépouillement des textes sanscrits soit au même degré d'avancement : et c'est pour cette partie surtout de leur travail que les

auteurs japonais désirent et attendent le concours des orientalistes. Les rapports de l'Inde et de la Chine ont tenu dans les travaux orientalistes une place si prépondérante qu'une riche moisson d'ic nouvelles pourrait sans doute être faite, si toutes les trouvailles étaient réunies et centralisées. C'est pourquoi la Commission Congrès d'adresser aux orientalistes européens un pressant app

Grâce au concours que l'Ecole française d'Extrême-Orient es fournir, le cas échéant, à la Société orientale du Japon, une édit du dictionnaire pourra sans doute paraître en même temps c japonaise. Mais cela ne saurait suffire. L'œuvre poursuivie par Takakusu et Tokiwai est la plus considérable qui ait jamais été ent le domaine de la lexicographie orientale, depuis la compilation du de Saint-Pétersbourg. Sa réalisation réclame de puissants concours efficace. Le Gouvernement japonais s'honorerait singulièrement en sous sa protection et en lui accordant son appui. Il l'accorde d'or libéralité aux travaux scientifiques qui en sont dignes : il ne la ref une œuvre qui est, plus que toute autre, de nature à propager le r science japonaise et à faire éclater les progrès qu'elle a accomplis.

M. MAITRE donne ensuite lecture du vœu suivant, déposé par mission :

Le Congrès,

Considérant l'importance du Dictionnaire bouddhique chinois-sa pris par MM. Nanjio, Takakusu et Tokiwai ;

Considérant l'intérêt qu'il y a pour les orientalistes d'Europe et à ce que ce dictionnaire paraisse dans une langue européenne ;

Considérant que l'Ecole française d'Extrême-Orient est disposée à ce travail son appui matériel et moral ;

Emet le vœu :

1° Que les orientalistes européens adressent aux auteurs du à toutes les suggestions qui pourraient les aider dans leurs recherches.

2° Que le Gouvernement du Japon encourage par tous les moyens destinée à honorer la science japonaise.

M. le PRÉSIDENT appuie la proposition. La publication de ce dictionnaire le plan indiqué serait d'une importance capitale, et il est très désirable que les orientalistes européens s'y intéressent activement. Déjà deux savants MM. Ed. Chavannes et Sylvain Lévi, ont fait savoir qu'ils étaient tout prêts à transmettre aux auteurs du dictionnaire, par l'intermédiaire de l'Institut français d'Extrême-Orient, les résultats de leurs recherches personnelles. Il est souhaité que cet exemple soit suivi.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

VIII. — M. le colonel GERINI, président de la Commission du *Manuel de philologie indo-chinoise*, expose, au nom de la Commission, l'objet et le plan de ce manuel.

Ce n'est pas exagérer que de dire que les savants d'Indo-Chine ont été jusqu'à ce jour presque entièrement dépourvus d'instruments de travail. En dehors de la bibliothèque de l'Ecole française, il n'existe pas dans toute la péninsule de grande bibliothèque scientifique : encore cette bibliothèque unique n'est-elle accessible qu'au petit nombre de savants établis au Tonkin. Il est presque impossible de connaître directement la bibliographie d'une question et plus encore de se procurer en temps voulu les livres nécessaires. Il faut ajouter cela qu'une grande partie des travaux relatifs à l'Indo-Chine ont été publiés dans des revues, dont une grande bibliothèque peut seule réunir une ample collection. En Indo-Chine, les savants sont presque condamnés à travailler dans l'isolement et dans l'ignorance des travaux antérieurs.

D'autre part, malgré la diversité des races qui l'habitent, l'Indo-Chine forme un tout dont les parties sont unies par des relations complexes, et même elle est intimement unie à la Chine, à l'Inde, à l'Indonésie et, dans une moindre mesure au Japon. C'est dire qu'une partie quelconque de l'Indo-Chine ne peut être étudiée isolément, sans l'envisager dans ses relations avec les autres, et avec les autres parties du monde extrême-oriental. De plus les matériaux de chaque histoire locale ne se trouvent pas renfermés dans une seule série de documents écrits dans une langue unique. L'histoire du Champa par exemple ne se peut pas reconstituer avec les seuls documents chams ; elle exige le dépouillement des annales de l'Annam, de la Chine, du Siam, des documents japonais et hollandais. Les spécialistes ont donc souvent besoin d'être dirigés par des guides sûrs dans les domaines qui bordent le leur. Un manuel qui leur donnerait aussi complètement que possible un inventaire et une bibliographie critique de documents existants et un résumé des données acquises leur rendrait des services inappréciables. On voit se dessiner assez bien aujourd'hui les grandes lignes de l'étude historique, archéologique, linguistique, ethnographique et religieuse de l'Indo-Chine pour que la rédaction d'un pareil manuel ait apparue à la Commission comme possible, pourvu qu'elle rencontre les collaborations et les concours nécessaires.

La Commission a fixé provisoirement un plan assez sommaire, qui est ainsi conçu :

I. — Bibliographie générale ; histoire de notre connaissance du pays (explorations, etc.).

II. — Préhistorique.

III. — Les sources de l'histoire. — Histoire ancienne. — Histoires locales des principaux Etats. [Paragraphe sur l'Inde, l'Insulinde, la Chine, le Japon etc., en tant que leur histoire se trouve mêlée à celle de l'Indo-Chine.] — Les Européens en Indo-Chine.

IV. — Les religions historiques. — L'art, les monuments. — Les littératures.

V. — Technologie. Numismatique, Métrologie, etc.

VI. — Linguistique.

VII. — Anthropologie et ethnographie.

VIII. — Sociologie descriptive. — Folk-lore.

Si ce plan ou un plan compréhensif de ce genre est définitivement adopté, il sera difficile de faire une répartition exacte des chapitres entre les collaborateurs. Les contributions devront être centralisées par un comité de rédaction, investi du droit de leur donner leur forme définitive, afin d'assurer l'unité de rédaction du tout. La Commission, composée de futurs collaborateurs du *Manuel*, a donc jugé qu'il était nécessaire de confier la direction du travail à un comité, composé, dans l'espèce, du Directeur et des membres de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Lecture est donnée du vœu suivant, déposé par la Commission du Manuel :

Le Congrès,

Considérant l'état actuel de nos connaissances sur le préhistorique, l'ethnographie, l'histoire, les religions et les langues de l'Indo-Chine,

Emet le vœu que l'Ecole française d'Extrême-Orient entreprenne, en collaboration avec les savants les plus autorisés, la composition d'un Manuel de Philologie indo-chinoise, qui résume et coordonne les résultats déjà acquis et puisse servir de base aux études ultérieures.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

IX. — M. PELLIOU donne lecture de la lettre suivante (en anglais), adressée au Congrès par M. B. K. UKKHAL, secrétaire de l'*Indraprastha Sanskrit Pustakonnati Sabhā*.

« Monsieur le Président et Messieurs,

« C'est la première fois qu'une communication au sujet de la *Sanskrit Pustakonnati Sabhā* est soumise à la considération d'une assemblée savante comme la vôtre ; et comme la *Sabhā* n'est pas très exactement au courant de l'objet, des règles et des résolutions de votre Congrès, ni des manières de faire et des modes d'expression de l'Occident, nous espérons que vous voudrez bien considérer avec indulgence les fautes ou les omissions que nous pourrions commettre.

« Je ne veux pas vous faire perdre un temps précieux, en avançant trop d'exemples et de preuves à l'appui de ce que j'ai à dire en faveur de la *Sabhā* ; d'autre part, considérant le fait que tout le monde est plus ou moins d'accord sur le principe, il y a tout avantage à exposer nos idées le plus brièvement possible. J'espère néanmoins que la concision de notre exposé n'aura pas pour conséquence une absence d'attention de votre part : je suis même profondément convaincu que vous y trouverez des indications et des suggestions remplies pour

vous d'un grand intérêt, et des raisons qui vous stimuleront à prendre une part active dans l'accomplissement de l'œuvre déjà sous considération.

« C'est un fait incontesté que la littérature sanscrite occupe le premier rang dans le monde littéraire oriental, et naturellement on ne peut nulle part se rendre compte de la quantité et de la qualité de cette littérature aussi bien que dans l'Inde. Par suite, tous ceux qui aspirent à la qualité d'orientalistes doivent instituer une investigation et une quête systématiques de cette littérature. Nous espérons que le Congrès sera d'accord sur ce point avec la *Sabhā*.

« Jusqu'ici aucune entreprise de cette nature n'a été faite par votre assemblée, ou du moins elle a été de proportions si modestes que la connaissance n'en est pas parvenue jusqu'au public hindou. Il est donc tout à fait nécessaire qu'une recherche systématique de la littérature sanscrite sur une vaste échelle soit instituée, et que des mesures soient prises qui puissent produire des résultats satisfaisants. Le Gouvernement britannique avait tenté, peut-être sur votre recommandation, une entreprise dans cette direction : mais, pour des raisons inconnues au public, elle est maintenant arrêtée. De plus, ce qui a été fait n'est pas ce qu'il aurait fallu faire.

« S'appesantir sur l'utilité et l'urgence de ce travail de recherche devant une assemblée comme la vôtre, serait vouloir tendre une lumière au soleil. Je prends néanmoins la liberté de vous rappeler ce point important, au nom de la *Sabhā*, et j'ai le grand plaisir de vous annoncer que des suggestions et des informations vous parviendront de l'Inde, pourvu que le Congrès fasse un effort sérieux pour accomplir la tâche systématiquement et patiemment.

« Delhi, le 6 novembre 1902. »

M. MAITRE remarque que M. Ukkhal semble considérer le Congrès réuni à Hanoi quelques jours comme une institution permanente, et propose le renvoi de la proposition au prochain Congrès international des Orientalistes qui se tiendra à Alger en 1905.

M. le comte PULLÉ appuie la proposition. Il ajoute que la lettre de M. Ukkhal n'est pas tout à fait claire et qu'il convient, avant de prendre une décision, d'attendre de nouveaux éclaircissements. De plus, M. Ukkhal semble ignorer le grand travail de publication de textes sanscrits qui a été déjà accompli tant en Europe que dans l'Inde même.

Lecture est donnée du vœu suivant, déposé par le bureau :

Le Congrès,

Après avoir pris connaissance de la lettre de M. UKKHAL,

Emet le vœu que M. UKKHAL porte de nouveau la question devant le prochain Congrès international des Orientalistes, mieux qualifié pour examiner la proposition et pour lui donner la suite qu'elle comporte.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT clôt la session par les paroles suivantes :

Messieurs,

L'ordre du jour du Congrès est épuisé. Votre session a été courte, mais bien remplie. En six jours, vous n'avez pas tenu moins de dix séances, dont sept plénières. Vos débats, qui ont parfois été vifs, sans cesser jamais d'être courtois, ont été suivis par un auditoire attentif et remarquablement assidu. Je rendrai simplement justice à ce premier congrès d'Extrême-Orient en disant que, pour la qualité des travaux qui lui ont été présentés, il peut soutenir la comparaison avec tous les congrès d'Europe. Si son domaine était moins vaste, il était aussi plus homogène ; et ce qui lui manquait du côté du nombre, il l'a compensé par une collaboration plus intime.

De ces débats se dégage l'espoir de grandes œuvres : la *Cartographie historique de l'Indo-Chine*, le *Dictionnaire buddhique chinois-sanskrit*, le *Manuel de philologie indo-chinoise* : si vos sympathies unanimes, si vos vœux pressants en facilitent la réalisation, j'estime que le Congrès de Hanoi aura bien mérité de la philologie orientale.

Un autre résultat, plus important encore peut-être, a été atteint. Ouvriers d'une même œuvre, jusqu'à présent isolés, nous avons noué maintenant entre nous les liens d'une fraternité scientifique que l'avenir ne fera que nous rendre plus précieuse et plus nécessaire.

Nous allons, Messieurs, nous séparer pour reprendre chacun notre tâche ; mais nous sentons tous que nous la reprendrons dans des conditions nouvelles. Notre réunion n'aura pas été — pour me servir d'une comparaison indienne — semblable à celle des oiseaux qui s'abritent une nuit dans le même arbre pour se disperser au matin. Quelque chose en subsistera. Et c'est pourquoi, en vous adressant, au moment de nous quitter, le salut de cette Ecole française d'Extrême-Orient pour laquelle vous avez eu des paroles si cordiales et si fortifiantes, j'ai le sentiment de ne pas dire adieu à des confrères, mais de dire au revoir à des amis.

La séance est levée à 4 heures.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉPARATION DU CONGRÈS

I. — Première circulaire du Comité d'initiative.	1
II. — Arrêté organisant le Congrès	2
III. — Circulaire du Comité d'organisation	3
IV. — Seconde circulaire du Comité d'initiative.	4

COMPOSITION DU CONGRÈS

I. — Comité d'initiative (Paris)	6
II. — Comité d'organisation (Hanoi)	7
III. — Liste des gouvernements, administrations et corps savants qui ont désigné des délégués pour le Congrès	7
IV. — Liste des délégués présents au Congrès	10
V. — Liste des membres adhérents au Congrès	11

SÉANCES DU CONGRÈS

I. — MERCREDI 3 DÉCEMBRE

Séance préparatoire	15
-------------------------------	----

II. — JEUDI 4 DÉCEMBRE

Séance du matin

Séance d'ouverture.	17
-----------------------------	----

III. — JEUDI 4 DÉCEMBRE

Séance de l'après-midi

La Relation du Tonkin du P. Baldinotti, par M. L. NOCENTINI.	29
Remarques sur les antiquités de Java, par M. J. BRANDES	31
Présentation d'ouvrages siamois, par M. G. E. GERINI	34
Plan d'un ouvrage sur la géographie ancienne de l'Indo-Chine, par le même.	38
La <i>Sāṅkhyakārikā</i> , étudiée à la lumière de sa version chinoise, par M. J. TAKAKUSU	39
La poésie archaïque du Japon, par M. R. K. FLORENZ	41
Le préhistorique de l'Indo-Chine, par M. H. HUBERT	43

IV. — VENDREDI 5 DÉCEMBRE

Séance du matin. (Sections réunies.)

- L'enseignement des langues orientales en Russie, par M. G. CAHEN
Sur le nom d'Aménophis IV, par M. J. LIEBLEIN.
Le mythe d'Io, par le même.
Les deux plus anciens spécimens de la cartographie chinoise, par M. Ed CHAVANNES. .
Exposé de nouvelles recherches sur la cartographie ancienne de l'Inde, par M. F. PULLÉ.
Sur les formes extérieures du culte dans le bouddhisme japonais, par M. C. PFOUNDÉS.

V. — VENDREDI 5 DÉCEMBRE

Séance de l'après-midi. (Section II, Chine et Japon.)

- Histoire de la presse au Japon, par M. Ch. LEMIERE
L'idée de souveraineté dans l'histoire du Japon, par M. N. ARIGA
Tsubosakadera, un drame japonais, par M. N. OKAMOTO
Le voyage de Kanshin au Japon, par M. J. TAKAKUSU
Un romancier japonais du XVII^e siècle, par M. K. FLORENZ.
La littérature historique du Japon jusqu'à la fondation du Shôgunat de Kamakura, par
M. Cl. E. MAITRE.
Histoire et doctrine de la secte Shin, par M. R. FUJISHIMA.

VI. — SAMEDI 6 DÉCEMBRE

Première séance du matin. (Section I, Inde.)

- Etude sur la métrique d'une chanson populaire marathî, par M. M. MACMILLAN
Récentes découvertes de manuscrits médicaux sanscrits dans l'Inde, par M. P. CORDIER.
Un hôpital cambodgien au XII^e siècle, par M. L. FINOT.
Note sur une statue du Gandhâra conservée au Musée de Lahore, par M. VOGEL . . .
Mentions de la Chine dans les anciens livres des Parsis, par M. SHAMS-UL-ULMA JIVANJI
JAMSHEDJI MODI

VII. — SAMEDI 6 DÉCEMBRE

Seconde séance du matin. (Section III, Indo-Chine.)

- Du rôle de la femme dans la société annamite, par M. P. D'ENJOY.
Moïs et Océaniens, par M. Ch. LEMIRE
Légendes du pays de Bassac (Cochinchine), par M. SON DIËP.
Une version populaire chinoise d'un conte indo-européen, par M. Ed. HUBER
Etude sur les chants et la poésie populaire des Mâns du Tonkin, par M. BONIFACY. .
Sur d'anciens tamhours de métal du Sud-Est de l'Asie, par M. F. HEGER.
Nouvelles découvertes archéologiques en Annam, par M. H. PARMENTIER

VIII. — SAMEDI 6 DÉCEMBRE

Séance de l'après-midi. (Sections réunies.)

Projet d'une nouvelle transcription du thai, par M. G. MASPERO	95
Pagodins et purānas dans le Sud de l'Inde, par M. DE BARRIGUE DE FONTAINIEU	95
La date de Candragomin, par M. Sylvain LÉVI	98
Les inscriptions chames de Phong-nha, par M. C. PARIS	99
Note sur les mers anciennes en Extrême-Orient, par M. G. MONOD	100
Sur les races de l'Asie Orientale, par M. E. BAELZ	101
Présentation de manuscrits et de livres chinois anciens, par M. P. PELLIOT	105
La réforme des examens littéraires en Chine, par le même	107
Projet d'alphabet international, par M. SCHREINER	107

IX. — LUNDI 8 DÉCEMBRE

Séance du matin. (Sections réunies.)

Etude sur la guerre de 1860 entre la Chine et les puissances européennes, par M. C. LEAVENWORTH	109
Les versions chinoises du <i>Saddharmapundarika</i> , par M. B. NANJIO	110
Etude sur les lieux historiques du Quảng-binh, par M. L. CADIÈRE	112
Essai d'une instruction pour l'étude sociologique des sociétés indo-chinoises, par M. M. MAUSS	115
Sur quelques plantes alimentaires de la Chine, du Japon et de l'Indo-Chine, par M. D. BOIS	116
Sur les populations Thai du Tonkin, par M. COTTES	118
L'inscription du tombeau de Võ-trùng-Toàn, par M. NGUYỄN-KHẮC-HUẾ	119
Les inscriptions de Toại-son et de Vinh-tê, par M. TRẦN-BÁN-HANH	120
Hindouisme et bouddhisme, par M. LĀLA BHAI NĀTH	121

X. — LUNDI 8 DÉCEMBRE

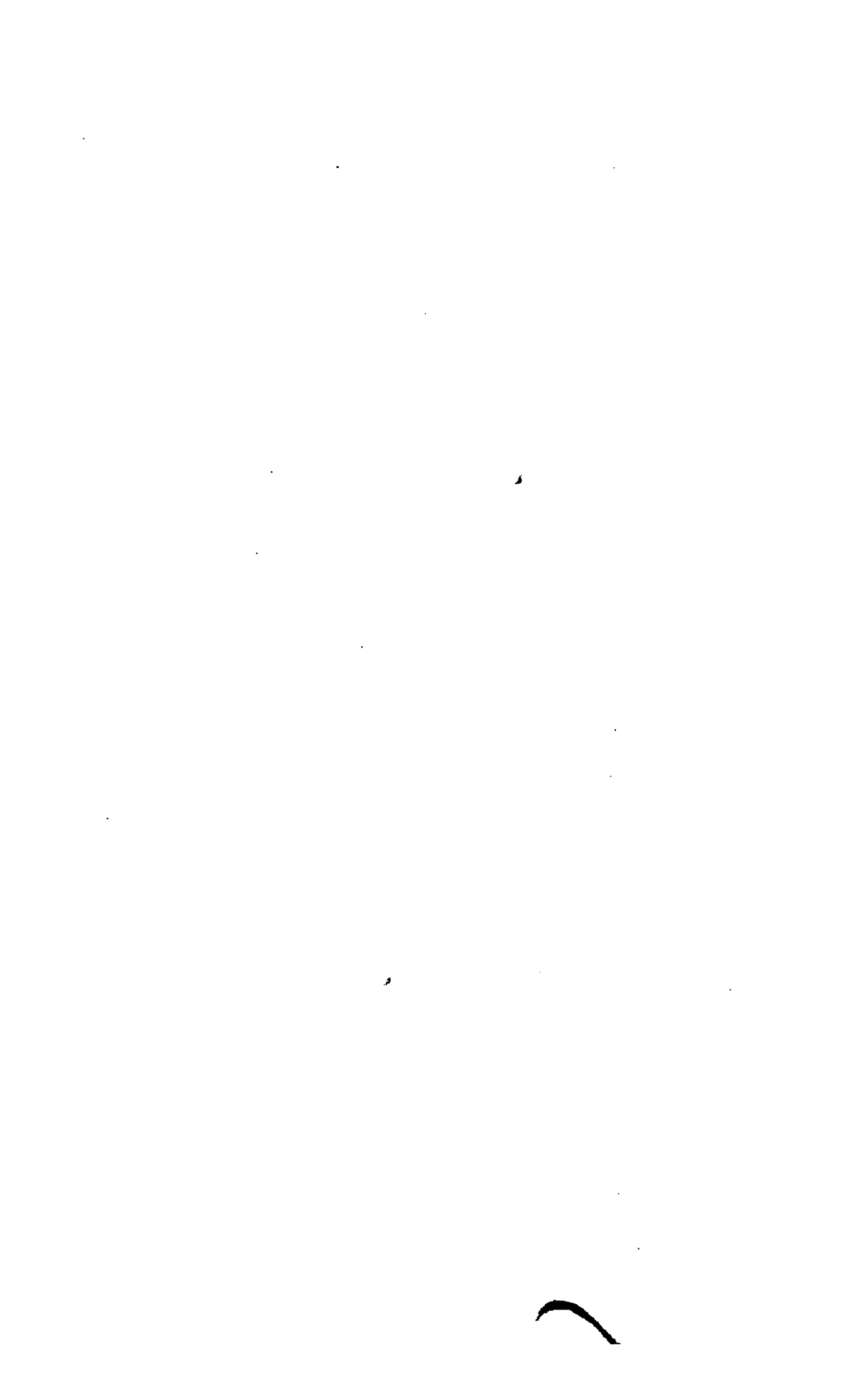
Séance de l'après-midi. (Sections réunies.)

Séance de clôture	123
-----------------------------	-----

ERRATUM

Page 28. *Au lieu de* : Jeudi 5 décembre, *lire* : Jeudi 4 décembre.

HANOI. — IMP. F.-H. SCHNEIDER





3 2044 004 792 321

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

**Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 (617) 495-2413**

